

# Séance du Conseil du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau 14 mars 2013

Schwarzwaldhalle Oberkircher Straße 26 APPENWEIER

15b00 - 17b00

# Compte-rendu

Liste des participants:

M. Jean-Marie BEUTEL, Henri BRONNER, Mme Francoise BUFFET, M. Herrmann BURGER, Dr Walter CAROLI, M. Bernard EGLES, Dr. Alexandre FELTZ, M. Alain FONTANEL, M. GIESSLER, M. Günter GORECKY, M. Robert GROSSMANN, M. Robert HERRMANN, M. Klaus JEHLE, M. Alain JUND, M. Willy KEHRET, M. Peter KIEFER, M. Bruno METZ, Dr. Wolfgang G. MÜLLER, M. Klaus-Peter MUNGENAST, M. Klaus MUTTACH, M. Jürgen OßWALD, M. Norbert REINHARDT, M. Roland RIES, M. Frank SCHERER, M. Eric SCHULTZ, Mme Edith SCHREINER, Mme Sonja SCHUCHTER, M. Richard SCHÜLER, Dr. Claus-Dieter SEUFERT, M. Wilhelm WUNSCH.

## Ordre du jour

#### 1. Accueil par le Président

M. SCHERER souhaite la bienvenue aux membres du Conseil présents et propose de débuter la séance malgré l'absence de certains membres du Conseil retenus dans les transports. Il indique que les points à l'ordre du jour faisant l'objet d'un vote et nécessitant donc le quorum seront étudiés après l'arrivée de l'ensemble des membres annoncés, lorsque le quorum sera atteint.

M. SCHERER demande, en l'absence du « benjamin » de cette instance, au doyen, le Dr. SEUFERT de procéder à l'appel des participants. Le quorum n'étant pas encore atteint des deux côtés en raison du retard de certains membres. M. SCHERER propose de débuter la séance par le point « 2. Rapport consécutif au Bureau », qui ne nécessite pas de délibération.

#### 2. Rapport consécutif au Bureau (14.02.2013)

M. SCHERER indique qu'un document récapitulatif des demandes de subventions décidées en Bureau du 14 février a été transmis aux membres du Conseil.

M. SCHERER salue la décision du Bureau de l'Eurodistrict d'octroyer une subvention de 10.000€ au projet «Taskforce Retraite», qui consiste en un renforcement des moyens humains des INFOBEST du Rhin Supérieur, et notamment de celui de Kehl-Strasbourg, pour faire face à l'accroissement des demandes concernant la double imposition des retraités résidant en France et ayant travaillé en Allemagne. 30 000 retraités résidant en Alsace sont concernés. Le coût total du projet s'élève à 80 000 euros.

M. SCHERER invite les membres du Conseil à poser des questions sur les autres points délibérés en Bureau du 14 février. En l'absence de réaction, M. SCHERER remercie les membres du Conseil et clôt le point 2 de l'ordre du jour.

M. SCHERER salue M. RIES et les autres personnes qui sont arrivées au cours de l'étude du point 2. Le quorum est désormais atteint.

M. SCHERER salue également le Consul de la République fédérale d'Allemagne Monsieur LEGGE ainsi que le Directeur du service des relations transfrontalières au sein du Regierungspräsidium de Freiburg, Monsieur VON DROSTE HÜLSHOFF.

#### 1.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

# 1.2 Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil du 13 décembre 2012

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

#### 3. Politique

#### 3.1. Budget

#### 3.1.1. Désignation du membre du Conseil chargé de présider aux votes des comptes 2012

M. SCHERER indique que conformément au droit français qui régit l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, le vote des comptes 2012 doit être présidé par une tierce personne et qu'il doit, en tant que Président de l'Eurodistrict, se retirer. Le Conseil désigne le Dr. SEUFERT pour présider aux votes du compte de gestion 2012 et du compte administratif 2012 de l'Eurodistrict. M. SCHERER se retire.

#### 3.1.2. Compte de gestion 2012

Le Dr. SEUFERT demande aux membres du Conseil s'ils adoptent le rapport de M. Thierry LOUTON.

Il indique que dans la section d'investissement, les dépenses de l'Eurodistrict pour l'année 2012 sont estimées à 19.507, 88 € tandis que les dépenses s'élèvent à 85.729,74. Les résultats de l'exercice pour la section d'investissement sont de 66.221,86 €.

Dans la section de fonctionnement, les dépenses sont estimées à 929.806,48 € et les recettes s'élèvent à 850.000,00. Les résultats de l'exercice pour la section de fonctionnement sont de -79.806,48 €. Le total de l'exercice 2012 est de - 13.584,62 €.

Le Dr. SEUFERT soumet le compte de gestion 2012 au vote de l'assemblée. Deux abstentions sont exprimées. Le compte de gestion est adopté.

#### 3.1.3. Compte administratif 2012

L'exercice 2012 a été clôturé avec un excédent global de 691.133,62 €. Cet excédent est composé, d'une part de l'excédent de la section de fonctionnement, qui s'élève à 681.969,65 €, et de l'excédent de la section d'investissement, d'un montant de 9.163,97 €.

Le Dr. SEUFERT soumet le compte administratif 2012 au vote de l'assemblée. Deux abstentions sont exprimées. Le compte administratif est adopté.

Le Dr. SEUFERT remercie les membres du Conseil et rend la Présidence à M. SCHERER.

#### 3.1.4. Budget primitif 2013

M. SCHERER rejoint la séance et remercie le Dr. SEUFERT. Il corrige la traduction allemande de l'intitulé du oint 3.1.4. Il ne s'agit pas d'un « vorläufiger Haushalt 2013» mais d'un «Haushaltsplan 2013».

Monsieur SCHERER indique que conformément au droit français, les membres du Conseil disposent dans les documents de séance du document « M14 Budget primitif » ainsi que d'une sorte de traduction du budget primitif dans un langage politique qui se compose de deux documents : un tableau intitulé « COMPARAISON ANNEES PRECEDENTES / VERGLEICH VORJAHRE » et un tableau intitulé « PREVISIONS 2013 / HAUSHALTSPLAN 2013 » répartissant les dépenses de façon thématique afin de faciliter la lisibilité du document M14.

M. SCHERER indique que le budget présenté ce jour a déjà été traité dans le « débat d'orientation budgétaire » qui s'est déroulé en Conseil du 13 décembre 2012. Le budget présenté ce jour est identique à celui présenté lors du débat d'orientation budgétaire, mis à part deux modifications décrites ci-après :

La première modification concerne le reliquat 2013 (sur l'année 2014), qui sera d'environ 100.000€ moins élevé qu'envisagé lors du débat d'orientation budgétaire. Cela s'explique car en fin d'année, il s'agissait d'une estimation après dix mois d'exercice avec une extrapolation concernant les deux mois restant. En réalité, certaines factures n'avaient pas encore été payées ou n'avaient pas été reçues. De même, certaines subventions votées avec un système de versement réparti sur plusieurs années n'avaient pas encore été demandées par les porteurs de projet.

La seconde modification concerne l'ajout d'une ligne « fonds de soutien aux microprojets » dans le document PREVISIONS 2013 / HAUSHALTSPLAN 2013 ». L'ensemble des dépenses de gestion du fonds de soutien aux microprojets (aussi bien les frais de personnel que les dépenses liées à l'organisation de soirées d'information) sont comptabilisées dans cette ligne. L'ensemble de ces dépenses sont remboursées à hauteur de 50% par le programme INTERREG Rhin Supérieur.

Tous les autres points sont identiques au document sur lequel le débat d'orientation budgétaire du mois de décembre 2012 s'est basé.

M. SCHERER indique que Mme ARANEDER, Directrice des finances de la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg est présente et qu'elle pourra répondre aux éventuelles questions si besoin.

M. SCHERER ouvre le débat. Il donne la parole à M. GROSSMANN qui souhaite intervenir.

M. GROSSMANN remercie le Président. Il précise qu'il s'est abstenu lors des votes du compte de gestion et du compte administratif car il avait reçu les documents seulement 24 heures avant la séance, ce qui ne lui avait pas laissé le temps de les analyser suffisamment pour s'exprimer sur ce sujet ce jour. Concernant le budget, il indique

qu'un tiers du budget seulement est consacré à des actions et deux tiers à du fonctionnement, ce qu'il estime insuffisant.

En ce qui concerne le budget, M. GROSSMANN demande ce que signifie « projets propres et participations » et « projets subventionnés ». De même, il voudrait savoir en quoi consiste le « projet de substitution » mentionné dans le document. Il voudrait enfin savoir si la création d'un nouveau site Internet participatif signifie que l'ancien est inactivé ou bien s'il s'agit d'un deuxième site? Il existe un certain nombre de sites transfrontaliers, associatifs, privés, et il voudrait savoir si celui-là est concurrentiel avec les projets préexistants. La somme de 5000 € destinée aux actions mises en œuvre dans le cadre du 50ème anniversaire du Traité de l'Elysée lui parait faible pour un événement de cette ampleur.

M. SCHERER précise qu'il a constaté ces derniers mois de gros progrès concernant les documents de séance. Il remercie le secrétariat général d'autant plus que le personnel y est peu nombreux. Il indique que la secrétaire générale pourra répondre plus précisément par la suite concernant le délai d'envoi.

Concernant le budget administratif, la question a déjà été débattue lors du précédent Bureau et du précédent Conseil et les discussions ont abouti à dire que le budget était relativement bien équilibré et qu'il ne fallait pas comparer l'Eurodistrict avec des structures administratives ayant des compétences et des contextes différents, mais plutôt avec d'autres Eurodistricts qui sont structurés de manière équivalente. Concernant les dépenses de fonctionnement de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, le plus gros poste de dépenses est celui du personnel qui représente 34% du budget global. Au sein de l'Eurodistrict Regio Pamina, les dépenses de personnel représentent 55,58% du budget global. M. SCHERER indique que son expérience en tant que Président de l'Eurodistrict l'amène à penser qu'il serait bon pour l'Eurodistrict Srasbourg-Ortenau d'avoir 55% de dépenses de personnel cela ne signifie pas qu'il le proposera. Pamina présente une structure équivalente à la nôtre et nous pouvons être fiers de présenter les chiffres qui sont les nôtres. L'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) présente un pourcentage de frais de personnels bien plus élevé encore (74%). Par ailleurs, M. SCHERER indique qu'il a le sentiment que l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est surchargé de tâches administratives. De nombreuses personnes se plaignent de ne pas recevoir de réponses à leurs courriers ou à leurs demandes de subvention assez rapidement. M. SCHERER souligne qu'il ne s'agit de son point de vue ni d'une lacune en terme de compétences ni d'un manque de volonté de l'équipe qui effectue un grand nombre d'heures supplémentaires, mais d'un nombre insuffisant d'agents. Actuellement, seulement 4 personnes travaillent de manière effective, une personne étant en congé maladie depuis plusieurs semaines. M. SCHERER prie les membres du Conseil de faire preuve de compréhension.

M. SCHERER répond à la question de M. GROSSMANN concernant le « projet de substitution ». Il rappelle que le Conseil du 13 décembre a voté une subvention pour la création d'un centre de substitution transfrontalier à Kehl, sur initiative du Dr FELTZ et Dr SEUFERT et que cela représente un projet phare de l'Eurodistrict.

Concernant la remarque de M. GROSSMANN au sujet du site Internet : l'Eurodistrict a souhaité encourager la participation citoyenne et ainsi encourager les habitants de l'Eurodistrict à exprimer leurs attentes vis-à-vis de l'Eurodistrict. Cela permet aux représentants de l'Eurodistrict de sentir les attentes de leurs concitoyens et de réagir en conséquence. Un « voting » a été mis en place sur le site Internet, d'autres doivent suivre. Il s'avère que le premier « voting » a obtenu un écho positif. Les résultats font apparaître que les attentes les plus fortes de la part des citoyens concernent les transports et le bilinguisme. Les sondages suivants devraient connaître une participation encore plus forte. Ceci s'inscrit dans la continuité de la consultation publique de 2010 et est mis en œuvre dans la même optique que la Rencontre élus-citoyens (« Konvent ») qui doit se tenir suite au Conseil de ce jour.

Concernant les documents M. SCHERER donne la parole à Mme RIEDEL. Mme RIEDEL explique que les documents de séance, comprenant les documents concernant le budget, ont été envoyés par courriel le vendredi soir précédant la séance. Un autre courriel a été envoyé le lundi matin à des personnes pour lesquelles le secrétariat général a reçu des messages de non-réception durant le weekend. Une version papier des documents a également été distribuée le lundi aux adresses connues des membres allemands et à la CUS pour les membres français. Le délai minimum prévu pour l'envoi des documents est normalement de 7 jours, et de 3 jours dans des cas exceptionnels. Les documents ont donc été diffusés 3 jours avant la séance.

- M. SCHERER ajoute au sujet du budget que la somme de 40 000€ pour des investissements concerne des « achats uniques » (achat de photocopieur, d'ordinateur,...), si on souhaite calculer les dépenses de fonctionnement annuels il faut donc le déduire. Cela montre que le budget de fonctionnement est vraiment restreint.
- M. RIES indique que la question du rapport entre le budget de fonctionnement et le budget consacré aux projets a déjà été évoqué à plusieurs reprises. Il importe effectivement de comparer avec les autres Eurodistrict. De plus, si les dépenses de fonctionnement sont visibles depuis la création de la structure juridique de l'Eurodistrict en 2008, elles existaient déjà auparavant, mais étaient non apparentes puisque prises en charge par les services des villes membres.
- M. RIES explique la distinction faite entre les deux types de projets : les projets soutenus d'une part et les projets propres d'autre part: les premiers sont des projets mis en œuvre par des structures extérieures à l'Eurodistrict et sont évalués par les membres du Bureau et du Conseil selon les critères de sélections en vigueur; les seconds sont des projets pilotés par l'Eurodistrict, qui naissent de l'Eurodistrict.
- M. GROSSMANN indique qu'il ne faut pas réduire les frais de fonctionnement aux frais de personnel. Dans le compte administratif, les frais de fonctionnement et les frais de personnel additionnés représentent 50% du budget global.
- Monsieur OSWALD relève que le compte de gestion présente un assez grand reliquat. Il demande si ce reliquat oit uniquement servir à couvrir d'année en année des dépenses supplémentaires par rapport aux recettes du GECT ou si on ne devrait pas l'utiliser pour un gros projet intéressant et réduire en contrepartie les dépenses de la structure.
- M. SCHERER explique que si au premier regard, on peut avoir l'impression que le reliquat diminue pour couvrir des dépassements des dépenses par rapport aux recettes et qu'on risque de ne plus avoir assez d'argent dans quelque temps, cela n'est pas le cas. Par définition, les dépenses uniques ne seront plus à faire dans le futur. De même, les dépenses indiquées dans le budget comme « variables » signifient qu'il ne s'agit pas de coûts fixes de la structure. Ainsi, le reliquat bénéficie à des projets spécifiques et en ce qui concerne la structure on devrait pouvoir garder la même flexibilité de manœuvre à l'avenir.
- M. OSWALD rappelle le reliquat de l'année de création qui n'était pas une année d'activité complète et souhaite savoir s'il faut rajouter ce montant au budget.
- M. SCHERER répond que ce montant est déjà compris dans le reliquat de fin d'année.
- M. OSWALD demande à M. SCHERER de dire un mot sur les vélos communs mis en place pour les polices de l'Eurodistrict. M. SCHERER explique qu'il s'agit d'une subvention allouée à l'achat de vélos et d'uniformes pour patrouille de police commune. Il s'agit d'un projet symbolique pour l'Eurodistrict, en cela qu'il a été accepté par les services de police français et allemand de porter un uniforme unique.
- M. SCHERER soumet le budget primitif 2013 au vote de l'assemblée. Deux abstentions sont exprimées. Le budget primitif 2013 est adopté.

## 3.2. Conditions générales sur l'élargissement du périmètre

- M. SCHERER souhaite la bienvenue à M. Jean-Marc WILLER, Maire d'Erstein et Vice-président du GLCT Vis-à-Vis.
- M. SCHERER rappelle que les communautés de communes du Pays d'Erstein, du Rhin et de Benfeld et environs ont fait part de leur souhait de rejoindre l'Eurodistrict par courrier, reçu le 30 octobre 2012. Aujourd'hui il s'agit de décider des principes de l'adhésion par rapport à la représentation politique des nouveaux membres et également par rapport à leur participation au budget pour que les communautés de communes concernées puisse prendre de leur côté les délibérations nécessaires. Ensuite il faudra encore adapter les statuts et la convention constitutive du

GECT, afin que les communes demandeuses puissent faire officiellement partie de l'Eurodistrict à partir de janvier 2014. Afin de maintenir le principe de parité franco-allemande, il est proposé que la partie française procède à une nouvelle répartition en son sein. Ainsi, à chaque communauté de communes adhérente pourrait être attribué un siège au Conseil de l'Eurodistrict. Au Bureau de l'Eurodistrict les trois communautés de communes partageraient un siège. Tous les sièges attribués aux nouveaux adhérents le seront aux dépens des sièges de la Communauté urbaine de Strasbourg. Concernant la participation au budget, qui se fera également dans l'esprit du maintien de la parité franco-allemande, il est proposé que la contribution des communautés de communes adhérentes entraîne une diminution de la contribution actuelle de la CUS (425 000 Euros), au prorata de la population.

M. SCHERER remercie M. Jacques BIGOT qui n'a malheureusement pas pu être présent ce jour pour la préparation du sujet.

M. RIES attire l'attention sur le fait que M. BIGOT ait réussi à développer un moyen d'assurer l'équilibre dans l'Eurodistrict, autant par rapport à la parité franco-allemande que par rapport à l'équilibre territorial qui résultera de l'élargissement. Il remercie M. WILLER et tous ceux ayant contribué à ce travail qui aboutit à la présente délibération. Il ajoute que l'élargissement du périmètre de l'Eurodistrict démontre son attractivité pour les communes riveraines. D'autres communes seraient éventuellement également intéressées à rejoindre l'Eurodistrict, des négociations sont en cours.

Le Dr. MÜLLER explique que la présente séance à Appenweier exprime la volonté de l'Eurodistrict d'être – aujourd'hui déjà – plus présent dans le territoire. De plus, il confirme que le sud du territoire de l'Eurodistrict a – malgré les autres opportunités de contact avec le côté français - toujours un peu regretté l'absence d'un pendant français au sein de l'Eurodistrict. Il souligne l'importance qu'a l'élimination de ce déséquilibre ainsi que celle d'ancrer l'Eurodistrict dans le territoire. Cet élargissement à venir aura aussi une importance politique car le nombre des nouvelles communes est quasiment égal à celui des communes de la CUS et il y aura à l'avenir environ 50 km de frontière commune dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

Le Dr. MÜLLER remercie M. SCHERER et M. RIES de leur ouverture envers l'élargissement de l'Eurodistrict et d'avoir entamé les négociations aussi rapidement après la demande d'adhésion. Il remercie également M. WILLER de sa volonté d'adhésion afin d'aller au-delà de la coopération dans le cadre du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) « Vis-à-Vis ». Il souligne que les nouveaux adhérents apportent un savoir-faire utile à l'Eurodistrict : de l'expérience dans la coopération franco-allemande et la loi française (notamment par rapport au GLCT Vis-à-Vis) et la volonté de réaliser un pont au niveau d'Erstein.

M. SCHERER remercie le Dr. MÜLLER de ses propos. Il apprécie de voir que l'Eurodistrict est attractif pour de nouveaux membres.

M. CAROLI indique que lors de la fondation de l'Eurodistrict, de fortes attentes se sont manifestées. Ensuite, les premières années ont été laborieuses. L'élargissement de l'Eurodistrict représente un jalon dans ce projet. Beaucoup de personnes ne se rendent pas encore compte qu'une institution a vu le jour ici qui repousse les limites des compétences politiques habituelles, où des décisions sont prises ensemble, sans regard de la frontière, avec un principe de majorité simple et avec un budget transfrontalier propre, même s'il est encore petit. Cet élargissement atteste que le format est politiquement valable et représente un pas décisif dans l'avenir de l'Eurodistrict.

M. WILLER s'exprime au nom des trois communautés de communes adhérentes qui se réjouissent de pouvoir rejoindre l'Eurodistrict. Il indique que réalisant un développement territorial commun avec la CUS au sein du SCOTERS, l'adhésion à l'Eurodistrict constituait un choix logique au vu d'un développement territorial transfrontalier. Il explique avoir entendu des difficultés liées à la mise en œuvre de projets concrets dans la première partie de la séance. Les nouveaux adhérents aimeraient contribuer à travailler ensemble sur des projets sur l'ensemble du territoire de l'Eurodistrict.

M. SCHERER demande aux membres d'adopter la délibération contenant les principes d'adhésion des nouveaux membres.

Les membres du Conseil adoptent la délibération à l'unanimité.

## 3. 3. Résultats de l'étude de santé et recommandations d'action

M. SCHERER donne la parole à Mme le Dr. MERIGEAU, directrice du Centre Européen de la Consommation.

Mme le Dr. MERIGEAU présente l'étude menée par le Centre Européen de la Consommation pour le compte de l'Eurodistrict sur l'état actuel de l'offre de soins et les besoins de coopération médicale transfrontalière au sein du périmètre géographique de l'Eurodistrict. L'étude soutient l'idée de la création d'une Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers et identifie plusieurs domaines de coopération prioritaires : l'imagerie médicale, la chirurgie ambulatoire, l'urgence (chirurgie de la main) et la cancérologie.

M. SCHERER remercie Mme le Dr. MERIGEAU et ses employés de l'étude de qualité sur ce sujet complexe ainsi que des recommandations d'action. Il souligne l'importance de la thématique de la santé au vu du vieillissement de la société et l'intérêt qu'y porte la population. Les systèmes publics de santé arrivent — des deux côtés du Rhin — à leurs limites. D'où l'importance d'aborder le sujet au sein de l'Eurodistrict. C'est un pas également soutenu par les citoyens sur la plateforme Internet de l'Eurodistrict. M. SCHERER insiste sur l'importance de réaliser des projets concrets. Il indique que la chirurgie de la main ne pourra pas figurer parmi les projets à réaliser - comme le confirme M. LÖRCH, Directeur de l'Ortenau Klinikum, ce domaine étant, contrairement aux résultats publiés dans l'étude, bien couvert dans l'Ortenau.

- M. SCHERER, après s'être entretenu avec M. RIES, propose de modifier la délibération de la manière suivante :
  - Le point 1) de la délibération concernant la mise en place de la ZOAST ne sera pas modifiée.
  - Ajout d'un point 2), la mise en œuvre de la coopération dans le domaine de la cancérologie sera priorisée au vu d'une réalisation rapide et le Secrétariat Général sera mandaté pour arranger la mise en œuvre.
  - Point 3), le Groupe de Travail Santé de l'Eurodistrict sera chargé d'étudier les autres propositions faites dans l'étude et la feuille de route et de soumettre lors de la prochaine séance du Conseil un choix de projets rapidement réalisables, hiérarchisés par priorité.
  - Point 4) Il comprendra la motion de l'Eurodistrict concernant la suppression de l'autorisation préalable.
- M. SCHERER demande au Dr. FELTZ de s'exprimer sur le sujet en tant qu'expert.

Le Dr. FELTZ souligne l'importance de continuer la dynamique engendrée par l'étude menée par le CEC, notamment par rapport aux contacts et liens tissés. Il indique qu'au vu de cette dynamique il est effectivement utile de poursuivre le travail sur un sujet rapidement réalisable comme la cancérologie, par ailleurs étroitement liée à l'imagerie médicale. Regardant ce domaine de plus près, la complémentarité de l'offre des deux côtés du Rhin est évidente : tandis qu'il existe des structures hautement spécialisées dans le traitement du cancer sur la partie française du territoire de l'Eurodistrict, il existe des structures d'accompagnement après traitement du côté allemand. Au sein des territoires nationaux respectifs, il faudrait parcourir une distance de 100km du côté français voire de 130km en Allemagne pour trouver des structures équivalentes à celles que l'on trouve juste de l'autre côté la frontière. La priorisation de la coopération dans le domaine de la cancérologie permettrait une mise en place apide. Ainsi, elle constitue une vraie chance pour l'Eurodistrict d'améliorer la réalité quotidienne des citoyens.

Le Dr. MÜLLER remercie Mme le Dr. MERIGEAU du rapport présentant les résultats de l'étude ainsi que de son excellente traduction. Il remarque que certains domaines n'y sont pas mentionnés comme celui de la cardiologie et de la chirurgie cardiaque. Il demande si elle n'y voit pas de possibilités de coopération ou s'il s'agit tout simplement d'une priorisation.

Mme MERIGEAU explique que 10 projets de coopération éventuelle ont été identifiés au total et que dans le rapport, quatre ont été choisis en priorité, mais qu'il existe bien des possibilités dans les domaines précités.

Mme SCHREINER remercie également Mme le Dr. MERIGEAU pour le travail accompli. Elle souligne que pour elle, en tant qu'opérateur d'hôpital, il est effectivement intéressant de savoir quel équipement lourd existe déjà à Strasbourg et pourrait-être co-utilisé afin d'éviter l'achat de ce même équipement dans l'Ortenau. Elle explique qu'en Allemagne, ce sont les médecins qui prescrivent aux patients un examen nécessitant de l'équipement lourd. Elle demande donc à Mme le Dr. MERIGEAU dans quelle mesure il est prévu de sensibiliser les médecins à la localisation de l'équipement de l'autre côté du Rhin ainsi qu'au fait que les patients peuvent y recevoir un traitement en langue allemande. Elle explique qu'une offre bilingue pourrait encourager les patients à aller se faire

soigner de l'autre côté de la frontière. Elle aimerait donc savoir comment il est prévu d'aborder ces sujets avec les médecins.

Mme le Dr. MERIGEAU explique que dans les domaines de coopérations proposés dans l'étude, la plupart des médecins sont bilingues. Dans les hôpitaux de Strasbourg il s'agit souvent même de médecins allemands travaillant du côté français. Ainsi, en veillant à ce que des médecins bilingues soient disponibles, il ne devrait pas y avoir de problèmes de communication avec les patients. Elle confirme que la langue est un élément important pour la confiance des patients envers les médecins.

M. SCHERER présente la délibération modifiée (cf. ci-dessus) aux élus et leur demande de voter.

Les membres du Conseil adoptent la délibération modifiée à l'unanimité.

#### 3. 4. Résolution Retraite/ Double imposition

M. SCHERER explique le contexte de la résolution concernant l'imposition des titulaires d'une pension allemande résidant en France. Il indique que la résolution a vocation à soutenir au niveau politique les mesures destinées à améliorer la situation des retraités, mesures que l'Eurodistrict soutient d'ores et déjà avec son soutien financier au projet « Taskforce Retraite ».

M. SCHERER demande aux élus de voter l'adoption de la résolution.

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité la résolution concernant l'imposition des titulaires d'une pension allemande résidant en France.

# 3.5 Coopération des agences pour l'emploi

M. SCHERER salue la coopération transfrontalière entre les administrations françaises et allemandes concernant la création d'une agence transfrontalière à Kehl où des agents des deux côtés travaillent dans un seul bureau côte à côte. Il s'agit d'un projet pilote sur notre territoire qui pourrait s'éteindre le long de la frontière. Ce projet est un signe positif aussi bien pour les personnes qui cherchent un emploi que pour les employeurs. D'un côté notre région est économiquement très active et à la recherche d'employés spécialisés, de l'autre côté il existe également une forte présence de demandeurs d'emploi, surtout au niveau des jeunes, et il est donc important de trouver des synergies grâce à des projets phares comme celui-ci.

M. SCHERER passe la parole à M. GROSSMANN.

M. GROSSMANN salue également cette initiative. Il indique qu'il manque parmi les coupures de presse diffusées aux membres du Conseil celles du Canard Enchaîné évoquant ce pôle emploi et des insatisfactions en raison des demandes qui n'ont pas pu être traitées et les renvois de demandes à Fribourg. Il souhaite savoir si ce point s'est amélioré depuis ce constat du Canard Enchaîné.

M. SCHERER confirme qu'effectivement les décisions politiques ont été plus rapides que les réalisations au niveau administratif. Il a entendu que cela est rentré dans l'ordre depuis et qu'une ligne téléphonique directe pour les appels a été mise en place depuis.

#### 4. Projets

# Participations de l'Eurodistrict à des projets et projets propres 4.1 Cofinancement Tram Strasbourg-Kehl

M. SCHERER informe que le Dr. PETRY et M. RIES ont demandé dans une lettre datant du 4.02.2013 le soutien de l'Eurodistrict. Il souligne l'importance de ce projet phare transfrontalier et rappelle que la mobilité est au cœur

des citoyens dans notre région. Ce gros projet lancé ensemble par deux administrations, l'une française et l'autre allemande, est tout à fait particulier, aussi bien dans sa signification au niveau de l'amélioration de la mobilité qu'au niveau de sa contribution à une identité commune. Vu l'importance de l'investissement, l'Eurodistrict ne pourra pas apporter une contribution significative à la construction. Ainsi il est proposé que le soutien concerne la communication concernant cette nouvelle ligne et d'apparaître, en contrepartie, comme partenaire du projet.

M. SCHERER propose d'accepter la recommandation du Bureau et d'accompagner ce projet important par l'attribution d'une subvention de 100 000 € à la CTS, réservée à la communication.

#### M. SCHERER donne la parole à M. RIES

M. RIES souligne l'importance politique et symbolique du soutien par l'Eurodistrict de ce projet qui concernera la vie quotidienne des citoyens de part et d'autre du Rhin. En effet, si on veut faciliter la mobilité transfrontalière au niveau du travail comme indiqué sous le point précédent il faut aussi faciliter la mobilité géographique et le tramway est un des moyens de le faire.

M. RIES rappelle que les coûts de cet important projet sont d'environ 87 millions d'Euros, dont 75 % seront pris en charge par la CUS et 25% par Kehl et le Bade-Wurtemberg. Ces coûts comprennent la construction d'un pont supplémentaire sur le Rhin, la prolongation de la ligne D jusqu'à la mairie de Kehl et non seulement jusqu'à la gare, la première tranche du projet. Les travaux doivent débuter fin 2013. La prolongation de la ligne de tram va accélérer la création de l'agglomération transfrontalière qui est en cours en ce moment. Contribuer à la visibilité bilingue et à la communication de ce projet dans l'ensemble du territoire rentre pleinement dans les attributions de Eurodistrict et permettra le rapprochement des citoyens.

M. RIES remercie M. SCHERER pour le soutien accordé à la demande formulée ensemble avec le maire de Kehl.

#### M. SCHERER donne la parole à M. GROSSMANN.

M. GROSSMANN rappelle que le rapprochement des agglomérations existe déjà à travers des lignes de bus, etc. Il indique qu'il lui semble difficile d'admettre que l'Eurodistrict cofinance ce projet : d'une part il n'y aurait pas encore eu une enquête publique, d'autre part le financement ne serait pas encore assuré du côté de Kehl. Il soulève également que l'Eurodistrict est cofinancé par la CUS et que maintenant on demande que l'Eurodistrict finance la CTS, donc indirectement la CUS.

M. SCHERER tient à souligner que l'Eurodistrict ne finance pas le tram au niveau de l'investissement. Il s'agit, une fois que le tram existera, de le rendre plus facilement utilisable pour les citoyens des deux côtés. Ainsi l'Eurodistrict payera donc uniquement quand le projet sera mis en oeuvre.

M. GROSSMANN répète que l'Eurodistrict ne finance pas les panneaux de signalétique, mais bien la CTS.

M. SCHERER explique que la subvention accordée par l'Eurodistrict est explicitement désignée à assurer la mmunication envers la population, y compris la signalétique transfrontalière bilingue. Conformément à la procédure juridique de financement, l'Eurodistrict doit verser cette subvention au compte de la CTS qui met en œuvre ces communications.

M. RIES exprime son étonnement vis-à-vis de la position de M.Grossmann, ancien président de la CUS pendant sept ans et qui affirme que la CTS est la CUS. La CTS est une société d'économie mixte. Si la majorité du capital provient de la CUS, une autre partie provient du Département du Bas-Rhin ou encore d'investisseurs privés.

M. RIES explique qu'il s'agit d'un projet financé par la CUS qui a fait appel à la CTS pour la construction de ce tramway, c'est une maîtrise d'ouvrage déléguée. L'Eurodistrict apportera son soutien au projet au niveau de la signalétique et de la communication, et ne financera donc ni la CTS ni le projet dans son intégralité.

M. SCHERER donne la parole au Dr MÜLLER

Dr MÜLLER indique qu'à son avis on peut voter en faveur de ce projet. S'il ne s'agit pas d'un projet initié par l'Eurodistrict à l'origine, l'ensemble de son territoire en bénéficiera. Il tire également une parallèle avec le projet de pont à hauteur d'Erstein et espère un soutien si le pont devait exister un jour.

M. SCHERER rappelle que la construction du pont est un projet politique et que l'Eurodistrict l'intègre déjà dans ses réflexions, puisque les répercussions de son existence sur les transports en commun seront déjà étudiées dans l'étude concernant l'amélioration du transport public transfrontalier afin de pouvoir supporter l'argumentation en faveur du pont.

M. SCHERER passe la parole à M. SCHÜLER.

M. SCHÜLER précise que le projet du tram est bien plus avancé qu'indiqué. Les études de faisabilité ont prouvé les capacités d'investissement, de faisabilité de la ligne, mais aussi l'impact positif qu'aurait la prolongation de la ligne jusqu'à la Mairie de Kehl pour la population transfrontalière. L'initiative est considérée comme un projet phare non seulement par le Bade-Wurtemberg, mais aussi par la République Fédérale d'Allemagne. Il rappelle que Kehl a salué ce projet avec une grande majorité et qu'il représente une chance pour les futures générations.

M. SCHERER demande de procéder au vote. La subvention à hauteur de 100 000 € est adoptée avec 2 voix contre.

#### Demandes de subventions

#### 4.2 Festival de théâtre franco-allemand d'été Baal Novo

M. SCHERER explique que désormais le théâtre franco-allemand ne s'adresse plus qu'au jeune public, mais à tous les âges. Il traite la vie quotidienne franco-allemande avec une note d'humour et il se concentre plus sur le développement du bilinguisme et de la culture au-delà des frontières. Pour le nouveau Festival de théâtre franco-allemand qui est à l'étude ce jour, Baal Novo demande une subvention pour les années 2013-2014. M. SCHERER rappelle que pour une précédente demande de Baal Novo qui portait sur 2012 et 2013, l'Eurodistrict avait subventionné seulement 2012. Enfin le président propose de soutenir ce projet dans la perspective où l'Eurodistrict peut soutenir un projet pendant cinq ans au maximum.

M. SCHERER passe la parole à Mme SCHREINER.

Mme SCHREINER encourage le soutien du projet vu le manque de projets culturels financés par l'Eurodistrict qui soutiennent vraiment le bilinguisme, surtout vu l'importance de ce projet pour les deux régions. Elle suggère de développer même une coopération de longue durée avec ce théâtre.

M. SCHERER demande de procéder au vote. La subvention est adoptée à l'unanimité.

#### 5. Divers

M. SCHERER rappelle les dates des prochaines séances et se réjouit que les séances ont lieu dans l'ensemble de son territoire. Ainsi la prochaine séance du Bureau aura lieu le 18 mai 2013 à Ettenheim et la prochaine séance du Conseil le 27 juin 2013 à Lahr. M. SCHERER remercie les maires d'Ettenheim et de Lahr pour l'organisation et l'accueil de ces séances. Il remercie également la Schwarzwaldschule, qui fournit le café pour la séance d'aujourd'hui et la restauration pour la rencontre élus citoyens qui aura lieu à sa suite.

M. SCHERER clôt la séance à 17h35.

Frank SCHERER Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau



Le présent acte est affiché du - 8 NOV. 2013 au - 8 JAN. 2014



# Réunion du Conseil du GECT « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau »

du jeudi 14 mars 2013

Schwarzwaldhalle Oberkircher Straße 26 APPENWEIER

15h00 - 17h00

Procès-verbal de réunion

## 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance

Le Président soumet la proposition d'ordre du jour, pour approbation, au Conseil.

Adopté

### 1.2 Adoption du compte-rendu du Conseil du 13 décembre 2012

Le Président soumet le compte-rendu du Conseil du 13 décembre 2012, pour approbation, au Conseil.

Adopté

#### 3.1 Budget

# 3.1.1. Désignation du membre du Conseil chargé de présider aux votes des comptes 2012

Il est proposé au Conseil de désigner le doyen de l'assemblée, le Dr. Claus-Dieter SEUFERT, pour présider aux votes du compte de gestion 2012 et du compte administratif 2012 de l'Eurodistrict.

Adopté

#### 3.1.2. Compte de gestion 2012

Il est demandé au Conseil d'adopter la délibération relative au compte de gestion 2012 tel que figurant dans les documents annexés. Le compte de gestion est adopté avec deux abstentions.

Adopté

#### 3.1.3. Compte administratif 2012

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2012 tel que figurant dans les documents annexés. Le compte administratif est adopté avec deux abstentions

Adopté

#### 3.1.4. Budget primitif 2013

Il est demandé au Conseil de valider le budget primitif 2013. Le budget est adopté avec deux abstentions.

Adopté

#### 3.2. Conditions générales sur l'élargissement du périmètre

Il est demandé au Conseil, suite à l'élargissement du périmètre de l'Eurodistrict par l'adhésion de nouvelles communes (Comcom du Pays d'Erstein, du Rhin et de Benfeld et environs), de valider la nouvelle répartition institutionnelle et financière proposée dans la délibération annexée et de confier au Secrétariat Général le soin de préparer la modification des statuts et de la convention constitutive en ce sens.

Adopté

## 3.3. Résultats de l'étude de santé et recommandations d'action

Après modification de la délibération, il est demandé au Conseil :

- de confirmer la volonté de mettre en œuvre une ZOAST en s'appuyant sur l'étude « Mise en place d'une Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST) dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ».
- de décider la coopération dans le domaine de la cancérologie, mentionnée parmi les priorités identifiées, comme prioritaire et il mandate le secrétariat général avec sa mise en œuvre,

- de charger le Groupe de Travail Santé d'étudier les autres propositions faites dans l'étude et la feuille de route proposée sous le point I.2. Il demande au groupe de travail de soumettre au vote lors de la prochaine séance un choix de projets concrets et rapidement réalisables, ainsi qu'une proposition concernant les responsabilités dans leur mise en œuvre. La sélection doit correspondre à une liste de priorités,
- de voter la motion (voir document joint) demandant la suppression de l'autorisation préalable pour l'ensemble des projets relatifs à la ZOAST.

Adopté

#### 3.4. Résolution retraite / Double imposition

Depuis 2005, les pensions de la sécurité sociale allemande qui sont versées aux titulaires vivant en France sont imposables en Allemagne. Cette règle d'imposition, qui découle d'une interaction entre la loi allemande sur les revenus des personnes âgées (Alterseinkünftegesetz) et la convention franco-allemande sur la double imposition (deutsch-französischen Doppelbesteuerungsabkommen - DBA), concerne quelque 50 000 personnes en France, dont environ 30 000 en Alsace.

Il est demandé au Conseil de valider la résolution qui demande instamment à la Commission Européenne ainsi qu'aux ministères et autorités concernés des deux États de chercher sans plus attendre des solutions et d'adapter la convention franco-allemande sur la double imposition de 1959 aux réalités actuelles.

Adopté

#### 4.1. Cofinancement Tram Strasbourg-Kehl

Il est demandé au Conseil de se prononcer en faveur d'un accompagnement de la liaison tramway entre les villes de Strasbourg et de Kehl par le versement d'une subvention forfaitaire de 100 000 € à la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS) pour la prolongation de la ligne D vers Kehl. Cette subvention contribuera à assurer une signalétique bilingue et à renseigner les habitants de l'Eurodistrict dans les deux langues. Par ailleurs, l'Eurodistrict sera intégré aux diverses actions de communication menées autour du projet et son logo apparaîtra sur tous les supports de communication. Cette subvention est adoptée avec deux abstentions.

Adopté

#### 4.2. Festival de théâtre franco-allemand d'été de Baal Novo

Il est demandé au Conseil de valider l'octroi une subvention à l'association BAAL novo e.V. pour les années 2013 et 2014 pour le projet de « festival de théâtre franco-allemand d'été ». Les coûts totaux du projet s'élèvent à 115.000€ pour 2013 et 2014. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est sollicité à hauteur de 50.000€ pour les deux années.

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN - 6 MAI 2013 Bureau du Contrôle de Légalité LE PRESIDENT,
FRANK SCHERER

\* \*



# Réunion du Conseil 14 mars 2013

Schwarzwaldhalle Oberkircher Straße 26 APPENWEIER

15h00 - 17h00

# Ordre du jour

### 1. Accueil par le Président

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2. Approbation du compte-rendu du Conseil du 13 décembre 2012

2. Rapport consécutif au Bureau (14.02.2013)

#### 3. Politique

- 3.1. Budget
  - 3.1.1. Désignation du membre du Conseil chargé de présider aux votes des comptes 2012
  - 3.1.2. Compte de gestion 2012
  - 3.1.3. Compte administratif 2012
  - 3.1.4. Budget primitif 2013
- 3.2. Conditions générales sur l'élargissement du périmètre
- 3.3. Résultats de l'étude de santé et recommandations d'action
- 3.4. Résolution Retraite/ Double imposition
- 3.5. Coopération des agences pour l'emploi

#### 4. Projets

## Participations de l'Eurodistrict à des projets et projets propres

4.1 Cofinancement Tram Strasbourg-Kehl

#### Demandes de subventions

4.2 Festival de théâtre franco-allemand d'été de Baal Novo

5. Divers

Ordre du jour joint Compte-rendu joint

Pièces jointes

Délibération jointe
Présentation orale & articles

Délibération jointe

Délibération jointe

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN - 6 MAI 2013 Bufeau du Controle de Légalité Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 14 mars 2013 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le 6 MAI 2013



# Séance du Conseil du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau 13 décembre 2012

Centre administratif
Salle des Conseils (1er étage)
1, parc de l'Etoile
STRASBOURG

15b00 - 17b00

## Compte-rendu

## Liste des participants :

M. Jacques BIGOT, M. Matthias BRAUN, M. Henri BRONNER, Mme Andrée BUCHMANN, Mme Francoise BUFFET, M. Yves BUR, M. Herrmann BURGER, M. Bernard EGLES, Dr. Alexandre FELTZ, M. Alain FONTANEL, M. Jean-Louis FREYD, M. Robert GROSSMANN, M. Robert HERRMANN, M. Klaus JEHLE, M. Alain JUND, M. Willy KEHRET, Dr. Wolfgang G. MÜLLER, M. Klaus MUTTACH, M. Raphäel NISAND, M. Jürgen OßWALD, Dr. Günther PETRY, Mme Nawel RAFIK-ELMRINI, M. Norbert REINHARDT, M. Roland RIES, M. Frank SCHERER, Mme Eveline SEEBERGER, Dr. Claus-Dieter SEUFERT, Mme Catherine TRAUTMANN, M. Wilhelm WUNSCH.

#### Ordre du jour

#### 1. Accueil par le Président et ouverture de la séance

M. SCHERER demande, en l'absence du « benjamin » de cette instance, au doyen, le Dr. SEUFERT de procéder à l'appel des participants. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. SCHERER indique que le point 4.6 Festival Rio em Cores e Ritmos est retiré de l'ordre du jour, le projet ne peut être soumis à décision en l'état actuel.

#### 1.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

# 1.2 Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil du 5 juillet 2012 Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

#### 2. Rapport consécutif au Bureau (20.9 & 22.11.2012)

- M. SCHERER propose aux membres du Conseil un document sur table récapitulatif des projets débattus lors des réunions des bureaux précédents.
- M. SCHERER indique que l'étude des possibilités d'amélioration des transports en commun transfrontaliers devrait débuter fin janvier et il espère que les résultats seront disponibles avant l'été 2013. L'étude intégrera l'existence de la liaison Tram Strasbourg-Kehl, tout comme l'impact qu'aurait le projet de construction d'un pont à hauteur d'Erstein sur le transport en public.
- M. SCHERER rappelle que l'étude en cours dans le domaine de la santé, pour définir les potentialités dans l'Eurodistrict et soutenir des actions politiques concrètes sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil en mars 2013.
- M. SCHERER indique également que l'école ABCM Kappel-Grafenhausen a obtenu une subvention de l'Eurodistrict. Cette école française, de droit français, sur le sol allemand est un projet phare de l'Eurodistrict.
- M. SCHERER annonce la création d'une patrouille de Police-Polizei-Gendarmerie à vélo dans l'Eurodistrict, dans le domaine de la sécurité publique, et pour laquelle l'Eurodistrict finance les uniformes et les vélos.
- M. SCHERER attire l'attention sur la revue de presse, remise à chacun à l'entrée, qui regroupe tous les articles parus ces derniers mois sur les thématiques importantes de l'Eurodistrict. Il souligne que pour l'année 2012, les relations publiques de l'Eurodistrict se sont massivement renforcées. Ainsi le public a été largement informé via des articles et réunions sur le terrain dans le cas du fonds de micro-projets, et l'Eurodistrict a été présent aux côtés de la CUS et de l'Ortenau au salon Exporeal à Munich. De même, M. Frank Scherer a rencontré les représentants des associations transfrontalières le 6 septembre dernier à Kehl, expérience qu'il souhaite renouveler

Pour l'année 2013, d'autres opérations sont prévues : présence sur le salon MIPIM à Cannes, une plus grande participation de la société civile, entre autres par le biais de l'organisation d'une rencontre éluscitoyens (Eurodistrikkonvent) le 14 mars 2013 et un nouveau site internet permettant une participation interactive via un système de votes, manifestations en cours de préparation dans le cadre du cinquantenaire du Traité de l'Elysée, mais aussi l'élargissement du périmètre de l'Eurodistrict dans le sud.

#### 3. Politique

# 3.1. Parlement européen : création d'un Groupe de liaison transfrontalier

- M. SCHERER souhaite chaleureusement la bienvenue à deux personnalités éminentes du Parlement européen, Mme Catherine TRAUTMANN, député européenne et M. Gilles PARGNEAUX, député européen, vice-président de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai et cofondateur du Groupe de liaison transfrontalier et donne la parole à M. PARGNEAUX.
- M. PARGNEAUX précise que le groupe de liaison, créé le 27 novembre dernier, regroupe tous les parlementaires, qui sont des élus aux frontières des 27 pays de l'Union européenne. Ce groupe doit servir à faire évoluer les législations nationales et européennes dans les politiques publiques. Les frontières sont des zones d'intense coopération et des laboratoires locaux de l'intégration européenne qui exigent des politiques spécifiques dans le cadre d'un marché unique qui a aboli les frontières. Ce groupe de liaison est dédié aux problématiques de ces espaces transfrontaliers pour aborder les grands dossiers européens, comme les réseaux européens de transports, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe ou encore la mobilité des travailleurs sous un angle transfrontalier.

Il indique que l'Eurodistrict, du fait de la réduction de 30 % du budget 2014-2020 du financement de la coopération territoriale proposée par le Président du Conseil européen, pourrait adopter une motion. Il

précise qu'une actualité importante est actuellement débattue au Parlement : le nouveau règlement des Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT). Une série de propositions d'amendements sur ce nouveau projet de règlement a été faite pour que les GECTs puissent recourir à une diversité de financements au-delà du programme INTERREG dans le cadre de la programmation 2014-2020.

Une autre innovation 2014-2020 des fonds européens qui peut intéresser les GECTs est la création de trois outils pour la mise en place de stratégies de développement intégré : les investissements territoriaux intégrés, les plans d'action communs et le développement local. Ces principes d'approche territoriale multisectorielle viendront renforcer la démarche stratégique des différents GECTs.

Le sens des travaux du groupe de liaison est que les GECTs puissent se positionner par rapport à ces innovations et échanger de nouvelles pratiques avec la Commission européenne, la MOT et le Groupe de liaison (ex : le groupe de travail Europe – témoignage du GECT Pamina : présentation du plan d'action commun en faveur d'emploi commun transfrontalier).

- M. PARGNEAUX conclut en précisant que les parlementaires européens sont à la disposition des GECTs, qu'ils sont le lien avec la Commission européenne et les institutions européennes pour obtenir toutes les clés pour chercher des financements dans les années à venir.
- M. SCHERER remercie M. PARGNEAUX pour cette proposition de contact et indique qu'il souhaite vivement garder ce lien avec les institutions européennes. Il remercie également Mme RAFIK-ELMRINI pour cette idée de rencontre avec les députés européens.

## 3.2. Siège du Parlement européen

- M. SCHERER donne la parole à M. RIES.
- M. RIES fait part d'une bonne nouvelle annoncée ce matin : la Cour de justice européenne (CJE) à Luxembourg a invalidé la demande de réduire le nombre de sessions parlementaires annuelles au Parlement européen à Strasbourg et confirme la présence du siège du Parlement européen à Strasbourg, comme identité parlementaire de Strasbourg.
- M. RIES indique qu'il est important de garder cependant ce point à l'ordre du jour. Il faut être vigilant et offensif et calmer ceux qui remettent sans cesse en cause cette réalité du siège à Strasbourg, qui figure dans les traités. Ou bien il faudrait alors remettre en cause tous les sièges de toutes les institutions européennes ce qui n'est pas concevable. Il faut prendre des initiatives avec la Ville de Strasbourg et Mme TRAUTMANN et les autres collectivités locales afin que la présence du Parlement européen à Strasbourg soit reconnue par tous.

Mme TRAUTMANN salue toutes les personnes représentant l'Eurodistrict. Elle précise que cet arrêt de la Cour est très important et plus précis que celui qui a été prononcé en 1997. Il confirme la jurisprudence de l'époque qui précise que les gouvernements décident de son siège. Le juge a ajouté qu'il n'y a pas de contradictions entre le droit et l'application du droit pour les réunions de sessions plénières qui se tiennent à Strasbourg douze fois par an, sessions ordinaires confirmées. Toutes les sessions additionnelles à Bruxelles ne se justifient qu'en complément de ces sessions déjà existantes. La Cour ne souhaite pas revenir une troisième fois sur cette décision.

Mme TRAUTMANN rappelle que ceux qui ont attaqué (les Anglais) l'on fait pour une raison politique : le refus de la construction de l'Union européenne.

Mme TRAUTMANN indique que ce jour est important pour les amis de l'Ortenau et des communes voisines, car ce qui nous permet d'être plus européen, c'est de pouvoir nous additionner et de montrer que dans ce mécanisme, il y a du volontarisme, il y a une façon de définir notre espace commun, une vie commune, un bassin d'emploi commun pour plus d'efficacité, de prospérité, de culture, de lien pour les étudiants, les salariés, les politiques aussi. Elle conclut en indiquant que nous gagnerons cette bataille du

Parlement européen pour des raisons politiques, économiques, mais également pour une crédibilité vis-à-vis de l'opinion publique.

- M. SCHERER donne la parole à M. PARGNEAUX.
- M. PARGNEAUX félicite Mme TRAUTMANN et M. RIES pour leur prestation orale. Il indique que les députés européens sont des défenseurs acharnés de la présence du Parlement européen à Strasbourg. Il souligne que les opposants ont fait perdre du temps et de l'argent au Parlement européen qui devra payer les dépens de ces procédures. En conclusion, il indique qu'au moment où le Parlement européen élargit ses compétences et qu'il entre pleinement dans cette discussion budgétaire qui sera développée au sommet européen 2013, il était important que l'on soit conforté par la décision de la CJE. Il conclut en indiquant qu'en sa qualité de député français il est fier de pouvoir dire que le siège du Parlement est ici à Strasbourg.
- M. SCHERER demande aux membres s'ils souhaitent aborder d'autres questions avec les invités.
- M. SCHERER demande aux membres d'adopter une motion réaffirmant l'attachement de l'Eurodistrict au siège strasbourgeois du Parlement Européen.

La motion est votée à l'unanimité.

# 3.3. Courrier de réponse du Chef de cabinet de M. François Hollande à M. Frank Scherer (Fessenheim, sommets franco-allemands)

- M. SCHERER indique que dans son courrier de félicitations à M. François Hollande, et dans le cadre du cinquantenaire du Traité de l'Elysée, il a proposé qu'un sommet franco-allemand ait lieu dans l'Eurodistrict, ce qui a trouvé un écho positif de la part du Président de la République. Cette même idée a été proposée au ministère des affaires étrangères allemand qui y est également favorable. Par ailleurs, il s'agit d'une idée déjà exprimée par un membre du Conseil, M. Robert GROSSMANN.
- M. SCHERER demande à chacun d'activer ses réseaux et contacts pour accueillir ce sommet franco-allemand dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.
- M. SCHERER rappelle que lors du Conseil du 05.12.2011, une résolution relative à la fermeture de la Centrale nucléaire de Fessenheim, approuvée à l'unanimité, avait été adressée au Gouvernement français. Il mentionne que dans son courrier de réponse, le cabinet de M. François HOLLANDE indique la fermeture pour 2016.

# 3.4. Maintien du Consulat général d'Allemagne à Strasbourg

- M. SCHERER précise qu'il a fait distribuer la dernière réponse faite par le ministère des affaires étrangères allemand relative à la fermeture du Consulat général d'Allemagne. Il indique que le maintien du Consulat par le cumul des fonctions de Chef du Consulat général d'Allemagne avec celles du Représentant permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe est une réussite au vu de la dissolution prévue initialement. Il se félicite de l'action commune de tous les partenaires qui a permis ce maintien.
- M. SCHERER souhaite également relever un élément fondamental, qui ne figure pas dans ce courrier : le maintien d'un contact direct avec un représentant de la politique fédérale dans l'Eurodistrict.
- M.RIES remercie solennellement tous ceux qui ont pris position pour le maintien du Consulat général d'Allemagne ou pour Strasbourg en tant que siège du Parlement Européen. Il conclut que cela démontre bien que si on intervient ensemble, on obtient des résultats bien plus facilement, il pense d'ores et déjà à d'autre sujets importants tels que la Magistrale Est-Ouest où il s'agit d'obtenir le chaînon manquant.

#### 3.5. Débat d'orientation budgétaire 2013

- M. SCHERER propose une discussion relative au débat d'orientation budgétaire 2013. Il indique les priorités budgétaires et les évolutions de la situation financière de l'Eurodistrict figurant dans les documents de séance.
- M. SCHERER souligne l'importance d'une répartition interne affinée entre les différentes lignes car elle devra tenir compte des éléments suivants qui impacteront le budget :
- la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'Eurodistrict sur des thématiques fortes et structurantes pour le territoire et le développement de l'Eurodistrict, notamment en matière de transport, de santé, de cartographie et de soutien aux actions citoyennes.
- l'adhésion des trois communautés de communes ayant exprimé leur intérêt (les Communautés de communes d'Erstein, de Benfeld et environs, et celle du Rhin) ne devrait pas avoir d'impact sur les recettes du GECT car l'objectif est l'équilibre des cotisations générales des deux côtés. A priori, seule la répartition interne du côté français serait modifiée.
- M. BUR indique que l'établissement d'un budget de coopération transfrontalière est très compliqué car les pratiques dans chaque pays sont différentes. Ainsi, le budget présenté est quasiment finalisé, alors qu'en France il s'agit simplement d'un débat d'orientations budgétaires et il remercie pour les spécifications apportées. Il précise qu'il faudra veiller à ce que l'Eurodistrict ne soit pas un guichet de subventions et qu'il faudra faire un tri dans les projets soutenus. En revanche, il trouve que pour un organisme franco-allemand le budget alloué au bilinguisme, base de toute coopération, paraît limité.
- M. SCHERER partage cet avis et indique que les thématiques clés sont le bilinguisme et le marché du travail transfrontalier. Les parties variables du budget comme les subventions peuvent être utilisées dans ce sens.
- M. RIES indique que s'il faut essayer de limiter le budget de fonctionnement par rapport aux dépenses pour les projets, il ne faut pas oublier qu'avant la création du GECT ces coûts existaient aussi, mais qu'ils étaient assumés directement par les collectivités. L'équipe du secrétariat ne lui semble pas être surdimensionnée. Il faudra encore beaucoup de créativité et le bilinguisme doit effectivement être une priorité. L'objectif doit être que chacun puisse s'exprimer dans sa propre langue sans avoir besoin d'interprète. Il rejoint également M. BUR sur le fait que l'Eurodistrict ne doit pas être considéré comme guichet à subventions.
- M. SCHERER souligne qu'avec une équipe de cinq personnes, des séances institutionnelles à préparer et des demandes de subvention à instruire, il reste peu de place pour la créativité, mais que des améliorations ont déjà eu lieu.
- M. OßWALD complimente les documents clairs concernant le budget prévisionnel et demande d'expliciter la différence entre les dépenses des années précédentes et celles prévues pour 2013.
- M. SCHERER explique que la différence vient de la nouvelle présentation qui apporte plus de clarté. D'une part les dépenses ont été attribuées aux projets qu'elles concernent, d'autre part il y a une différenciation entre des projets propres ou participations et des projets extérieurs. Concernant le budget 2013, il doit également être souligné que des dépenses plus élevées ont été prévues pour des projets propres plutôt que pour des projets extérieurs.

En l'absence d'autres interventions, M. SCHERER clôt le débat d'orientation budgétaire 2013.

#### 4. Projets

## Participations de l'Eurodistrict à des projets et projets propres

4.1. Semaine de l'Entrepreneur européen 2013 (SEE) et cofinancement par le Fonds Social Européen (FSE)

M. SCHERER présente un bilan de l'édition en novembre 2012 de cette manifestation à laquelle l'Eurodistrict a participé, notamment concernant l'aspect bilingue de la manifestation. Si la manifestation fut globalement un succès, M. SCHERER regrette toutefois un problème d'identification de l'inauguration de la semaine qui a été organisée à Offenburg et a bénéficié d'un nombre de participants limité par rapport à une autre manifestation organisée quasiment en parallèle à Strasbourg. Cela sera à améliorer en 2013, l'inauguration et la première manifestation dans le cadre de la semaine doivent avoir lieu au même endroit.

M. SCHERER se félicite de la demande de cofinancement auprès du Fonds Social Européen et demande aux membres de voter le budget à hauteur de 30 030 € pour la SEE 2013, sous réserve de l'attribution de la subvention dans le cadre de la demande auprès du Fonds social européen.

Les membres du Conseil adoptent la délibération à l'unanimité.

#### 4.2. Marathon 2013

M. SCHERER estime que l'édition 2012, action initiée par l'Eurodistrict, a été une réussite. Il renvoie sur les propositions d'amélioration pour 2013 qui sont indiquées dans la délibération. Ainsi il n'y a eu que 5 % de participants allemands et l'obligation de produire un certificat médical (procédure qui n'est pas connue en Allemagne) a sans doute eu son importance. Il demande de prendre contact avec un juriste de l'Euro-Institut pour essayer de résoudre ce point. Il souhaite également qu'une publicité plus large soit faite du côté allemand.

M. SCHERER demande aux membres de valider la participation de l'Eurodistrict au Marathon Eurodistrict Strasbourg-Ortenau 2013 à hauteur de 37 500 €.

Le Dr. PETRY indique que, malgré un cadre exceptionnel, les coureurs ont eu des difficultés pour accéder à la plateforme lors de la cérémonie de remise des prix, certains n'ayant pu récupérer leur prix. Il ajoute que le départ et l'arrivée de la course devraient être au même endroit.

M. RIES salue le succès de la manifestation en 2012 et demande de ne pas augmenter les tarifs pour 2013 car la participation coûte déjà cher.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 4.3. Addiction aux jeux

M. SCHERER demande au Dr PETRY d'expliquer brièvement la situation.

Le Dr PETRY explique qu'il existe, en raison d'une différence de règlementation en Allemagne et en France, un grand nombre de machines à sous dans les communes allemandes le long de la frontière française; cependant la majeure partie des joueurs vient de France. Des études démontrent qu'environ 7 à 10 % des joueurs sont dépendants au jeu. Après la coopération réussie concernant la clinique de substitution, une nouvelle coopération dans le domaine de l'addiction au jeu pourrait être imaginée.

Le Dr FELTZ explique qu'il faut différencier l'addiction « avec » et « sans » objet, mais que les mécanismes sont identiques. Il propose le concours du groupe de travail santé.

M. BUR rappelle qu'en France le jeu est régulé par la Française des jeux et que les casinos sont interdits à ces joueurs dépendants. Il considère que la démarche est intéressante.

M. SCHERER propose que le Dr SEUFERT, le Dr FELTZ, le Secrétariat général et le Landratsamt créent un groupe de travail concernant la prévention de l'addiction au jeu et qu'ils développent un projet, en associant éventuellement l'aspect de la sécurité publique.

#### Demandes de subventions

### 4.4. Cabinet médical innovant pour la médecine de l'addiction dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

M. SCHERER donne la parole au Dr. SEUFERT. Celui-ci présente le projet et souligne la plus-value qui résulte de ce partenariat, puis il salue le grand engagement des pilotes de ce projet et de leurs partenaires. Il rappelle que ce cabinet médical fonctionnera par ses propres moyens d'ici quatre ans.

Dr. FELTZ indique que ce concept doit se développer. Il s'agit d'un enjeu de santé publique évident, d'un enjeu sécuritaire car il existe un mode de réapprovisionnement parallèle, du côté allemand, à la recherche de médicaments de substitution de proximité notamment au niveau de la gare de Strasbourg. C'est une plus-value pour l'usager et le citoyen.

M. SCHERER remercie également tous les acteurs pour le grand investissement de chacun et félicite plus particulièrement le Dr. SEUFERT pour sa nouvelle formation pour être addictologue. Il demande aux membres de valider la participation financière au projet « Un cabinet médical innovant pour la médecine de l'addiction dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau». Il s'agit d'une subvention de 149.748 € sur une période de trois ans. Cette participation permettra la mise en place du projet et se décline de la façon suivante : 2012 : 75.405 €, 2013 : 41.845 €, 2014 : 32.498 €.

Les membres du Conseil adoptent la délibération à l'unanimité.

#### 4.5. Triathlon

M. SCHERER donne la parole à M. FATH.

M. FATH indique que le projet Triathlon Eurodistrict Strasbourg-Ortenau consiste en l'organisation d'un triathlon transfrontalier et longue distance, de type "half-Ironman " soit (113 km) dans la partie nord de l'Eurodistrict le 30 juin 2013.

Le projet est porté par l'Organisation Triathlon Grossweier Wantzenau (OTGW) dont le siège est situé à La Wantzenau. L'OTGW a été créée spécialement pour porter le projet. Elle se compose de membres de la Section Triathlon SG Wantzenau et du TUS Grossweier.

SG Wantzenau et TUS Grossweier sont partenaires organisateurs et financiers de l'OTGW.

La compétition se déroule en 3 étapes :

La natation est prévue dans l'Achernsee (Ortenau), le parcours vélo (90 kilomètres), emprunte les routes pittoresques de la Forêt-Noire, traverse la frontière à Freistett Gambsheim, puis rejoint La Wantzenau (Alsace) où est organisée la course à pied (semi-marathon). Environ 500 participants et leurs familles sont attendus pour cette première édition et les organisateurs feront appel à près de 300 bénévoles issus de l'Eurodistrict. Le budget total est estimé à 150 000 €,

M. SCHERER demande aux membres de valider la participation de l'Eurodistrict au projet d'un triathlon transfrontalier longue distance et d'accorder une subvention de 30 000 €.

Les membres du Conseil adoptent la délibération à l'unanimité.

#### 5. Missions courantes / Administration du GECT

#### 5.1. Accord de collaboration avec Infobest Kehl-Strasbourg

- M. SCHERER propose de valider la convention de coopération avec Infobest Kehl-Strasbourg, organisme franco-allemand de conseil sur les questions transfrontalières s'adressant aux citoyens des deux pays.
- M. SCHERER rappelle que cette collaboration, souhaitée lors de la séance du Conseil du 28 mars 2011, permettra un échange régulier d'informations, une coordination de projets et l'identification de thèmes de coopération. De plus, une mise à disposition commune des supports de communication permettra une meilleure identification auprès de la presse et des citoyens.
- M. BIGOT indique qu'il est important de rappeler en préambule les missions de l'Eurodistrict et les missions de l'Infobest, éléments indispensables pour les concitoyens.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### 5.2. Délibération modificatrice du budget comptable

- M. SCHERER demande de valider:
- ⇒ la mise en place d'un virement automatique à l'aide d'une convention tripartite entre le GECT, la Recette des Finances de Strasbourg pour le paiement mensuel du loyer à la Städtische Wohnbaugesellschaft Kehl MBH.
- ⇒ un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour toute subvention ayant pour finalité des dépenses d'équipement, soit un montant de 18.000 € pour l'année 2012. Ce transfert est financé en section de fonctionnement dont l'équilibre reste identique par une diminution des crédits inscrits au chapitre 65 (qui inclut les subventions de fonctionnement). La section d'investissement est équilibrée à 18 000 € par une dépense sur le chapitre 204 (subventions d'équipement versées) et une recette sur le chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement).
- Dr. PETRY demande de faire confiance à l'administration du Secrétariat général.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 6. <u>Divers</u>

M. SCHERER remercie tous les membres pour la très belle collaboration et le travail accompli cette année. Il en est très heureux. C'est un grand challenge, il faut continuer en ce sens. A cette requête, il associe ses vœux pour Noël et la nouvelle année pour tous et demande à tous de rester dévoués dans ce travail transfrontalier commun.

Il termine en souhaitant un joyeux anniversaire à Mme Nawel RAFIK-ELMRINI.

- M. MÜLLER remercie le Président pour l'annonce faite sur la prochaine adhésion des communautés de communes du sud à l'Eurodistrict et pour la mise en œuvre de l'étude transports.
- Dr. PETRY souhaite ajouter que ce matin, à l'occasion du Comité de suivi Interreg une demande de subvention de deux millions, pour le projet du pont Tram, a été inscrite au catalogue. Il remercie M. SCHMITT qui, présent à cette réunion, a su par son argumentaire, obtenir une décision favorable.
- M. SCHERER clôt la séance à 17h00.



Frank SCHERER Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

# Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

# Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

Document de séance n° 1/3.1.1/2013 *Vorlage Nr.* ° 1/3.1.1/2013

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Sitzungstag
Ratssitzung des
Eurodistrikts 14.03.2013
1/2013
Dossier suivi par / Projektbeauftragter
Cordula RIEDEL

Point n° 3.1.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr.3.1.1 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Désignation du membre du Conseil chargé de présider aux votes du compte de gestion 2012 et du compte administratif 2012 de l'Eurodistrict / Wahl eines Mitgliedes des Rates für den Vorsitz des Jahresabschlusses 2012 und der Jahresrechnung 2012

#### I. Rapport / Sachverhalt

Vu les statuts du GECT, en application des articles L.2541-13 et L.2543-8 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de l'Eurodistrict vérifie les comptes du Président sous la présidence d'un de ses membres qu'il désigne à cet effet.

Au moment du vote du compte administratif le Président doit se retirer, le Conseil élit alors un Président de séance.

Laut EVTZ-Satzung und gemäß den Artikeln L.2541-13 und L.2543-8 des Gesetzbuches für die Gebietskörperschaften, prüft der Eurodistriktrat den Jahresabschluss und die Jahresrechnung des Präsidenten unter dem Vorsitz eines Ratsmitgliedes, das vom Rat dafür ernannt wird.

Wenn die Jahresrechnung beschlossen wird, muss der Präsident sich zurückziehen. Der Rat wählt einen Sitzungsvorsitzenden.

#### II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag

Le Conseil désigne le doyen de l'assemblée, le Dr. Claus-Dieter Seufert, pour présider aux votes du compte de gestion 2012 et du compte administratif 2012 de l'Eurodistrict. Der Rat benennt den Ratsältesten, Herrn Dr. Claus-Dieter Seufert, zum Sitzungsvorsitzenden, damit die Annahme des Jahresabschlusses 2012 und der Jahresrechnung 2012 des Eurodistrikts erfolgen kann.

III. Résultat des délibérations / Beratungse	rgebnis en
X Accord ☐ Refus ☐ Résolution modifiée	X Zustimmung     □ Ablehnung     □ Abweichender Beschluss
	Accord à l'unanimité des suffrages exprimés.

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 14 mars 2013 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral 6 a l'Ale 2013 au siège de l'Eurodistrict le

# Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

# Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

Document de séance n° 1/3.1.2/2013 *Vorlage Nr. 1/3.1.2/2013* 

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratsitzung des Eurodistrikts 1 / 2013

Date de la séance / Sitzungstag

14.03.2013

Dossier suivi par/ Projektbeauftragter Cordula RIEDEL

#### Point n° 3.1.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr.3.1.2 der Tagesordnung

## Objet / Betreff: Approbation du compte de gestion 2012 / Annahme des Jahresabschlusses 2012 (compte de gestion 2012)

Le Receveur des Finances a présenté le compte de gestion de l'exercice 2012 de l'Eurodistrict.

Le compte de gestion est l'ensemble des documents justifiant et résumant la totalité des opérations exécutées, sous sa responsabilité, par un comptable public dans le cadre de sa gestion financière d'une collectivité locale.

Ces documents ont été comparés avec les documents comptables tenus par l'ordonnateur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil après en avoir délibéré

Vu les comptes rendus par M. Thierry LOUTON Receveur des Finances, de ses recettes et dépenses du 1er janvier au 31 décembre 2012

Vu le budget primitif de 2012 constate,

statuant sur les opérations de l'exercice 2012, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, que les opérations effectuées pendant la gestion 2012 se présentent comme suit : Der Kämmerer legte den Jahresabschluss 2012 des Eurodistrikts dar.

Der Jahresabschluss, durch einen öffentlichen Buchhalter im Rahmen des Finanzmanagements einer Gebietskörperschaft verfasst, stellt den Gesamtumfang der Nachweise sowie eine Aufstellung aller unter seiner Verantwortung durchgeführten Transaktionen dar.

Diese Dokumente wurden mit der vom Anweisungsbefugten geführten Buchhaltung verglichen.

Ich möchte Sie bitten, nachfolgenden Beschlussentwurf anzunehmen:

Nach Beratung und

angesichts der von Herrn Thierry LOUTON, Kämmerer, vorgelegten Abschlüsse und der Einnahmen und Ausgaben vom 1. Januar bis 31. Dezember 2012

sowie auf der Grundlage des Haushaltplans 2012 stellt der Rat

bezüglich der Transaktionen des Geschäftsjahres 2012 und vorbehaltlich der Regulierung und Bereinigung der Rechnung durch die oberste Kontrollinstanz, den "Juge des comptes", für die Buchhaltung 2012 Folgendes fest:

# Compte de l'Eurodistrict / Betriebsabschluss des Eurodistrikts

# Section d'investissement / Budgetabschnitt Vermögenshaushalt

	Dépenses/ Ausgaben		Recettes / Einnahmen
Mandats émis : Getätigte Anweisungen:	19 507,88		85 729,74
		Résultat de l'exercie	• • •
		Ergebnis des Geschäftsjahres:	66 221,86
Section de fonctionr	nement / <i>Budgetabschn</i>	itt Verwaltungshausl	<u>halt</u>
	Dépenses/ Ausgaben		Recettes / Einnahmen
Mandats émis : Getätigte Anweisungen:	929 806,48		850 000,00
· ····································		Résultat de l'exercion Ergebnis des Geschäftsjahres:	ce : -79 806,48
TOTAL DE L'EXERC	ICE / GESAMTERGEBN	IS DES GESCHÄFTS	JAHRES : - 13 584,62
Résultat des délibéra	ations / Beratungsergel	bnis:	
X Accord ☐ Refus ☐ Résolution modifié	e	<ul><li>Zustimmung</li><li>☐ Ablehnung</li><li>☐ Abweichender Bes</li></ul>	schluss

Accord à la majorité (avec deux abstentions) des suffrages exprimés, adopté le 14 mars 2013 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict e 6 MA 201



#### 067058

#### R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO

#### 50000 GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

ORIGINE DOCUMENT

: vpfaadt-cp

Libellé du poste comptable : R.F. STRASBOURG MUNIC Budget collectivité : GECT EURODISTRICT STBG ORTEN

Filtre: Edition Provisoire: 0

Filtre : A Viser : 1 Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend

HEL16P

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

-8 MAI 2013

Bureau du Contrôle de Légalité

TRÉSOR PUBLIC

**IDENTIFIANT BUDGET 50000** 

R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET COM.URB

N° de SIRET 20002417200013

N° CODIQUE 067058

Date d'édition: 06/03/2013

# GECT EURODISTRICT STBG ORTENA BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2012

PRÉSENTÉ À

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

La Chambre régionale des comptes

M Thierry LOUTON

DU 01/01/2012 AU 06/03/2013

HELA46-110111.v1



067058

R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO

Date d'édition: 06/03/2013

V384.012.R37



Population: 1000000

Nomenclature M14 100 000 h

Vote par

Nature avec ref. fonct.

Exercice 2012

#### **SOMMAIRE**

				3)		PAGES
1ERE	PARTIE	:	Situation patrimoniale			3
			1 Bilan synthétique	Etat	I-1	4
			2 Bilan	Etat	I-2	5
			3 Compte de résultat synthétique	Etat	I-3	13
			4 Compte de résultat	Etat	<b>I-4</b>	14
			5 Annexe			18
			Etats des opérations pour compte de tiers	Etat	I-5	19
2EME	PARTIE	:	Exécution budgétaire			21
			1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat	II-1	22
			2 Résultats d'exécution	Etat	II-2	23
			3 Etat de consommation des crédits	Etat	II-3	24
			4 Etat de réalisation des opérations	Etat	II-4	28
3 EME	PARTIE	:	Comptabilité des deniers et valeurs			33
			1 Balance des comptes	Etat	III-1	34
			2 Situation des valeurs inactives	Etat	III-2	45
4EME	PARTIE	:	Présentation croisée nature/fonction	Etat	IV	46
5EME	PARTIE	:	Page des signatures			57

HELF46-110111.v1

SITUATION PATRIMONIALE



I-1

Exercice 2012

## 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU BILAN SYNTHÉTIQUE

#### En milliers d'Euros

En miners d' Edros					
ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total		
Immobilisations incorporelles (nettes)	49,06	Dotations	0,00		
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00		
Constructions	0,00	Réserves	93,27		
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00		0,00		
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Différences sur réalisations d'immobilisations	·		
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Report à nouveau	761,78		
7.		Résultat de l'exercice	-79,81		
Autres immobilisations corporelles	35,05	Subventions transférables	0,00		
Total immobilisations corporelles (nettes)	35,05	Subventions non transférables	0,00		
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, del'affermantet du remettant	0,00		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	84,11		1027		
		Autres fonds propres	0,00		
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	775,24		
Créances	30,69	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00		
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	0,00		
		Fournisseurs (2)	121,51		
Disponibilités	896,77	Autres dettes à court terme	114,65		
Autres actifs circulant	0,00	Total dettes à court terme	236,16		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	927,46	TOTAL DETTES	236,16		
Comptes de régularisations	0,00	Comptes de régularisations	0,17		
TOTAL ACTIF	1 011,57	TOTAL PASSIF	1 011,57		

(1) Déduction faite des amortissements et provisions (2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exerciceN+1  $\,$ 

HEL046-110111.v1



I-2 Exercice 2012

# 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

# BILAN ( en Euros )

			EXERCICEN		
	ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Subventions d'équipementversées	18 000,00	0,00	18 000,00	0,00
	Autres immobilisations incorporelles	40 116,06	9 060,76	31 055,30	39 906,76
	Immobilisations incorporelles en cours				
ACTIF	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construc sol autrui en toute propriété				
	Réseaux install voirie réseaux divers				
IMMOBIL	ISE Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	54 662,01	19 611,09	35 050,92	53 363,43
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre mise à disposit				
	Construc reç au titre mise à disposition				
	Constru sol autrui au titre mise à dispo				
	Réseaux install voirie réseaux divers				
	Autres immobilisations corporelles				
	Terrains reçus au titre affectation				
	MONTANT A REPORTER	112 778,07	28 671,85	84 106,22	93 270,19



I-2 Exercice 2012

# 50000 –GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

# BILAN ( en Euros )

ACTIF			EXERCICE N-1		
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	REPORT	112 778,07	28 671,85	84 106,22	93 270,19
	Construct reçues au titre affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
ACTIF	Réseaux install voirie réseaux divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				0
IMMOBILISE	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
(SUITE)	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	112 778,07	28 671,85	84 106,22	93 270,19
				-	



#### I-2 Exercice 2012

# 50000 –GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU **BILAN ( en Euros )**

			EXERCICE N-1		
	ACTIF	BRUT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NET		NET	
	Terrains			=	
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
ACTIF	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur Etat et collect publiques				
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
CIRCULANT	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	30 688,35	0,00	30 688,35	0,00
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	896 774,17	0,00	896 774,17	933 582,95
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	927 462,52	0,00	927 462,52	933 582,95
				E <sup>1</sup>	



I-2 Exercice 2012

# $50000-\!GECT\ EURODISTRICT\ STBG\ ORTENAU$

# BILAN ( en Euros )

		(2) (2)	EXERCICE N-1		
ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	
Charges à répartir sur plus exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Dépenses à classer ou à régulariser					
COMPTES DE Ecarts de conversion - Actif					
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				*	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 040 240,59	28 671,85	1 011 568,74	1 026 853,14	
		3			
REGULARI		75			
<u>*</u>					
				П	
SATION					
			5		



I-2 Exercice 2012

# 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

# BILAN ( en Euros )

	PASSIF	EXERCICEN	EXERCICE N-1
	Dotations		
	Mise à disposition-chez le bénéficiaire		
	Affectation(par collectivité rattachemt)		
FONDS	Réserves	93 270,19	36 212,30
	Report à nouveau	761 775,83	750 384,58
	Résultat exercice	-79 B06,48	68 449,14
	Subventions transférables		
PROPRES	Différences sur réalisations d'immobilis		
1 KOI KLO	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	775 239,54	855 046,02



I-2 Exercice 2012

# 50000 – GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU **BILAN** ( en Euros )

	PASSIF	EXERCICEN	EXERCICE N-1
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		¥
PROVISIONS			
POUR RISQUES			
caopen noon			
		-	
ET CHARGES			

10

GED

067058 R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



I-2 Exercice 2012

# 50000 –GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU **BILAN ( en Euros )**

	PASSIF	EXERCICEN	EXERCICE N-1
<del>- 1</del>	Emprunts obligataires		-
	Emprunts auprès établissement de crédit		
=1	Emprunts et dettes financières divers		
DETTES	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	121 513,45	103 649,21
	Dettes fiscales et sociales	31 499,30	35 875,08
	Dettes envers Etat et collectiv publiq		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	83 148,95	369,23
	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	1 913,60
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	236 161,70	141 807,12
			,
	*		



I-2 Exercice 2012

# 50000 –GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU **BILAN ( en Euros )**

	PASSIF	EXERCICEN	EXERCICE N-1
	Recettes à classer ou à régulariser	167,50	30 000,00
	Ecarts de conversion -Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	167,50	30 000,00
COMPTES DE	TOTAL GENERAL (1+ II+ III+ IV)	1 011 568,74	1 026 853,14
REGULARI			
	The state of the s		
CAMMON			
SATION			
		52	
		Ε.	
(2)		0!	

12

GED

R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



I-3

Exercice 2012

### 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

### COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTES	EXERCICEN	EXERCICEN -1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	850,00	850,00
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	850,00	850,00
Traitements, salaires, charges sociales	295,42	79,21
Achats et charges externes	288,65	468,3
Participations et interventions	315,51	233,62
Dotations aux amortissements et provisions	28,67	0,00
Autres charges	1,56	0,00
Charges courantes non financières	929,81	781,18
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-79,81	68,8
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-79,81	68,8
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	0,00	0,3
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	-0,3
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-79,81	68,4

HELE46-110111.v1

13

GED

067058 R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



I-4 **Exercice** 2012

# 50000 – GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU COMPTE DE RESULTAT 2012

POSTES	EXERCICEN	EXERCICEN -
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Împôis locaux		
Autres impôts et taxes		
Produit services domaine ventes diverses		
Production stockée		
Travaux en régie		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	9	
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	850 000,00	850 000,00
Autres attributions(péréquationcompens)		
TOTALI	850 000,00	850 000,00
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	175 611,87	44 651,16
Charges sociales	119 806,00	34 559,00
Achats et charges externes	288 649,40	468 350,51
Impôts et taxes	1 428,86	
Dotations aux amontissements sur immo	28 671,85	
Dotations aux amort sur charges à répart		= -

R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



I-4

xercice 2012

# 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU COMPTE DE RESULTAT 2012

POSTES	EXERCICEN	EXERCICEN -1
Dotations aux provisions	<u> </u>	28
Autres charges	132,10	
Contingents et participations		
Subventions	315 506,40	233 621,00
TOTALII	929 806,48	781 181,67
I-RESULTATD'EXPLOITATION(I-II)	-79 806,48	68 818,33
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actifimmob		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTALIII		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amortissemts et provisions		
TOTALIV		

R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO

Helios

GED

I–4 ce 2012

Exercice

50000 – GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

### **COMPTE DE RESULTAT 2012**

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N -1
2-RESULTATFINANCIER (III-IV)		
3-RESULTATCOURANT(I-II+III-IV)	-79 806,48	68 818,33
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion -Subventions		
Prod except op gestion-Autresopérations		0,04
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Prod except op capital-Autresopérations		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTALV		0,04
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges except op gestion -Subventions	C.	_
Charg excep op gestion-Autresopérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transfà investist		
Charg excep op capital-Autresopérations		369,23
Dotations aux amortissemts et provisions		
TOTAL VI		369,23
4-RESULTATEXCEPTIONNEL(V-VI)		-369,19

R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



I–4

GED

Exercice 2012

# 50000 – GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU COMPTE DE RESULTAT 2012

POSTES	EXERCICEN	EXERCICE N -
5-TOTALDES PRODUITS (I+III+V)	850 000,00	850 000,04
6-TOTALDES CHARGES (II+IV+VI)	929 806,48	781 550,90
RESULTAT DE L'EXERCICE (5-6)	-79 806,48	68 449,14
(6)		
		**
	,	
0		

17

ANNEXE

GED

067058 R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



I-5 Exercice 2012

### OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2012

Opérations pour	Balance	d'entrée	D(	Recettes de l'année	Balance	de sortie
Opérations pour le compte de tiers	Solde Débiteur	Solde Créditeur	Dépenses de l'année Recettes de l'année	Solde Débiteur	Solde Créditeur	
	-					<i>a</i>
	-					

HELP46-110111,v1

19



I-5

Exercice 2012

### **OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2012

Opérations pour	Balance d'entrée	B( 1.11 (	Danettoo de l'année	Balance	de sortie	
Opérations pour le compte de tiers	Solde Débiteur	Solde Créditeur	Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Solde Débiteur	Solde Créditeur
£7						
-						
		12				
		1:				

HELP46-110111.v1

20

**EXECUTION BUDGETAIRE** 



II-1 Exercice 2012

### ${\bf 50000-GECT\ EURODISTRICT\ STBG\ ORTENAU}$

### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	247 000,00	1 612 000,00	1 859 000,00
Titres de recettes émis (b)	85 729,74	850 000,00	935 729,74
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes $(d = b - c)$	85 729,74	850 000,00	935 729,74
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	247 000,00	1 612 000,00	1 859 000,00
Mandats émis (f)	19 507,88	1 034 544,99	1 054 052,87
Annulations de mandats (g)	0,00	104 738,51	104 738,51
Dépenses nettes $(h = f - g)$	19 507,88	929 806,48	949 314,36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d -h) Excédent	66 221,86		
(h -d) Déficit		79 806,48	13 584,62

22

HELR46-110111.v1



Etat ∏-2

Exercice 2012

#### 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2011	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2012	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2012
I - Budget principal					
Investissement	-57 057,89	0,00	66 221,86	0,00	9 163,97
Fonctionnement	818 833,72	57 057,89	-79 806,48	0,00	681 969,35
TOTAL I	761 775,83	57 057,89	-13 584,62	0,00	691 133,32
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					·
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	761 775,83	57 057,89	-13 584,62	0,00	691 133,32
			-		

null

23



Etat A1 / II-3 Exercice 2012

Page gauche 24

### ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT -

**DEPENSES** 

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total Prévisions
	80	1	2	3 = 1 + 2
20	Immobilisations incorporelles	79 000,00		79 000,00
204	Subventions d'équipementversées		18 000,00	18 000,00
21	Immobilisations corporelles	92 000,00		92 000,00
020	Dépenses imprévues –section d'investiss	942,11		942,11
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	171 942,11	18 000,00	189 942,11
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	171 942,11	18 000,00	189 942,11
001	Solde d'exécutionde la section d'invest	57 057,89		57 057,89
TOTAL GENERAL		229 000,00	18 000,00	247 000,00
		(€		
				·
		5		
15				

Page 24 HEL146-110111.v1



Etat A1 / II-3 Exercice 2012

Page droite 24

### ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

### SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes $4 = 2 - 3$	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 -4
20	79 000,00	209,30		209,30	78 790,70
204	18 000,00	18 000,00		18 000,00	
21	92 000,00	1 298,58		1 298,58	90 701,42
020	942,11				942,11
SOUS-TOTAL	189 942,11	19 507,88		19 507,88	170 434,23
TOTAL	189 942,11	19 507,88		19 507,88	170 434,23
001	57 057,89				57 057,89
TOTAL GENERAL	247 000,00	19 507,88		19 507,88	227 492,12

Page 24

HEL246-110111.v1



Etat A2 / II-3
Exercice 2012
Page gauche 25

### ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Nº chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	57 057,89		57 057,89
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	57 057,89		57 057,89
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	57 057,89		57 057,89
021	Virement de la section de fonctionnement	101 942,11	18 000,00	119 942,11
040	Opérations d'ordrede transfert entre se	70 000,00		70 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRED'INVESTISSEMENT	171 942,11	18 000,00	189 942,11
TOTAL GENERAL		229 000,00	18 000,00	247 000,00
	Q.			
				<u> </u>
				•

Page 25 HEL146-110111.v1



Etat A2 / II-3 Exercice 2012 Page droite 25

### ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

### SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes $4 = 2 - 3$	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 -4
10	57 057,89	57 057,89		57 057,89	
SOUS-TOTAL	57 057,89	57 057,89		57 057,89	
TOTAL	57 057,89	57 057,89		57 057,89	
21	119 942,11				119 942,11
140	70 000,00	28 671,85		28 671,85	41 328,15
TOTAL	189 942,11	28 671,85		28 671,85	161 270,26
TOTAL GENERAL	247 000,00	85 729,74		85 729,74	161 270,26

Page 25

HEL246-110111.v1



Etat A3 / II-3 Exercice 2012

Page gauche 26

### ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	472 500,00		472 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	311 500,00		311 500,00
65	Autres charges de gestion courante	633 000,00	-18 000,00	615 000,00
022	Dépenses imprévues –section de fonction	23 057,89		23 057,89
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 440 057,89	-18 000,00	1 422 057,89
023	Virement à la section d'investissement(	101 942,11	18 000,00	119 942,11
042	Opérations d'ordrede transfert entre se	70 000,00		70 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	171 942,11	18 000,00	189 942,11
TOTAL GENERAL		1 612 000,00		1 612 000,00
				·
·				

Page 26 HEL146-110111.v1



ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

Etat A3 / II-3
Exercice 2012
Page droite 26

### 50000 – GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes $4 = 2 - 3$	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 -4
011	472 500,00	304 951,52	16 302,12	288 649,40	183 850,60
012	311 500,00	336 385,62	39 538,89	296 846,73	14 653,27
65	615 000,00	364 536,00	48 897,50	315 638,50	299 361,50
022	23 057,89				23 057,89
TOTAL	1 422 057,89	1 005 873,14	104 738,51	901 134,63	520 923,26
023	119 942,11				119 942,11
042	70 000,00	28 671,85		28 671,85	41 328,15
TOTAL	189 942,11	28 671,85		28 671,85	161 270,26
TOTAL GENERAL	1 612 000,00	1 034 544,99	104 738,51	929 806,48	682 193,52

Page 26

HEL246-110111.v1



Etat A4 / II-3
Exercice 2012
Page droite 27

### ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Emissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes $4 = 2 - 3$	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 -4
74	850 000,00	850 000,00		850 000,00	
77	223,87				223,87
TOTAL	850 223,87	850 000,00		850 000,00	223,87
002	761 776,13				761 776,13
TOTAL GENERAL	1 612 000,00	850 000,00		850 000,00	762 000,00

Page 27

HEL246-110111.v1



Etat A4 / II-3 Exercice 2012

Page gauche 27

### ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total Prévisions
(selon le niveau de vote)	Intitute	1	2	3 = 1 + 2
74	Dotations et participations	850 000,00		850 000,00
77	Produits exceptionnels	223,87	5	223,87
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	850 223,87		850 223,87
002	Résultat de fonctionnement reporté	761 776,13		761 776,13
TOTAL GENERAL		1 612 000,00		1 612 000,00
·				
			*	
			12	

Page 27 HEL146-110111.v1

R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



Etat A5 / II-4 Exercice 2012

### 50000 GECT EURODISTRICTSTBG ORTENAU **ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**

### SECTION D'INVESTISSEMENT -DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes $3 = 1 - 2$
2051	Concessions et droits similaires	209,30		209,3
SOUS-TOTALCHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	209,30		209,3
20422	Bâtiments et installations	18 000,00		18 000,0
SOUS-TOTALCHAPITRE 204	Subventions d'équipementversées	18 000,00		18 000,0
2183	Matériel de bureau et matériel informati	505,91		505,9
2184	Mobilier	665,79		665,7
2188	Autres immobilisations corporelles	126,88		126,8
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	1 298,58		1 298,5
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	19 507,88		19 507,8
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	19 507,88		19 507,8
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	19 507,88		19 507,8
Services of a result of				

Page 28
HELD46-110111.v1

R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



Etat A6 / II-4 Exercice 2012

### 50000 GECT EURODISTRICTSTBG ORTENAU **ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**

### SECTION D'INVESTISSEMENT -RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé ·	Émission 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 -2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	57 057,89		57 057,89
SOUS-TOTALCHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	57 057,89		57 057,89
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	57 057,89		57 057,89
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	57 057,89		57 057,89
2805	Concessions et droits similaires brevet	9 060,76		9 060,76
28183	Matériel de bureau et matériel informati	16 803,09		16 803,09
28184	Mobilier	2 808,00		2 808,00
SOUS-TOTALOPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	28 671,85		28 671,85
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	28 671,85		28 671,85
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	85 729,74		85 729,74
-1000				
1				

Page 29 HELD46-110111.v1

R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



Etat A7 / II-4 Exercice 2012

### 50000 GECT EURODISTRICTSTBG ORTENAU ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

### SECTION DE FONCTIONNEMENT -DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes $3 = 1 - 2$
60612	Achats non stockés de fournitures non st	1 451,50		1 451,50
60623	Achats non stockés d'alimentation	1 347,19		1 347,19
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	410,50		410,50
6064	Achats non stockés de fournitures admini	9 366,67	3 305,33	6 061,34
6068	Achats non stockés d'autresmatières et	584,60		584,60
611	Contrats prestations de services	10 680,28		10 680,28
6132	Services extérieurs -locations immobili	38 582,82	12 144,85	26 437,97
6135	Services extérieurs -locations mobilièr	30 915,83		30 915,83
614	Services extérieurs -charges locatives	10 400,00		10 400,00
6156	Services extérieurs -maintenance	3 005,14		3 005,14
616	Primes d'assurance ·	401,00		401,00
6182	Services extérieurs -divers -documenta	8 125,08		8 125,08
6226	Rémunération d'intermédiaireset honorai	38 170,14	560,92	37 609,22
6228	Rémunération d'intermédiaireset honorai	13 155,32	96,00	13 059,32
6231	Publicité publications relations publiqu	34 334,90		34 334,90
6233	Publicité publications relations publiqu	23 217,59		23 217,59
6236	Publicité publications relations publiqu	23 779,30		23 779,30
6238	Publicité publications relations publiqu	44 392,63		44 392,63
6241 .	Transports -transports de biens	502,32		502,32
6257	Déplacements missions et réceptions -ré	5 608,69		5 608,69
6261	Frais d'affranchissement	54,74		54,74
6262	Frais de télécommunications	2 675,28	195,02	2 480,26
627	Autres services extérieurs –services ba	9,12		9,12
62878	Remboursement de frais à d'autresorgani	3 780,88		3 780,88

Page 30 HELD46-110111.v1

R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



Etat A7 / II-4 Exercice 2012

### 50000 GECT EURODISTRICTSTBG ORTENAU ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

### SECTION DE FONCTIONNEMENT -DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 -2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	304 951,52	16 302,12	288 649,40
6336	Cotisation au centre national et au cent	1 428,86		1 428,86
64111	Personnel titulaire -rémunération princ	18 458,75		18 458,75
64131 -	Personnel non titulaire - rémunération	170 346,01	13 192,89	157 153,12
6451	Charges sécurite sociale et prévoyance c	117 309,00	26 346,00	90 963,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	28 665,68		28 665,68
6458	Charges sécurite sociale et prévoyance c	177,32	··	177,32
SOUS-TOTALCHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	336 385,62	39 538,89	296 846,73
6532	Frais de mission des maires adjoints et	132,10		132,10
6574	Subventions de fonctionnement aux assoc	364 403,90	48 897,50	315 506,40
SOUS-TOTALCHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	364 536,00	48 897,50	315 638,50
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 005 873,14	104 738,51	901 134,63
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	28 671,85		28 671,85
SOUS-TOTAL OPERATION π° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	28 671,85		28 671,85
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	28 671,85		28 671,85
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	1 034 544,99	104 738,51	929 806,48

Page 31 HELD46-110111.v1

R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



Etat A8 / II-4 Exercice 2012

### 50000 GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

### SECTION DE FONCTIONNEMENT -RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1-2
74758	Participation - Autres Groupements	850 000,00		850 000,00
SOUS-TOTALCHAPITRE 74	Dotations et participations	850 000,00		850 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	850 000,00		850 000,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	850 000,00		850 000,00
				13
		-		
		100		
			- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

Page 32 HELD46-110111.v1

# COMPTABILITE DES DENIERS ET VALEURS



III-1 Exercice 2012

### 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

### Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

### Arrêté à la date du 31/12/2012

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes	
	Libert du Compte	Débit Crédit	Débit Crédi	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	
1068	Excédt de fonctionnement capitalisé	36 212,30		57 057,89	93 270,19	93 270,19	
	Sous Total compte 106	36 212,30		57 057,89	93 270,19	93 270,19	
	Sous Total compte 10	36 212,30		57 057,89			
110	Report à nouveau solde créditeur	750 384,58	57 057,89		57 057,89 818 833,72		
	Sous Total compte 11	750 384,58	57 057,89		57 057,89 818 833,72		
12	Résultat exercice excéd déficit	68 449,14	68 449,14		68 449,14 68 449,14		
	Sous Total compte 12	68 449,14	68 449,14		68 449,14	0,00	
	Total classe 1	855 046,02	125 507,03	57 057.89	125 507,03	0,00	
20422	Bâtiments et installations	833 040,02	00 445,15	18 000,00	18 000,00	18 000,00	
	Sous Total compte 2042			18 000,00	18 000,00	18 000,00	
	Sous Total compte 204			18 000,00	18 000,00	18 000.00	
2051	Concessions et droits similaires	39 906,76		209,30	40 116,06	40 116,06	
· <u> </u>	Sous Total compte 205	39 906,76		209,30	40 116,06	40 116,06	

Page 34



III-1 · Exercice 2012

### 50000 –GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

### Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

### Arrêté à la date du 31/12/2012

Numéro de	Tiballé du compte	ro de Libellé du compte Balance d'entrée		Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du compte	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	
	Sous Total compte 20	39 906,76		18 209,30	58 116,06	5B 116,06	
2183	Mat bureau mat informatique	31 592,18		505,91	32 098,09	32 098,09	
2184	Mobilier	21 771,25		665,79	22 437,04	22 437,04	
2188	Autres immobilisations corporelles			126,88	126,88	126,88	
	Sous Total compte 218	53 363,43		1 298,58	54 662,01	54 662.01	
	Sous Total compte 21	53 363,43		1 298,58	54 662,01	54 662,01	
2805	Concessions droits similaires brevet			9 060,76	9 060,76	9 060,76	
	Sous Total compte 280			9 060,76		9 060,76	
28183	Mat bureau mat informatique			16 803,09		16 803,09	
28184	Mobilier			2 808,00			
	Sous Total compte 2818			19 611,09		19 611,09	
	Sous Total compte 281			19 611,09		19 611,09	
	Sous Total compte 28			28 671,85		28 671,85	

Page 35



III-1 Exercice 2012

### 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

### Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

### Arrêté à la date du 31/12/2012

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	budgetaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du Compte	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
	Total classe 2	93 270,19			112 778,07 28 671,85	112 778,07 28 671,85
4011	Fournisseurs	69 137,94	252 576,01 304 951,52		252 576,01 374 089,46	121 513,45
	Sous Total compte 401		252 576,01		252 576,01 374 089,46	
4041	Fournis immob	l l	3 421,48 1 507,88		3 421,48	0,00
	Sous Total compte 404	1 913,60	3 421,48 1_507,88		3 421,48 3 421,48	0,00
408	Fournis factures non parvenues		34 511,27		34 511,27 34 511,27	
	Sous Total compte 40		290 508,76 306 459,40		290 508,76 412 022,21	
421	Personnel –rémunérations dues		190 063,80 188 804,76		190 063,80	
	Sous Total compte 42	1 259,04	190 0,63,80		190 063,80	
431	Sécurite sociale		123 667,45		123 667,45 149 779,77	
437	Autres organismes sociaux		16 080,21 15 082,23		16 080,21 20 931,23	
4386	Organismes soc –autres charges à pay		10 000,00		10 000,00	
	Sous Total compte 438		10 000,00		10 000,00	

Page 36



III-1 Exercice 2012

### 50000 –GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

### Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

### Arrêté à la date du 31/12/2012

Numéro de	Libellé du compte Balance d'entrée		Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du Compte	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
	Sous Total compte 43	34 559,00	149 747,66 146 152,00		149 747,66 180 711,00	30 963,34
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiab		850 000,00 850 000,00		850 000,00 850 000,00	0.00
	Sous Total compte 441		850 000,00 850 000,00		850 000,00 850 000,00	0.00
4452	Etat -TVA intra-communautairedue	57,04			57,04	57,04
9	Sous Total compte 445	57,04			. 57,04	57,04
447	Autres impôts taxes verSEMents assimi		949,94		949,94 1 428,86	70,000,000
	Sous Total compte 44	57,04	850 949,94		850 949,94 851 485,90	
4671	Autr cptes créditeurs-créditeursdive		299 756,28		299 756,28 382 905,23	
46721	Débiteurs divers -amiable		87 762,48 57 074.13		87 762,48 57 074,13	30 688,35
	Sous Total compte 4672		87 762,48 57 074,13			30 688,35
	Sous Total compte 467	369,23	387 518,76		387 518,76 439 979,36	
	Sous Total compte 46		387 518,76		387 518,76 439 979,36	
4712	Viremts réimputés		396,95		396,95	

Page 37



III-1 Exercice 2012

### 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

### Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

### Arrêté à la date du 31/12/2012

Numéro de	T the life day assumed	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	
compte	Libellé du compte	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
47134	Raet : subv	30 000,00	47 600,00 17 600,00		47 600,00 47 600,00	0,00
	Sous Total compte 4713	30 000,00	47 600,00 17 600,00		47 600,00 47 600,00	0,00
4718	Autres recettes à régulariser		377 300,00 377 467,50		377 300,00 377 467,50	167,50
	Sous Total compte 471		425 296,95 395 464,45		425 296,95 425 464,45	167,50
4728	DACR –autres dépenses à régul		30 009,12 30 009,12		30 009,12 30 009,12	0,00
	Sous Total compte 472		30 009,12 30 009,12		30 009,12 30 009,12	0,00
	Sous Total compte 47		455 306,07 425 473,57		455 306.07 455 473,57	167,50
	Total classe 4		2 324 094,99 2 357 928,72		2 324 094,99 2 529 735.84	30 688,35 236 329,20
515	Compte au trésor	933 582,95	850 564,45 887 373,23		1 784 147,40 887 373,23	B96 774,17
	Sous Total compte 51	933 582,95	850 564,45 887 373,23		1 784 147,40 887_373,23	896 774,17
580	Opérations d'ordre budgétaires		28 671,85 28 671,85		28 671.85 28 671.85	
	Sous Total compte 58		28 671,85 28 671,85		28 671,85 28 671,85	
	Total classe 5	933 582,95	879 236,30 916 045,08			896 774,17

Page 38



III-1 Exercice 2012

### 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

### Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

### Arrêté à la date du 31/12/2012

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
	Libene du compte	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
60612	Achts non stkés fournit énergie élect			1 451,50	1 451,50	1 451,50
	Sous Total compte 6061			1 451,50	1 451,50	1 451,50
60623	Achts non stkés d'aliment			1 347,19	1 347,19	1 347,19
	Sous Total compte 6062			1 347,19	1 347,19	1 347,19
60632	Achts non stkés fournit petit équipt			410,50	410,50	410,50
	Sous Total compte 6063			410,50	410,50	410,50
6064	Achts non stkés fournit admin			9 366,67	9 366,67	6 061,34
6068	Achts non stkés autres mat et fourn			584,60	584,60	584,60
	Sous Total compte 606			13 160,46 3 305,33	13 160,46 3 305,33	9 855,13
8	Sous Total compte 60			13 160,46 3 305,33	13 160,46	9 855,13
611	Contrats prestations de services			10 680,28	10 680,28	10 680,28
6132	Locations immobilières			38 582,82 12 144,85	38 582,82 12 144,85	26 437,97
6135	Locations mobilières			30 915,83	30 915,83	30 915,83

Page 39



III-1 Exercice 2012

### 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

### Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

### Arrêté à la date du 31/12/2012

Numéro de	Balance d'entrée Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires	Total	Soldes	
compte	Libene du compte	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
	Sous Total compte 613			69 498,65 12 144,85	69 498,65	57 353,80
614	Charges locatives et de copropriété			10 400,00	10 400,00	10 400,00
6156	Maintenance			3 005,14	3 005,14	3 005,14
	Sous Total compte 615			3 005,14	3 005,14	3 005,14
616	Primes d'assurance			401,00	401,00	401,00
6182	Divers doc générale et technique			8 125,08	8 125,08	8 125,08
	Sous Total compte 618			8 125,08	8 125,08	8 125,08
	Sous Total compte 61			102 110,15 12 144,85	102 110,15	89 965,30
6226	Rému interméd honoraires			38 170,14 560,92	38 170,14	37 609,22
6228	Rému interméd honoraires divers			13 155,32 96,00	13 155,32	13 059,32
	Sous Total compte 622				51 325,46	50 668,54
6231	Pub public relat publ annonces insert			34 334,90	34 334,90	34 334,90
6233	Pub public relat publ foires expositi ons			23 217,59	23 217,59	23 217,59

Page 40



III-1 Exercice 2012

### 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

### Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

#### Arrêté à la date du 31/12/2012

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du compte	Débit Créd	it Débit Crédi	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
6236	Pub public relat publ catalog imprimé s			23 779,30	23 779,30	23 779,30
6238	Pub public relat publ divers			44 392,63	44 392,63	44 392,63
	Sous Total compte 623			125 724,42	125 724,42	125 724,42
6241	Transports de biens			502,32	502,32	502,32
	Sous Total compte 624			502,32	502,32	502,32
6257	Déplacts missions récep – réceptions			5 608,69	5 608,69	5 608,69
	Sous Total compte 625			5 608,69	5 608,69	5 608,69
6261	Frais d'affranchissement			54,74	54,74	54,74
6262	Frais de télécommunications			2 675,28 195,02	2 675,28 195,02	2 480,26
	Sous Total compte 626			2 730,02	2 730,02	2 535,00
627	Aut serv extér servi bancaires assimi				9,12	9,12
62878	Rembst frais à autres organismes			3 780,88	3 780,88	3 780,88
	Sous Total compte 6287			3 780,88	3 780,88	3 780,88

Page 41



III-1 Exercice 2012

## 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

## Arrêté à la date du 31/12/2012

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libere du Compte	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
	Sous Total compte 628			3 780,88	3 780,88	3 780,88
	Sous Total compte 62		-	189 680,91 851,94	189 680,91 851,94	188 828,97
6336	Cotis centre national -centres gest			1 428,86	1 428,86	1 428,86
	Sous Total compte 633			1 428,86	1 428,86	1 428,86
	Sous Total compte 63			1 428,86	1 428,86	1 428,86
64111	Persl titulaire_rémunération principa			18 458,75	18 458,75	18 458,75
	Sous Total compte 6411			18 458,75	18 458,75	18 458,75
64131	Persel non titulaire -rémunération			170 346,01 13 192,89	170 346,01 13 192,89	157 153,12
	Sous Total compte 6413				170 346,01	157 153,12
	Sous Total compte 641			188 804,76	1	175 611,87
6451	Charges sécu cotisations URSSAF				117 309,00	90 963,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites				28 665,68	28 665,68
6458	Charges sécu prévoyance cotisations			177,32	177,32	177,32

Page 42

HED046-110111.v1



III-1 Exercice 2012

## 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

## Arrêté à la date du 31/12/2012

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libelle du compte	Débit Crédit	DANK	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
	Sous Total compte 645			146 152,00 26 346,00	1,00000	119 806,00
	Sous Total compte 64			334 956,76 39 538,89	334 956,76 39 538,89	295 417,87
6532	Frais mission maires adjts conseiller s			132,10	132,10	132,10
	Sous Total compte 653			132,10	132,10	132,10
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé			364 403,90 48 897,50	364 403,90 48 897,50	315 506,40
•	Sous Total compte 657			364 403,90 48 897,50	364 403,90	315 506,40
	Sous Total compte 65			364 536,00 48 897,50	364 536,00 48 897,50	315 638,50
6811	DA –immob			28 671,85	28 671,85	28 671,85
	Sous Total compte 681			28 671,85	28 671,85	28 671,85
	Sous Total compte 68		13	28 671,85	28 671,85	28 671,85
	Total classe 6			1 034 544,99 104 738,51	1 034 544,99 104 738,51	929 806,48
74758	Participation – autres groupements			850 000,00		
	Sous Total compte 7475			850 000,00		

Page 43

HED046-110111.v1



III-1 Exercice 2012

## 50000 –GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

## Arrêté à la date du 31/12/2012

	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
Libelié du compte	Débit Crédit	Débit Crédi		Débit Crédit	Débit Crédit
Sous Total compte 747					850 000,00
Sous Total compte 74			850 000 00	850 000.00	850 000,00
Total classe 7					0,00
Total général	1 026 853,14	3 328 838,32	1 054 052,87	5 409 744,33	1 970 047,07
	1 020 033,14	3 342 422,34	1 040 400,25	3 405 744,33	1 970 047,07
		3			
_	Sous Total compte 74  Total classe 7	Sous Total compte 74  Total classe 7  Total général  1 026 853,14 1 026 853,14	Sous Total compte 747  Sous Total compte 74  Total classe 7  Total général 1 026 853,14 3 328 838,32 1 026 853,14 3 342 422,94	Sous Total compte 74  Total classe 7  Total général  1 026 853,14 1 026 853,14 3 342 422,94 1 040 468.25	Sous Total compte 74  Total classe 7  Total général  1 026 853,14 3 328 838,32 1 054 052,87 5 409 744,33 1 026 853,14 3 342 422,94 1 040 468,25 5 409 744,33

Page 44

HED046-110111.v1

067058 R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



III-2 Exercice 2012

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

**BALANCE DES VALEURS INACTIVES** 

Arrêté à la date du 31/12/2012

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT		SOLI	DES
N° Intitulé	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
		Л						
				P			E1	

HEAA46-110111.v1

# PRESENTATION CROISEE NATURE/FONCTION

067058 R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



IV Exercice 2012

## 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## ETAT RECAPITULATIF

			S	ection D'INVES	STISSEMENT-	DEPENSES					
Chapitres budgétaires	0 Services generaux										TOTAL
20 Immobilisations incorpore	209,30										209,30
204 Subventions d'équipement versées	18 000,00									-	18 000,00
21 Immobilisations corporell es	1 298,58										1 298,58
DEPENSES DE L'EXERCICE	19 507,88						>				19 507,88
											s
		2						*			
HEL346_110111 v1	L								 L	L	

HEL346-110111.v1

067058 R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



IV

Exercice 2012

## 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## ETAT RECAPITULATIF

			Se	ection D'INVES	TISSEMENT-	RECETTES				
Chapitres budgétaires	0 Services generaux									TOTAL
10 Dotations fonds divers et réserves	57 057,89									57 057,8
040 Opérations d'ordre de tra nsfert entre sections	28 671,85									28 671,89
RECETTES DE L'EXERCICE	85 729.74									85 729,74
							*)			
									The state of the s	
		,							2	
		4	11							11

HEL346-110111.v1

067058 R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



## 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

IV Exercice 2012

## ETAT RECAPITULATIF

		Se	ection DE FON	CTIONNEMEN	T-DEPENSES					
Chapitres budgétaires	0 Services generaux					,				TOTAL
Oli Charges à caracière génér al	288 649.40	#					-			288 649,40
012 Charges de personnel et f rais assimilés	296 846,73									296 846,73
65 Autres charges de gestion courante	315 638,50									315 638,50
042 Opérations d'ordre de tra nsfert entre sections	28 671,85						Fi			28 671,85
DEPENSES DE L'EXERCICE	929 806,48									929 806,48
	9									
										-
							ī			
						-		21		
UE1246 110111							 		D-	L

HEL346-110111.v1

067058 R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



IV Exercice 2012

## 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## ETAT RECAPITULATIF

			Se	ection DE FON	CTIONNEMEN	T-RECETTES				
Chapitres budgétaires	0 Services generaux									TOTAL.
74 Dotations et participatio	850 000,00									850 000,00
RECETTES DE L'EXERCICE	850 000,00									850 000,00
			~·							
						2				
			0				-			
									32	,
				i.e.		E	8			
		-	-	-					30	
					FE					
									<u> </u>	

HEL346-110111.v1



IV

Exercice 2012

GED

## 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## ETAT DETAILLE

			FON	CTION 0 -Sect	ion D'INVESTI	SSEMENT-DE	PENSES			
	Services generaux	Services generaux  -Operations non v								
20 Immobilisations incorpore lles	209,30	209,30								
204 Subventions d'équipement versées	18 000,00	18 000,00		9						
21 Immobilisations corporell es	1 298,58	1 298,58								
DEPENSES DE L'EXERCICE	19 507,88	19 507,88						8:		
								(2)	,	
			n				e e			
25.										

HEL346-110111.v1

067058 R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



# 50000 –GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU ETAT DETAILLE

IV Exercice 2012

#### ONCTION O .... DUNINGTIOGEN CENT DECETT

			FON	CTION 0 -Secti	ion D'INVESTI	SSEMENT-RE	CETTES			
i .	Services generalix	OI Services generalla —Operations non v								
10 Dotations fonds divers et réserves	57 057,89									
O40 Opérations d'ordre de tra asfert entre sections	28 671,85	28 671,85								
RECETTES DE L'EXERCICE	85 729,74	85 729,74								
								=		20
					U					

HEL346-110111.v1

067058 R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



IV Exercice 2012

		O1 Services generaux  -Operations non v					
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	85 729,74	85 729,74					
DEPENSES  D'ENVESTISSEMENT  DE L'EXERCICE	19 507,88	19 507,88					
SOLDE	66 221,86	66 221,86					

HEL446-110111.v1

067058 R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



## 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

IV Exercice 2012

#### ETAT DETAILLE

			FONC	TION 0 -Section	on DE FONCTI	ONNEMENT -	DEPENSES				
Thapitres sudgétaires		O1 Services generaux -Operations non v									
11 Tharges à caractère génér I	288 649,40	288 649,40									
)12 Tharges de personnel et f ais assimilés	296 846,73	296 846,73							*		
Autres charges de gestion	315 638,50	315 638,50				To .					
042 Opérations d'ordre de tra nsfert entre sections	28 671,85	28 671,85									
DEPENSES DE L'EXERCICE	929 806,48	929 806,48									
							:				
						*			 4		
									ı		
ta											
HEL346-110111,v1							-	I	I	Pag	e 54

067058 R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



IV

Exercice 2012

## 50000 -GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## ETAT DETAILLE

FONCTION 0 - Section DE FONCTIONNEMENT - RECETTES											
Chapitres budgétaires	Services generaux	01 Services generaux -Operations non v									
74 Dotations et participatio ns	850 000,00	850 000,00									
RECETTES DE L'EXERCICE	850 000,00	850 000,00									
						3					
									11		
		Tr									
UE 245 44044 ···	1							l		 	

HEL346-110111 v

067058 R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



IV Exercice 2012

()	-	01 Services generaux -Operations non v						
RECETTES  DE FONCTIONNEMENT  DE L'EXERCICE	850 000,00	850 000,00						
DEPENSES  DE FONCTIONNEMENT  DE L'EXERCICE	929 806,48	929 806,48						
SOLDE	-79 806,48	-79 806,48			-			

HEL446-110111.v1



# 50000 GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A Louiside La light of ATTU/SROUPG

pacty Trd

, le - 7 MARS 2013

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

exterir des finances publiques Claude SCHAELER

, le 11 mars 2073

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU pendant l'année 2012 et qu'iln'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vupar le Perident de l'Eurodistiet

Vu par le Ment Cle Contrative, a été voté le municative, a été voté le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le multimente de sa comptabilité administrative, a été voté le multimente de sa comptabilité administrative, a été voté le multimente de sa comptabilité administrative, a été voté le multimente de la comptabilité administrative, a été voté le multimente de la comptabilité administrative, a été voté le multimente de la comptabilité administrative, a été voté le multimente de la comptabilité administrative, a été voté le multimente de la comptabilité administrative a été voté le multimente de la comptabilité administrative a été voté le multimente de la comptabilité administrative a été voté le multimente de la comptabilité administrative a été voté le multimente de la comptabilité administrative a été voté le multimente de la comptabilité administrative a été voté le multimente de la comptabilité administrative a été voté le multimente de la comptabilité administrative a été voté le multimente de la comptabilité administrative a été voté le multimente de la comptabilité administrative a été voté le multimente de la comptabilité administrative a comptabilité administrative au des la comptabilité administrative au de la comptabilité administrative au de la comptabilité au de

-6 MAI 2013 Bureau du (

Droggo to

, e / (11 do 13

Page 57

HEF046-110111,v1



# 50000 GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

**ATTANSBOURG** 

- 7 MARS 2013

Le Directeur Régional des Finances Publiques

The state of the s

0

especteur des finances publiques Claude SCHAELER

, le 11 man 2073

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU pendant l'année 2012 et qu'iln'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vupar le Petitodent de l'Eurodidhiet

Vu par le ve ve de la comptabilité administrative, a été voté le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le présent conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le présent conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le présent conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le présent conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le présent conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le présent conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le présent conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le présent conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le présent conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le présent conforme aux écritures de sa comptabilité administrative a été voté le présent conforme aux écritures de sa comptabilité administrative a été voté le présent de la conforme aux écritures de sa comptabilité administrative a été voté le présent de la conforme aux écritures de sa comptabilité administrative a été voté le présent de la conforme aux écritures de la conforme aux écritures de la conforme a conform

Singro Ho

Page 57

, le / (li do 13

HEF046-110111,v1

## Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

## Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

Document de séance n° 1/3.1.3/2013 *Vorlage Nr.* ° 1/3.1.3/2013

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratsitzung des Eurodistrikts 1 / 2013

Date de la séance / Sitzungstag

14.03.2013

Dossier suivi par/ Projektbeauftragter
Cordula RIEDEL

Point n° 3.1.3 de l'ordre du jour / Punkt 3.1.3 der Tagesordnung

# Objet / Betreff: Approbation du compte administratif pour l'exercice 2012 / Annahme der Jahresrechnung 2012

## I. Rapport / Sachverhalt:

Alors que le compte de gestion retrace les opérations (dépenses et recettes) effectuées par le comptable public, le compte administratif reprend l'ensemble des opérations (mandats et titres) réalisées par l'ordonnateur (le Président de l'Eurodistrict).

Je vous soumets, à des fins d'approbation, le compte administratif de l'Eurodistrict pour l'exercice 2012. Cette année a été clôturée avec un excédent global de 691.133,62 €. Cet excédent est composé, d'une part de l'excédent de la section de fonctionnement, qui s'élève à 681.969,65 €, et de l'excédent de la section d'investissement, d'un montant de 9.163,97 €.

Ce document a été établi sur la base des budgets et des pièces comptables de l'ordonnateur. Les résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur des Finances.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'Eurodistrict pour l'exercice 2012 tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe et dont les résultats se présentent comme suit :

Während der Jahresabschluss (compte de gestion) die vom öffentlichen Buchhalter getätigten Transaktionen darlegt (Ausgaben und Einnahmen), weist die Jahresrechnung (compte administratif) sämtliche Transaktionen (Anweisungen und Titel) aus, die vom Anweisungsbefugten (dem Vorsitzenden des Eurodistrikts) vorgenommen worden sind.

Hiermit präsentiere ich Ihnen zwecks Annahme die Jahresrechnung (Compte administratif) des Eurodistrikts für das Geschäftsjahr 2012. Dieses Geschäftsjahr wurde mit einem Gesamtüberschuss von 691.133,62 € abgeschlossen. Dieser Überschuss ergibt sich aus dem Überschuss aus dem Verwaltungshaushalt in Höhe von 681.969,65 € und aus dem Überschuss des Vermögenshaushalts in Höhe von 9.163,97 €.

Das vorliegende Dokument wurde anhand der Haushalte und der Buchhaltungsunterlagen des Anweisungsbefugten erstellt. Die Ergebnisse entsprechen dem vom (staatlichen) Kämmerer dargelegten Jahresabschluss (Compte de gestion).

Ich möchte Sie bitten, nachfolgenden Beschlussentwurf anzunehmen:

Nach Beratung nimmt der Rat die Jahresrechnung des Eurodistrikts für das Geschäftsjahr 2012 an, dies auf der Grundlage der im Anhang beigefügten Haushaltsunterlagen und mit folgenden Ergebnissen:

## Section de fonctionnement - Dépenses / Budgetabschnitt Verwaltungshaushalt

- Ausgaben

Chapitre / Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mdt - Titre total Comptabilisé/ Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
011	Charges à caractère général / Allgemeine Ausgaben	288 649,40
012	Charges de personnel et frais assimilés / Personalkosten	296 846,73
65	Autres charges de gestion cou- rantes/ Laufende Betriebskosten	315 638,50
67	Charges exceptionnelles / Außergewöhnliche Ausgaben	0
042	Opération d'ordre de transfert entre sections / Transfer zwischen den Abschnitten	28 671,85

# Section de fonctionnement – Recettes / Budgetabschnitt Verwaltungshaushalt – Einnahmen

Chapitre/ Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mdt - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes		
74	Dotations et Participations / Zuweisungen und Beteiligungen	850 000,00		

## Résultat / Ergebnis

Résultat cumulé / Gesamtergebnis	681 969,65
Excédent de fonctionnement reporté / Übertrag Betriebsüberschuss	761 776,13
Résultat de l'exercice / Ergebnis des Geschäftsjahres	-79 806,48

# Section d'investissement – Dépenses / Budgetabschnitt Vermögenshaushalt – Ausgaben

Chapitre / Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mdt - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
20	Immobilisations incorporelles/ Immaterielles Anlagevermögen	209,30
21	Immobilisations corporelles/ Sachanlagen	1 298,58
204	Subventions d'équipement versé- es / Finanzierung von Ausstattung	18 000,00

# Section d'investissement – Recettes / Budgetabschnitt Vermögenshaushalt – Einnahmen

Chapitre / Libellé chapitre / Kapitel Kapitelbezeichnung		Mt. Mdt - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
1068	Excédent de fonctionnement capi- talisé / kumulierter Be- triebsüberschuss	57 057,89
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections / Transfer zwischen den Abschnitten	28 671,85

## Résultat / Ergebnis

Résultat de l'exercice / Ergebnis des Geschäftsjahres 66 221,86
Résultat reporté / Übertrag Ergebnis -57 057,89 **Résultat cumulé / Gesamtergebnis** 9 163,97

## Résultat des délibérations | Beratungsergebnis:

X Accord	▼ Zustimmung
Refus	Ablehnung
Résolution modifiée	Abweichender Beschluss

Accord à la majorité (avec deux abstentions) des suffrages exprimés, adopté le 14 mars 2013 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le 6 MAI 2013

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

-6 MAI 2013

Bureau du Contrôle de Légalité

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## **EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU**

M 14

## **COMPTE ADMINISTRATIF**

2012

GECT EURODISTRICT

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN - 6 MAI 2013 Bureau du Contrôle de Léablité

	SOMMAIRE		
	Sommaire	**************************************	
	I. Informations générales	8888888888	888888888888888888888888888888888888888
	A - Informations statistiques, fiscales et financières		X
	B - Modalités de vote du compte administratif	X	<u> </u>
<u> </u>	II. Présentation générale du compte administratif		
	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	X	
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	X	
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	X	
	B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses	X	
	B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes	X	
	III. Vote du compte administratif	***********	6666
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles	X	
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles	X	
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	X	
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	X	
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		X
	IV. Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan	100000000000000000000000000000000000000	
	A - Présentation croisée par fonction		X
	A - Fonctions détaillées		X
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Instruments de couverture du risque financier		X
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	I
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct.	1	X
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.		X
	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		X
	A.7.3.1- Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement		X
	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	A 10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
	A 10.3 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Entrées		X
	A 10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Sorties		X

	B - Engagements hors bilan	***************************************	
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ration d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements recus	Fil	X
	B1.7- Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	1,7,30,77	X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	**********	
			X
-	D2 - Arreiè et signatures	X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

## I - INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

## **POUR MEMOIRE**

pour la section de fonctionnement; pour la section d'investissement.

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre au niveau du chapitre sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3
- sans vote formel sur chacun des chapitres.
- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération
- III Les provisions sont :
   semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent
- V Le présent budget a été voté :
   sans reprise des résultats de l'exercice N-1

Compte Administratif 2012

	II - PRESENTATION GENE	RALE DU COMPTE	ADMINISTRATIF		II			
	VUE D'ENSEMBLE							
	EXE	ECUTION DU BUDGI	ET					
		DEPEN	ISES		RECETTES			
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A ·	929 806,48	G	850 000,00			
(mandats et titres)	Section d'investissement	В 19 507,88		н 85 73				
REPORTS DE		+			+			
L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	С 0,00		761				
N-1	Report en section d'investissement (001)	D 57 057,89		J	0,00			
		=			= -			
	TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	1 006 372,25	=G+H+l+J	1 697 505,87			
RESULTAT	Section de fonctionnement	=A+C+E	929 806,48	≈G+I+K	1 611 776,13			
CUMULE	Section d'investissement	≖B+D+F	76 565,77	=H+J+L	85 729,74			
	TOTAL CUMULE	* A+B+C+ D+E+F	1 006 372,25	± G+H+l+ J+K+L	1 697 505,87			

Compte Administratif 2012

	II - PRESENTATION					II.
		DE FONCTIONNEME		ES		A2
		<b>DEPENSES DE FONC</b>	CTIONNEMENT			
			Crédits e	employer)		
Chap.	Libellé	(BP+DM +RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	288 649,40	288 649,40	0,00	0,00	183 850,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	296 846,73	296 846,73	0,00	0,00	14 653,27
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	315 638,50	315 638,50	0,00	0,00	299 361,50
656	Secours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	901 134,63	901 134,63	0,00	0,00	497 865,37
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00		BLOOK OF BUILDING	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	901 134,63	901 134,63	0,00	0,00	497 865,37
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	28 671,85	28 671,85			41 328,15
043	Opé, d'ordre à l'intérieur de la section fonct.	0,00	0,00			0,00
- 000-	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	28 671,85	28 671,85			41 328,15
	TOTAL	929 806,48	929 806,48	0,00	0,00	539 193,52
	Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00	E. F.SE			

	Libellé	(BP+DM +RAR N-1)	Crédits e	Crédits employés (ou restant à employer)			
Chap.			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	850 000,00	850 000,00	0.00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	
	Total des recettes de gestion courante	850 000,00	850 000,00	0,00	0.00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0.00	0,00	0,00	223,87	
78	Reprises sur provisions	0.00	0,00	0.00	0.00	0,00	
	Total des recettes réelles de fonctionnement	850 000.00	850 000.00	0,00	0.00	223,87	
042	Opé, d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	A CONTRACTOR OF CONTRACTOR	Secretary and the second	0,00	
043	Opé, d'ordre à l'Intérieur de la section fonct.	0,00	0,00			0,00	
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0.00	0.00	The second section of the second		0,00	
	TOTAL	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	223,87	
	Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	761 776,13	200 000,00	0,00	0,00	EES,	

	II - PRESENTATION GE			AIIF	
	SECTION D'II	NVESTISSEMENT - CHAF	PITRES		A3
		PENSES D'INVESTISSEME			
Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP+DM +RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
3	Stocks Immobilisations incorporelles (hors 204) Subventions d'équipements versées Immobilisations corporelles Immobilisations corporelles Immobilisations recues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des opérations d'équipement Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Compte de liaison : affectation Particip. créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Dépenses imprévues Total des depenses financières Total des depenses réelles d'investissement Opé. d'ordre de transferts entre socions Opérations patimoniales Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00 209,30 18 000,00	0,00	78 790
20 204	Subventions d'équipements versées	209,30 18 000,00	18 000 00	0,00	78 790
21	Immobilisations corporelles	1 298.58	1 298,58	0.00	90 701
21 22 23	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	
- VIII-	Total des dépenses d'équipement	19 507.88 19 507.88 0.00 0.00	19 507,88 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	169 49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	(
13 16	Subventions d'investissement		0,00 0.00	0,00	
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00	
18 26 27	Particip, créances rattachées à des particip.	0.00	0.00	0.00	1
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
020	Depenses imprevues Total des dépenses financières	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 19 507,88	0.00	7.75	
151	Total des oper, pour compte de tiers (7)	0.00	0,00 0,00	0,00	
A"/A	Total des dépenses réelles d'Investissement	19 507,88	19 507,88 0,00	0,00	169 493
040 041	Ope. d'ordre de transferis entre sections	0,00	0,00	THE RESERVE AND THE RESERVE AN	
041	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0.00	0.00		
	TOTAL	0,00 0,00 19 507,88	0,00 0,00 19 507,88	0,00	169 49
	Pour information				
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	57 057,89			
		CETTES D'INVESTISSEME	NT		
Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP+DM		D > -f-II 04440	
		+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
3	Stocks	0,00		0,00	
3	Stocks Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
3 13 16	Stocks Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimiléeres Emprunts et dettes assimiléeres Emprunts et dettes assimiléeres	0,00	0,00	0,00 0,00 0,00	
20	Stocks Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (hors 204) Subventions d'équicements versées	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	
204	Stocks Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (hors 204) Subventions d'equipements versées Immobilisations corporelles	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	8
204	Stocks Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (hors 204) Subventions d'équipements versées Immobilisations corporelles Immobilisations recues en affectation	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	
3 13 16 20 204 21 22 23	Stocks Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (hors 204) Subventions d'équipements versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation immobilisations en cours Tatal das recettes d'équipement	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	
10	Stocks Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (nors 204) Subventions d'équipements versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des recertes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves (nors 1068)	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	
20 204 21 22 23 10	Stocks Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (hors 204) Subventions d'équipements versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) Excédents de fondt, capitalisés (8)	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	
20 204 21 22 23 10	Stocks Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (hors 204) Subventions d'équipements versées Immobilisations corporelles Immobilisations recues en affectation Immobilisations en cours Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves, hors 1068) Excédents de fonct. capitalisés (8) Autres subventions d'investissement non transf.	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	
20 204 21 22 23 10 1068 138 18	Stocks Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (hors 204) Subventions d'équipements versées Immobilisations corporelles Immobilisations recues en affectation Immobilisations en course et d'équipement Dotations en course et d'équipement Dotations on de de l'ése et réserves (hors 1069) Excédents de fonct. capitalisés (8) Autres subventions d'investissement non transf. Compte de l'aison : affectation à Particlo, créances rattachées à des paricin.	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	
20 204 21 22 23 10 1068 138 18	Stocks Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (hors 204) Subventions d'équipements versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves (hors 1088) Excédents de fonct capitalisées (A) Autres subventions d'investissement non transf. Compte de laison : affectation à Particip. créances rattachées à des parlicip. Autres immobilisations financières	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	
20 204 21 22 23 10 1068 138 18	Stocks Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (fors 204) Subventions d'équipements versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation immobilisations en cours Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) Excédents de fondt capitalisée (8) Autres subventions d'investissement non transf. Compte de liaison : affectation à Particip. créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Produits des cessions d'immobilisations	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	
20 204 21 22 23 10 1068 138 18 26 27 024	Stocks Subventions d'investissement Emprunis et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (hors 204) Subventions d'équipements versées Immobilisations corporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Dotations, inota d'expressives (hors 1068) Excédents de lonct, capitalisée (8) Autres subventions d'investissement non transf. Compte de laison: affectation à Particip, créances rattachées à des particip. Autres fummobilisations financières Produte des essessions d'immobilisations Produte des receites financières  Total des receites financières	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	
20 204 21 22 23 10 1068 138 26 27 024	Stocks Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (hors 204) Subventions d'équipements versées Immobilisations corporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reques en affectation Immobilisations en cours Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves (hors 1088) Excédents de fonct capitalisée (8) Autres subventions d'investissement non transf. Compte de liaison : affectation à Particip. créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Produits des cessions d'immobilisations Total des oper, pour compte de tiers Total des recettes financières Total des recettes financières Total des recettes financières Total des recettes financières	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	
20 204 21 22 23 10 1068 138 18 26 27 024 452	Stocks Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (fors 204) Subventions d'équipements versées Immobilisations corporelles Immobilisations corporelles Immobilisations en cours Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) Excédents de font, capitalisée (8) Autres subventions d'investissement non transf. Compte de liaison : affectation à Particip, créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Produts des cessions d'immobilisations Total des recettes financières Total des oper, pour compte de tlers Total des recettes réelles d'investissement Virement de la section de fonctionnement	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	110 04
20 204 21 22 23 10 1068 138 18 26 27 024 452	Stocks Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (hors 204) Subventions d'équipements versées Immobilisations corporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Dotations, fonds divers et réserves (hors 1088) Excédents de fonct. capitalisés (8) Autres subventions d'investissement non transf. Compte de liaison : affectation à Particip. créances rattachées à des particip. Autres limmobilisations financières Produts des cessions d'immobilisations Total des oper, pour compte de tiers Total des oper, pour compte de tiers Virenent de la section de nonctionnement Opé. d'ordre de transferts entre sections	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	119 94 41 32
20 204 21 22 23 10 1068 138 26 27 024	Stocks Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (hors 204) Subventions d'équipements versées Immobilisations corporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reques en affectation Immobilisations en cours Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) Excédents de fonct capitalisée (8) Autres subventions d'investissement non transf. Compte de liaison : affectation à Particip. créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Produits des cessions d'immobilisations Total des poper, pour compte de tiers Total des oper, pour compte de tiers Total des precites réelles d'investissement Virement de la section de fonctionnement Opé. d'ordre de transferts entre sections Opérations patrimoniales (2) Total des precites d'ordre d'investissement	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	119 94 41 32
20 204 21 22 23 10 1068 138 18 26 27 024	Stocks Subventions d'investissement Emprunis et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (hors 204) Subventions d'équipements versées Immobilisations orporelles Immobilisations corporelles Immobilisations corporelles Immobilisations et couse Immobilisations et couse Inmobilisations et couse Excédents de fonct. capitalisés (8) Autres subventions d'investissement non transf. Compte de liaison : affectation à Particip. Créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Produits des cessions d'immobilisations I total des recettes financières Total des recettes financières Total des recettes financières Total des recettes réelles d'investissement Virement de la section de fonctionnement Opé-d'ordre de transferts entre sections Opé-ations patrimonieles (2) Total des recettes d'ordre d'investissement	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	119 94 41 32 161 27
20 204 21 22 23 10 1068 138 18 26 27 024	Stocks Subventions d'investissement Emprunis et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (hors 204) Subventions d'équipements versées Immobilisations corporelles Immobilisations corporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reques en affectation Immobilisations en cours Immobilisations (investissement non transf. (Sometiment of Investissement non transf. (Sometiment of Investissement immobilisations Immobilisatio	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	119 94 41 32

	II - PRESENTATION GEN			
	BALANCE GENERA	LE DU COMPTE ADMINISTRA	TIF	B1
	1 - Mandats émis	(y compris sur les restes à réali	ser N-1)	
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011 012 014 <i>60</i>	Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Atténuation de produits Achats et variation des stocks	288 649,40 296 846,73 0,00	0,00	288 649,40 296 846,73 0,00 0,00
65 656 66	Autres charges de gestion courante Secours Charges financières	315 638,50 0,00 0,00	0.00	315 638,50 0,00 0,00
67 68	Charges exceptionnelles Dotations aux amortissements et provisions	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 28 671,85	0,00 0,00 28 671,85
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépen	ses de fonctionnement - Total	901 134,63	28 671,85	929 806,48
	Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10 13	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement	0,00	0,00 0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges		0,00	0,00
16	Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation Total des opérations d'équipement	0,00 0,00		0,00 0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	209,30	0,00	209,3
204	Subventions d'équipement versées	18 000,00	0,00	18 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 298,58	0,00	1 298,58
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,0
451	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 59	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers Prov. pour dépréciation des comptes financiers		0,00	0,00
3	Stocks	0.00	0,00	0,00
	ses d'investissement - Total	0,00 19 507,88	0,00	0,00 19 507.88
- apoli	Pour Information	19 00/100	0,00	
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	Walland Carlotter		57 057,89

	II - PRESENTATION GENE	RALE DU COMPTE ADMI	NISTRATIF	
	BALANCE GENERAL	LE DU COMPTE ADMINISTRAT	ΓIF	B2
		compris sur les restes à réalise		996466
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuation de charges	0,00		0,0
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,0
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses	0,00		0,0
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,
72	Travaux en régie	0.00	0,00	0,
73 74	Impôts et taxes	0,00 850 000,00		0,0 ,850 000
75	Dotations et participations Autres produits de gestion courante	0.00		0,0
76	Produits financiers	0.00		0,
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,0
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0.00	0,0
79	Transferts de charges	0,00	0.00	0.
ecette	es de fonctionnement - Total	850 000,00	0,00	850 000,0
	Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			761 776,
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
40				
10 13	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Subventions d'investissement	0,00 0,00	0,00 0,00	0,0 0,0
15	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	0,00	0,00	0,
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,
19	Différences sur réalisations d'immobilisations	9,00	0,00	Ö,
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	Ŏ,
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,1
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,0
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,
28	Amortissements des immobilisations		28 671,85	28 671,
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations		0,00	0,
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0.00	0,00	0,
452	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,0
481 49	Charges à répartir sur plusieurs exercices Provisions pour dépréciation des comptes de tiers		0,00 0,00	0, 0,
49 59	Prov. pour dépréciation des comptes de tiers  Prov. pour dépréciation des comptes financiers		0.00	0,
3	Stocks	0.00	0.00	0,
	es d'investissement - Total	0,00	28 671,85	28 671,
	Pour information			0,0
	R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	,		U,U

# III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES A1

		Crédits ouverts		Crédits employés (ou restant à employer	)	
Chap/ art.	Libelié	(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	288 649,40	288 649,40	0,00	0,00	183 850,60
60612	Energie - Electricité	1 451,50	1 451,50	0,00	0,00	-1 451,50
60623	AlimentationAlimentation	1 347,19	1 347,19	0,00	0,00	-1 347,19
60632	Petit matériel et outillage	410,50	410,50	0,00	0,00	589,50
6064	Fournitures administratives	6 061,34	6 061,34	0,00	0,00	8 938,66
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	584,60	584,60	0,00	0,00	-584,60
611	Contrats de prestations de services	10 680,28	10 680,28	0,00	0,00	-10 680,28
6132	Locations immobilières	26 437,97	26 437,97	0,00	0,00	-1 437,97
6135	Locations mobilières	30 915,83	30 915,83	0,00	0,00	-10 915,83
614	Charges locatives et de copropriété	10 400,00	10 400,00	0,00	0,00	-400,00
6156	Maintenance	3 005,14	3 005,14	0,00	0,00	-1 505,14
616	Primes d'assurances	401,00	401,00	0,00	0,00	1 099,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
6182	Documentation générale et technique	8 125,08	8 125,08	0,00	0,00	1 874,92
6184	Versement à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6226	Honoraires	37 609,22	37 609,22	0,00	0,00	2 390,78
6228	Divers	13 059,32	13 059,32	0,00	0,00	16 940,68
6231	Annonces et insertions	34 334,90	34 334,90	0,00	0,00	5 665,10
6233	Foires et expositions	23 217,59	23 217,59	0,00	0,00	6 782,41
6236	Catalogues et imprimés	23 779,30	23 779,30	0,00	0,00	6 220,70
6238	DIVERS	44 392,63	44 392,63	0,00	0,00	-24 392,63
6241	Transport de biens	502,32	502,32	0,00	0,00	-2,32
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6257	Frais de réceptions	5 608,69	5 608,69	0,00	0,00	9 391,31
6261	Frais d'affranchissement	54,74	54,74	0,00	0,00	14 945,26
6262	Frais de télécommunications	2 480,26	2 480,26	0,00	0,00	27 519,74
627	Services bancaires et assimilés	9,12	9,12	0,00	0,00	-9,12
6281	Concours divers (cotisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
62878	Remboursements de frais à d'autres organismes	3 780,88	3 780,88	0,00	0,00	17 719,12
012	Charges de personnel et frais assimilés	296 846,73	296 846,73	0,00	0,00	14 653,27

Compte Administratif 2012

	III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES							
		Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)					
Chap/ art.	Libellé	(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés		
6218	Autres personnels extérieurs	0,00	0,00	0,00	00,0	10 000,00		
6336	Cotisations au CNFPT et au Centre de Gestion	1 428,86	1 428,86	0,00	0,00	71,14		
64111	Rémunération principale	18 458,75	18 458,75	0,00	0,00	-18 458,75		
64131	Rémunérations	157 153,12	157 153,12	0,00	0,00	22 846,88		
6451	Cotisations à l'URSSAF	90 963,00	90 963,00	0,00	0,00	-963,00		
6453	Cotisations aux caisses de retraite	28 665,68	28 665,68	0,00	0,00	1 334,32		
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	177,32	177,32	0,00	0,00	-177,32		
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
65	Autres charges de gestion courantes	315 638,50	315 638,50	0,00	0,00	299 361,50		
6532	Frais de missions	132,10	132,10	0,00	0,00	4 867,90		
6574	Subventions aux associations et autres pers. de droit privé	315 506,40	315 506,40	0,00	0,00	294 493,60		
656	Secours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	EPENSES DE GESTION DES SERVICES 112+014+65+656)	901 134,63	901 134,63	0,00	0,00	497 865,37		

GECT EURODISTRICT

# III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES A1

	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)				
Chap/ art.			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 66112 (2) Montant des ICNE de l'exercice = Montant de l'exercice N-1 =	0,00	0,00	0,00	00,0	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00			- 2011-2	23 057,89
TOTAL DES	S DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)	901 134,63	901 134,63	0,00	0,00	520 923,26
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00		An all or some	119 942,1
042	Op. d'ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	28 671,85	28 671,85			41 328,15
6811	Dot. aux amortis. des immobilisations incorp. & corporelles	28 671,85	28 671,85			41 328,15
TOTAL DES D'INVESTIS	S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION SSEMENT	28 671,85	28 671,85			161 270,26
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (7)	0,00	0,00	Laboratory of the St.	La La Salak	0,00
		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES	S DEPENSES D'ORDRE	28 671,85	28 671,85			161 270,20
TOTAL DES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE ( = Total des opérations réelles et d'ordre)	929 806,48	929 806,48	0,00	0,00	682 193,52
	Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Compte Administratif 2012

			Crédits employés (ou restant à employer)		)	
Chap/ art.	Libellé	(BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
		0,00	0,00	0,00	00,00	0,0
74	Dotations et participations	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,0
74758	Autres groupements	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
	ECETTES DE GESTION DES SERVICES +74+75+013)	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,0

Compte Administratif 2012

	III - VOTE D SECTION DE FONCT	U COMPTE ADN TONNEMENT - DE				III A2
		Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			
Chap/ art.	Libelié	(BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7621	Intérêts encaissés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 7622 Montant des ICNE de l'exercice = Montant de l'exercice N-1 =	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0.00	0.00	0.00	223.87
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0.00	0.00	0.00	0,00	223.87
78	Reprises sur provisions (d)	0,00	0.00	0,00	0.00	0.00
		0,00	0.00	0.00	0,00	0.00
OTAL RE	CETTES REELLES = a+b+c+d	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	223,87
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00		PERSONAL PROPERTY.	0.0
		0,00	0,00			0,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sectionde fonct.	0,00	0,00			0,00
		0,00	0,00			0,00
OTAL DE	S RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE ( = Total ons réelles et d'ordre)	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	223,87
	Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	761 776,13			-	

TOTAL DEPENSES REELLES

Compte Administratif 2012

	III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES							
Chap/ art.	Libelié	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés			
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00			
		0,00	0,00	0,00	0,00			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	209,30	209,30	0,00	78 790,70			
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marquesConcessions et droits simil	a 209,30	209,30	0,00	78 790,70			
204	Subventions d'équipements versées (sauf opérations)	18 000,00	18 000,00	0,00	0,0			
20422	Bătiments et installations	18 000,00	18 000,00	0,00	0,00			
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 298,58	1 298,58	0,00	90 701,42			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	505,91	505,91	0,00	91 494,09			
2184	Mobilier	665,79	665,79	0,00	-665,79			
2188	Autres immobilisations corporelles	126.88	126.88	0.00	-126.88			
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0.00	0,00	0,00			
		0.00	0.00	0.00	0,00			
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0.00	0.00	0,00			
		0.00	0.00	0,00	0.00			
	Opérations d'équipement n°				-,			
		0,00	0.00	0.00	0.00			
	Total des dépenses d'équipement	19 507 88	19 507,88	0,00	169 492,12			
10	Dotations, fonds divers et réserves	00,0	0,00	0.00	0.00			
		0,00	0,00	0,00	0,00			
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0,00			
		0,00	0,00	0,00	0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0.00	0.00			
		0,00	0,00	0,00	0,00			
18	Compte de liaison : affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00			
		0,00	0,00	0,00	0,00			
26	Participations et créances rattachées à des part.	0,00	0,00	0,00	0,00			
		0,00	0,00	0,00	0,00			
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00			
		0,00	0,00	0,00	0,00			
020	Dépenses imprévues	0,00						
	Total des dépanses financières	0,00	0,00	0,00	0,00			
451	Opérations pour compte de tiers n°							
	7-4-1-4	0,00	0,00	0,00	0,00			
1	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00			

19 507,88

19 507,88

GECT EURODISTRICT

169 492,12

0,00

Compte Administratif 2012

	III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES						
Chap/ art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00		0,00		
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		
		0,00	0,00		0,00		
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00		
		0,00	0,00		0,00		
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00		
		0,00	0,00		0,00		
TOTAL DEI	PENSES D'ORDRE	0,00	0,00	THE SHAPE BUILDING	0,00		
FOTAL DES et d'ordre)	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE ( = Total des dépenses réelles	19 507,88	19 507,88	0,00	169 492,12		
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	57 057,89					

Compte Administratif 2012

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	·	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	16.	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	57 057,89	57 057,89	0,00	0,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	57 057,89	57 057,89	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement transférées	0,00	0,00	0,00	0,00
	•	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	57 057,89	57 057,89	0,00	0,00
452	Opérations pour compte de tiers n°				
	Total des sessites dissécution services de 4. M	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
TAL DES	RECETTES REELLES	57 057,89	57 057,89	0.00	0,00

Compte Administratif 2012

	III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					
Chap/ art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		119 942,11	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 671,85	28 671,85		41 328,15	
2805 28051 28183 28184	Concessions & dts simil., brevets, lic., dts & val. simil.  ne plus utiliser - Concessions & dts simil., brevets, licConcessions & dts simil., brevet  Matériel de bureau et matériel informatique  Mobilier	9 060,76 0,00 16 803,09 2 808,00	9 060,76 0,00 16 803,09 2 808,00		-9 060,76 40 000,00 3 196,91 7 192,00	
TOTAL DES	PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	28 671,85	28 671,85		161 270,26	
041	Opérations patrimoniales	0,00 0,00	<b>0,00</b> 0,00		0,00 0,00	
TOTAL DES	RECETTES D'ORDRE	28 671,85	28 671,85		161 270,26	
TOTAL DES et d'ordre)	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE ( = Total des recettes réelles	85 729,74	85 729,74	0,00	161 270,26	
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00				

Compte Administratif 2012

IV – ANNEXES  ELEMENTS DU BILAN  METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS  A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES			
PROCEDURE: AMORTISSEMENT	CHOIX DU CONSEIL	Délibération du	
Biens ou catégories de biens amortis :	Durée :		
Immobilisations incorporelles			
Logiciels bureautiques	2 ans	15.03.2012	
Autres applicatifs informatiques	5 ans	15.03.2012	
Immobilisations corporelles			
Divers gros matériel	20 ans	15.03.2012	
Mobilier	8 ans	15.03.2012	
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans	15.03.2012	
Matériel informatique	2 ans	15.03.2012	

#### EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2012

1\7
IV
A10.1

Modalités d'acquisitions	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Duree amortissement
Acquisitions à titre	es onéreux		
	15 LICENSE MICROSOFT OFFICE	209,30	1
	16 INSTALL INFORMATION	505,91	1
	17 DIVERS MOBILIERS	665,79	1
	18 DIVERS	126,88	1
8		1 507,88	

GECT EURODISTRICT		Compte Administratif 2012
	IV - ANNEXES	IV
	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7
Code nature réglementaire	Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (en numéraire)
20422	LES MISELA	18 000,00 €
20422 - Bâtiments et	Somme :	18 000,00 €
installations	Somme:	18 000,00 €
6574	ARIENA	5 000.00 €
	BAAL NOVO	30 000,00 €
	BAER GERD	150,00 €
	CENTRE CULTUREL FRANÇAIS DE FREIBURG	7 650.00 €
	CENTRE EUROPEEN DE LA CONSOMMATION	47 500,00 €
	CHRISTLICHE VEREIN JUNGER MENSCHEN	13 960.00 €
,	COMITE DU BAS-RHIN D'ATHLETISME	4 000.00 €
	COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG	30 000,00 €
	CRES D'ALSACE	6 600,00 €
	DES COURSES DE STRASBOURG EUROPE	50 000.00 €
-	EICHENDORFF-SCHULE	380.00 €
	ESTES ECOLE SUP TRAVAIL EDUCATIF SOCIAL	11 480,00 €
	GRIMMELSHAUSEN GYMNASIUM	0.00 €
	GRUNDSCHULE BIBERACH	252,00 €
	GRUNDSCHULE SUNDHEIM	75.00 €
	INTERMEDE	1 900,00 €
	JAZZDOR	20 000,00 €
	JOHANN WOLFFLIN GRUNDSCHULE	74,70 €
	KATHE-LUTHER KINDERGARTEN	280,00 €
	KUNSTSCHULE OFFENBOURG VOLKSHOCHSHULE OFFENBURG E.V.	33 600,00 €
	LA CHAMBRE	30 000,00 €
	LES DEFOULES DES 4 SAISONS	3 000.00 €
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	LES MISELA	0.00 €
	LIGUE D'ALSACE FOOTBALL ASSOCIATION	11 550.00 €
	RESEAU EXPRESS JEUNES	1 360,00 €
	SPPPI STRASBOURG KEHL	3 690,00 €
	STADTISCHER KINDERGARTEN	347,50 €
	STADT LAHR	3 398.95 €
	STADTTEIL UND FAMILIENZENTRUM OSTSTADT	208,25 €
	THEATERVEREIN OBERKIRCH BURGBUHNE	17 500,00 €
	WRO WIRTSCHAFTSREGION	12 000,00 €
6574 - Subventions aux		
associations et autres	Somme:	345 956,40 €
pers. de droit privé		

TOTAL STATUTS PARTICULIERS

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	- 01.4
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2012	્C1.1

AGENTS NON PERMANENTS	NOMBRE
Agents non titulaires recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels	2
Autres agents	
ntermittents du spectacle	
Collaborateurs de cabinet	
TOTAL AGENTS NON PERMANENTS	2
STATUTS PARTICULIERS	
Apprentis	
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	
Contrat d'avenir (CAV)	
Contrat unique d'insertion	

	IV - ANNEXE			IV		
	ELEMENTS D'INFORMATION			C1.1		
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2012						
AGENTS NON TITULAIRES	T		REMUNERATION	NBRE DE		
Grades (Emplois pourvus au 31/12/2012)	CATEGORIE	SECTEUR (Fillère)	(Indice brut mini par cadre d'emplois)	CONTRATS		
	Contrat "Vacance temporaire d'er	mploi"				
	CADRES A					
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE		Administrative	1			
ATTACHE		Administrative	966 442			
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		Culturelle	442			
CONSEILLER TERRITORIAL APS		Sportive				
NGENIEUR		Technique				
	CADRES B	Trecimique				
REDACTEUR		Administrative				
ASSISTANT QUALIFIE E CONSERVATION		Culturelle				
ASSISTANT DE CONSERVATION		Culturelle				
ASSISTANT SPECIALISE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		Culturelle				
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF		Sociale	<u> </u>			
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS		Sociale				
INFIRMIER		Sociale				
ÉDUCATEUR ACTIVITES SPORTIVES		Sportive				
TECHNICIEN		Technique				
ANIMATEUR		Animation	1			
	CADRES C					
ADJOINT ADMINISTRATIF		Administrative				
ADJOINT D'ANIMATION		Animation				
ADJOINT PATRIMOINE		Culturelle				
AGENT SOCIAL		Sociale				
AGENT SPECIALISE ECOLE MATERNELLE		Sociale				
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE		Sociale				
AGENT DE MAITRISE		Technique	1			
ADJOINT TECHNIQUE Total contrat "Vacance temporaire d'emploi"		Technique				

	Contrat "Remplacement momentané"	
	CADRES A	
ATTACHE	Administrative	
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Culturelle	
PUERICULTRICE	Sociale	
INGENIEUR	Technique	
	CADRES B	
REDACTEUR	Administrative	
ASSISTANT QUALIFIE DE CONSERVATION	Culturelle	
ASSISTANT DE CONSERVATION	Culturelle	
ANIMATEUR	Animation	
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	Sociale	
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	Sociale	
INFIRMIER	Sociale	
EDUCATEUR ACTIVITES SPORTIVES	Sportive	
TECHNICIEN SUPERIEUR	Technique	
- 200	CADRES C	
ADJOINT ADMINISTRATIF	Administrative	
ADJOINT D'ANIMATION	Animation	
ADJOINT DU PATRIMOINE	Culturelle	
AGENT SPECIALISE ECOLE MATERNELLE	Sociale	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Sociale	
ADJOINT TECHNIQUE	Technique	
AGENT SOCIAL	Sociale	
Total contrat "Remplacement momentané"		
Contrat "	Absence de cadre d'emplois ou besoin spécifique"	
	CADRES A	
DIRECTEUR	Administrative	
ADMINISTRATEUR	Administrative	
ATTACHE	Administrative	
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	Culturelle	
DIRECTEUR ETABLIS.ART	Culturelle	
BIBLIOTHECAIRE	Culturelle	
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	Culturelle	
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Culturelle	
EMPLOI NON CLASSABLE (Membre de l'Orchestre)	Cuiturelle	
CONSEILLER TERRITORIAL APS	Sportive	
MEDECIN	Sociale	
CADRE DE SANTE	Sociale	

Compte administratif 2012

			Annexe
NGENIEUR		Technique	
	CADRES B		
MONITEUR EDUCATEUR	103	Sociale	
TECHNICIEN		Technique	
	CADRES C		
AGENT DE MAITRISE		Technique	
Total contrat "Absence de cadre d'emplois ou besoin s	pécifique"		
Contrat "à durée indéterminée"			
	CADRES A		
ADMINISTRATEUR		Administrative	
ATTACHE		Administrative	
DIRECTEUR		Administrative	
ATTACHE CONSEVATION PATRIMOINE		Culturelle	
BIBLIOTHECAIRE		Culturelle	
EMPLOI NON CLASSABLE ( Membre de l'orchestre)	r <sub>a</sub>	Culturelle	
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE		Culturelle	
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		Culturelle	1
PSYCHOLOGUE		Sociale	
MEDECIN		Sociale	
INGENIEUR		Technique	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	CADRES B		
MONITEUR EDUCATEUR		Sociale	
TECHNICIEN		Technique	1
	CADRES C		
ADJOINT TECHNIQUE		Technique	1
Total contrat "à durée indéterminée"			

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2012	C1.1

ETAT DU PERSONNEL - CADRES A	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A			
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	A			
FILIERE ADMINISTRATIVE				
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	Α			<del>                                     </del>
ADMINISTRATEUR	A			
DIRECTEUR (territorial)	A			
ATTACHE PRINCIPAL	Ø! <b>A</b>			
ATTACHE TERRITORIAL	A			
REDACTEUR CHEF	В			
REDACTEUR PRINCIPAL	В			
REDACTEUR	В			
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ère CLASSE	C			+
ADJOINT ADM.PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	1 (détaché)	1 (détaché)	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE	C	T (wowan)	(4000010)	
ADJOINT ADMINISTRATIF 2éme CLASSE	С			
RECEVEUR PRINCIPAL	С			
FILIERE TECHNIQUE			<u>.</u>	
NG EN CHEF CLASSE EXCEPTIONNELLE	A			-
NG EN CHEF CLASSE NORMALE	Ã	<del>                                     </del>		+
NG PRINCIPAL	Â	<del>                                     </del>		+
NGENIEUR	Ä			
FECHNICIEN SUPERIEUR CHEF	В			
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	В В	+	·	
ECHNICIEN PRINCIPAL 2ERE CLASSE	В В	+		-
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	+		<del>                                     </del>

ETAT DU PERSONNEL - CADRES A	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE	С			
ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE	С			
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ére CLASSE	С			
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 26me CLASSE	C			
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	С			<del> </del>
AGENT DE MAITRISE	С			
FILIERE CULTURELLE				
CONSERVATEUR CHEF PATRIMOINE	A		<del></del> :	
CONSERVATEUR CHEF BIBLIOTHEQUE	A			
CONSERVATEUR BIBLIOTHEQUE(+1ere classe	Α			
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	Α			
ATTACHE CONS.PATRIMOINE	A			
BIBLIOTHECAIRE	A			
DIRECTEUR ETS ENS.ART. 1" CATEGORIE	A			
PROF. ENS. ARTISTIQUE HORS CLASSE	A			
PROF. ENS. ARTISTIQUE CLASSE NORMALE	Α			
ASSISTANT QUAL.CONSERV. HORS CLASSE	В		<del></del> -	+
ASSIST, QUAL, CONSERV, 1" CLASSE	8		-	
ASSIST, QUAL, CONSERV 2" CLASSE	В			İ
ASSISTANT CONSERV. HORS CLASSE	В			
ASSISTANT CONSERV, 1ère CLASSE	В			
ASSISTANT CONSERV, 2ème CLASSE	127 B			
ASSIST, SPEC, ENSEIGN, ARTISTIQUE	В			
ASSISTANT ENSEIGN ARTISTIQUE	В			
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ère CLASSE	C			
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2ème CLASSE	С			
ADJOINT PATRIM. 1ére CLASSE	C			1
ADJOINT PATRIM. 2ème CLASSE	C			
MEMBRES DE L'ORCHESTRE				<u> </u>
VIOLON SOLO	Α .			
MUSICIEN 1ere CATEGORIE	A			<del>                                     </del>
MUSICIEN 2eme CATEGORIE SOLISTE 2ème INSTRUMENT	A	1		+
MUSICIEN 2eme CATEGORIE HARMONIE	A	<del>                                     </del>	<del></del>	-
MUSICIEN 3eme CATEGORIE RANG	Â			
FILIERE SPORTIVE				
<u> </u>	1	1		1

ETAT DU PERSONNEL - CADRES A	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
CONSEILLER TERRITORIAL APS	A			
EDUCATEUR TERRITORIAL APS 2011	В			<u>.</u>
EDUCATEUR TERRITORIAL APS PRI	В			
OPERATEUR ACTIV.SPORTIVE PPAL	С			+
OPERATEUR ACTIV SPORTIVE QUAL	С			
OPERATEUR ACTIV SPORTIVE	С			
FILIERE ANIMATION				
ANIMATEUR 2011	В	<del></del>		<del> </del>
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL 2	В			
ANIMATEUR PRINCIPAL 2ERE CL 2	В		-	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ère CLASSE	С С	-		+
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2ère CLASSE	С			
ADJOINTANIMATION 1ERE CL	С	1	_	
ADJOINT ANIMATION 2EME CL	С			
				<del> </del>
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				
MEDECIN HORS CLASSE	Α		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-
MEDECIN 1ére CLASSE	A			
MEDECIN 2ème CLASSE	A			
CHIRURGIEN-DENTISTE	Α		-	
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE	A			
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE	Α			
PUERICULTRICE CLASSE SUPERIEURE	Α			
PUERICULTRICE CLASSE NORMALE	A			
PUERICULTRICE CADRE SUPERIEUR DE SANTE	Α			
PUERICULTRICE CADRE DE SANTE	A			
SAGE-FEMME CLASSE EXCEPTIONNELLE	Α			
SAGE-FEMME CLASSE NORMALE	Α	<u> </u>		
CADRE DE SANTE	Α			1
CONSEIL TERRIT, SOCIO-EDUCATIF	A	-	<del> </del>	<del> </del>
INFIRMIERE CLASSE SUPERIEURE	В			
INFIRMIER CLASSE NORMALE	В			
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	В			

ETAT DU PERSONNEL - CADRES A	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL	В			
MONITEUR EDUCATEUR	В			
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	В			
EDUCATEUR PRINCIPAL JEUNES ENFANTS	B			
EDUCATEUR EN CHEF JEUNES ENFANTS	В			
ATSEM PRINCIPAL 1ère CL.	C			
ATSEM PRINCIPAL 2ère CL.	С		·	
ATSEM 1ère CL.	С			
AGENT SOCIAL 1°CLASSE	С			
AGENT SOCIAL 2ème CLASSE	С			
AUXILIAIRE PUERICULTURE PRINCIPAL 1ère CL	С			
AUXILIAIRE PUERICULTURE PRINCIPAL 2ème CL.	С			
AUXILIAIRE PUERICULTURE 1ère CL.	С			
AUXILIAIRE SOINS PRINC.1ème CLASSE	С			
				11
FILIERE SECURITE				
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	A			
CHEF DE SERVICE 2011	В			
CHEF DE SERVICE PRINCIPAL 1ERE	В			
CHEF DE SERVICE PM 2EME	В			
CHEF DE POLICE MUNICIPALE	С			
BRIGADIER CHEF PPAL PM	С			
BRIGADIER	С			
GARDIEN PM	С			1
GARDE CHAMPETRE PRINCIPAL	С	-		
POSTES SANS CALIBRAGE (AMICALE, SYNDICATS				
TOTAL GENERAL		1	1	

IV - ANNEXES	<b>N</b>
ARRETE ET SIGNATURES	D2
D2 - ARRETE - SIGNATURES	4
Présenté par le Président, A Strasbourg, le אל נע כב נשל אל נע כב נשל אל נע האל ניין אל ניין	Nombre de membres en exercice 48  Nombre de membres présents 29  Nombre de suffrages exprimés 38  VOTES: Pour 36  Contre  Abstentions  Date de convocation: 8 [11 20 13
Le Pébidert Délibéré par le Al Buserant Litélaire en Région pléairere A Strasbourg, le Ille Ille 2013	Les membres du Comité métropolitain
Certifié exécutoire par Le\	, et de la publication le A Strasbourg , le

IV - ANNEXES	2
ARRETE ET SIGNATURES	D2
D2 - ARRETE - SIGNATURES	
Présenté par le Président, Nombre de membres en exercice $+3$ A Strasbourg, le $-14$ Lu $-20$ LO Nombre de membres présents $-29$ Nombre de suffrages exprimés $-38$ VOTES : Pour $-36$	
Contre  Abstentions  Date de convocation: 8 III 20 13	
Le Répidert  Délibéré par le mangagement répund en Répon plénitère par le mandres du Comité métropolitain  A Strasbourg, le Tut dais	itė mėtropolitain
- 6 MAI 2013 Certifié exécutoire par Le\\\	

PRÉFECTURE DU RAS-RHIN - 6 MAI 2013 Burgau du Contrôle de Légalité

# Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

# Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

Document de séance n° 1/3.1.4/2013 *Vorlage Nr. 1/3.1.4/2013* 

Séance du Conseil
de l'Eurodistrict
Ratsitzung
des Eurodistrikts
1 / 2013

Date de la séance / Sitzungstag

14.03.2013

Dossier suivi par/ Projektbeauftragter Cordula RIEDEL

Point n°3.1.4 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 3.1.4 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Proposition de budget prévisionnel pour l'année 2013 / Vorschlag für den vorläufigen Haushalt 2013

#### I. Rapport / Sachverhalt:

Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base d'un budget annuel global de 850 000 €, conformément à la décision du Conseil de l'Eurodistrict du 26 mars 2009.

L'exercice précédent fait apparaitre un report de 691.133,62 €.

(Pour rappel : l'excédent de 760.385 € en 2010 dû à une activité partielle n'a pas encore été entièrement utilisé .)

#### Recettes

Conformément à l'article 10 des statuts, pour l'année 2013, les ressources du GECT proviennent des contributions annuelles des membres du groupement. Il est proposé de voter le montant des contributions annuelles.

Conformément au principe de parité défini dans l'article 11 des statuts, la contribution financière annuelle de la partie allemande s'élèverait alors à 425 000 €, répartis comme suit :

- Ortenaukreis: 332 200 €

- Ville d'Offenburg: 30 100 € (arr.)

Ville de Lahr: 22 200 € (arr.)
 Ville de Kehl: 17 600 € (arr.)

Gemäß dem Beschluss des Eurodistriktrates vom 26. März 2009 ist der Haushaltsplan auf der Grundlage eines jährlichen Haushalts von 850.000 € erstellt worden.

Das vorangehende Geschäftsjahr wurde mit einem Überschuss von 691.133,62 € abgeschlossen.

(Zur Erinnerung: der Überschuss von 760.385 € aus dem Jahr 2010 aufgrund eines inkompletten Geschäftsjahres wurde bisher nicht aufgebraucht.)

#### Einnahmen

Die finanziellen Mittel des EVTZ für das Jahr 2013 stammen, gemäß Artikel 10 der Satzung, aus den jährlichen Beitragszahlungen der Mitglieder des Verbundes.

Es wird vorgeschlagen über die Höhe der jährlichen Beitragszahlungen abzustimmen.

Gemäß des Grundsatzes der Parität, welcher in Artikel 11 der Satzung festgehalten ist, beträgt die jährliche Beitragszahlung von deutscher Seite 425.000 €, und ist wie folgt aufgeteilt :

Ortenaukreis: 332.200 €

- Stadt Offenburg: 30.100 € (ger.)

Stadt Lahr: 22.200 € (ger.)
 Stadt Kehl: 17.600 € (ger.)

Ville d'Achern: 12 700 € (arr.) Ville d'Oberkirch: 10 200 € (arr.)

La contribution de la partie française s'élèvera également à 425 000 €. Communauté Urbaine de Strasbourg: 425 000 €

#### Dépenses

Le budget de l'année 2013 doit permettre de financer :

- les projets transfrontaliers jugés pertinents pour le développement du territoire de l'Eurodistrict
- le payement du personnel dédié au GECT Eurodistrict
- les autres dépenses pour le fonctionnement du Secrétariat général
- l'organisation des séances du Bureau et du Conseil du GECT

Le projet de budget selon la nomenclature M14 est présenté en annexe, il est présenté en suréquilibre en section de fonctionnement, compte tenu du résultat 2012 non encore utilisé, et en équilibre en section d'investissement.

Le document « Prévisions 2013 » en annexe donne un apercu plus analytique de ce document comptable officiel.

Stadt Achern: 12.700 € (ger.) Stadt Oberkirch: 10.200 € (ger.)

Der Beitrag der französischen Seite beläuft sich ebenfalls auf 425.000 €. Stadtgemeinschaft Straßburg: 425.000 €

#### Ausgaben

Das Budget des Jahres 2013 soll folgende Ausgaben finanzieren:

- grenzübergreifende Projekte, die für die Entwicklung des Eurodistriktraums sinnvoll sind
- Personalkosten des EVTZ Eurodistrikt
- die sonstigen Aufwendungen für den Betrieb des Generalsekretariats
- die Organisation der Vorstandsund Ratssitzungen des EVTZ

Der Haushaltsplan gemäß der anzuwendenden Nomenklatur M14 befindet sich im Anhana. Aufarund des noch nicht aufaebrauchten Überschusses 2012 sind im Verwaltungshaushalt Einnahmen Ausgaben nicht ausgeglichen. Im Vermögenshaushalt sind jedoch Ausgaben und Einnahmen ausgeglichen. .

Das beiliegende Dokument "Vorausschau 2013" gibt eine analytische Darstellung dieses offiziellen Dokuments.

### II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict a examiné le budget prévisionnel et l'adopte conformément aux documents budgétaires joints en annexe:

Der Eurodistriktrat hat den Haushaltsplan geprüft und nimmt den vorläufigen Haushalt gemäß den angehängten Dokumenten an :

- dépenses d'investissements :

- 110.000 €

- recettes d'investissements :

- 110.000 €

- Ausgaben Vermögenshaushalt:

110.000 €

- Einnahmen Vermögenshaushalt:

110.000 €

<ul> <li>dépenses de fonctionnement :         <ul> <li>1.410.000 €</li> </ul> </li> <li>recettes de fonctionnement : 1.720.000 €</li> </ul>	- Ausgaben Verwaltungshaushalt : 1.410.000 € - Einnahmen Verwaltungshaushalt : 1.720.000 €
III. Résultat des délibérations / Beratungser	rgebnis:
X Accord ☐ Refus ☐ Résolution modifiée	<ul><li>Zustimmung</li><li>☐ Ablehnung</li><li>☐ Abweichender Beschluss</li></ul>
Accord à la majorité (avec deux abstentions) des suffrages exprimés, adopté le 14 mars 2013 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le <b>— 6 MAI 2013</b>	PRÉFECTURE

# 3.1.4 PREVISIONS 2013 / HAUSHALTSPLAN 2013

ecette 2013 / Voraussichtliche Einnahmen 2013	1 541 134
nes inemples / Milghedenbeinage	000 000
port antérieur (estimation) / voraussichtlicher Übertrag	691 134

Domaines des dépenses / Ausgabenberelche	Montant / Betrag	Commentaire 1 / Kommentar 1	Commentaire 2 / Kommentar 2	Dépenses fixes on
				variables / Festkosten und variable Ausgaben
Fonctionnement & séances institutionelles / Betrieb & institutionelle Sitzungen	415 500			
Frais de fonctionnement / Betriebskosten	87 500	87 500 entre autres : loyer = 26.000, charges locatives et de copropriété = 9.000, fournitures = 9.000, téléphonie = 9.000, déplacements = 5.000, etc / Miete=26.000, Mietnebenkosten = 9.000, Bürobedarf=9.000, Telefonie = 9.000, Reiseund Fahrtkosten = 5.000, etc		fixe / fest
Frais de personnel / Personalkosten	288 000	288 000 comprennant des frais de formation pour 4,000 € / inbegriffen Weiterbildungskosten		fixe / fest
Séances institutionnelles / institutionelle Sitzungen	25 000	25 000 principalement frais de location de matériel, traduction et interpretation / hauptsächlich Materialmietkosten, Dolmetscherkosten und allgemeine Übersetzungskosten		fixe / fest
Communication & Relations Publiques / Kommunikation & Öffentlichkeitsarbeit	15 000	Veröffentlichungen und Werbemittel= 9.000 ED hors manifestations & projets, Veröffentlichungen und Werbemittel= 9.000 ED ohne Veranstaltungen & Projel , Annonces & presse / Anzeigen & Presse = 4.000, Participation à diverses manifestations publiques / Teilnahme an diversen öffentlichen Veranstaltungen = 2.000	ED hors manifestations & projets / ED ohne Veranstaltungen & Projekte	variable / variabel
Investissements (achats uniques) / Investitionen (einmailige Anschaffungen)	40 000			
Achat de matériel (Investissement) / Materialkauf (Investition)	40 000	40 000 Imprimante-copieur, ordinateur & mobilier supplémentaire, matériel de traduction (devrait être facilement amorti sur au maximum 3 ans) / Drucker-Kopierer, Computer & Mobiliar, Übersetzungskoffer und nötiges Material (sollte innerhalb von maximal 3 Jahren amortisiert sein)		unique / einmailg
Thèmes prioritaires et projets / prioritäre Themenbereiche und Projekte	499 000			
Transport & mobilité / Verkehr & Mobilität	State of the state			
Etude transport public transfrontalier / ÖPNV Studie	20 000	50 000 Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen		unique / einmailg

Santé / Gesundheit Droise de Culetitution / Culetitutionsprojeté	<i>S</i> 10	subventionnés / sowohl Elgenprojekte als auch Förderprojekte		910011111111111111111111111111111111111
Design de Culteritution / Substitutions arrangabet				
ייין פרט	75 000	75 000 Projet subventionné / Förderprojekt		2013 : 75.405 € 2014 : 41.845 €
Projets susceptibles d'être réalisés suite aux recommandations de l'étude santé réalisée en 2012 / Mögliche Folgeprojekte aufgrund der Handlungsempfehlungen der im Jahre 2012 realisierten Gesundheitsstudie	25 000 4	25 000 Aussi blen projets propres que projets subventionnés / sowohl Elgenprojekte als auch Förderprojekte		unique / einmalig
Bliguisme & Formation / Zweisprachigkeit & Ausbildung				
Fonds Deplacements scolaires / Fonds für Klassenfahrten	25 000 F	25 000 Projets subventionnés / Förderprojekte		variable / variabel
Apprentissage transfrontalier / grenzüberschreitende Berufsausbildung	10 000	10 000 Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen		variable / variabel
Economie & environnement / Wirtschaft & Umwelt				
Participation au salons ExpoReal & MIPIM / Beteiligung an den Messen ExpoReal & MIPIM	30 000	30 000 Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen		variable / variabel
Semaine de l'entrepreneur européen / Woche des europäischen Unternehmers	30 000	30 000 Projets propres & participations / elgene Projekte & Projektbetelligungen	couts repartis dans budget comptable sous divers chapitres * / Kosten im Haushalt auf verschiedene Posten verteilt *	variable / variabel
SIG cartographie / GIS Kartenerstellung	30 000	30 000 Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen		encore une fols en 2014 / nochmal 2014
Participation Citoyenne / Bügerbeteiligung				
Rencontres Maire-citoyens / Eurodistrikt Konvent	15 500 F	15 500 Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen	coûts repartis dans budget comptable sous divers chapitres * / Kosten im Haushalt auf verschiedene Posten verteilt *	unique / einmalig
nouveau site internet participatif / neuer, partizipativer Internetauftritt	35 000 P	35 000 Projets propres & participations / elgene Projekte & Projektbeteiligungen		unique / einmalig
Evénéments et évenements grand public / Veranstaltungen und öffentliche Veranstaltungen				
Forum de l'Eurodistrikt (divers thèmes) / Eurodistrikt Forum (verschiedene Themenbereiche)	30 000	30 000 Projets propres & participations / elgene Projekte & Projektbetelligungen	Base: 2 dans l'année; coûts repartis dans budget comptable sous divers chapitres * / Basis: 2 im Jahr; Kosten im Haushalt auf verschiedene Posten verteilt *	variable / variabel
Km Solidarité	26 000 P	26 000 Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen	coûts repartis dans budget comptable sous divers chapitres * / Kosten im Haushalt auf verschiedene Posten verteilt *	variable / variabet
Marathon de l'Eurodistrict / Marathon Eurodistrict	37 500 P	37 500 Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen		2012 : 50.000 € 2013 : 37.500 € 2014 : dégressif / weniger
Triathlon Eurodistrict Strasbourg-Ortenau	30 000	30 000 Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen		variable / variabel

Fête de la Musique / Musikfest	10 000	10 000 Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen	pour la communication / für die Öffentlichkeitsarbeit	variable / variabel
Festival Electrodistrict (musique) / Festival Elektrodistrikt (Musik)	10 000	10 000 Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen		varlable / varlabel
Anniversaire Traitée de l'Elysée / Aktivitäten um Jahrestag Elysee Vertrag	2 000	5 000 Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen	ensemble avec les autres institutions du Pôle de compétences européen / zusammen mit den anderen Institutionen des europäischen Kompetenzentrums	dépense unique / einmalige Ausgabe
Projets subventionnés divers / diverse Förderprojekte	250 500			
projets déjà votés pour 2013 / bereits für 2013 beschlossene Förderprojekte	91 600	91 600 Projets subventionnés / Förderprojekte		variable / variabel
demandes additionnelles dans l'année (sur la base de l'année précédente)/ zusätzliche Förderprojekte im Laufe des Jahres (Erfahrungswert)	158 900	158 900 Projets subventionnés / Förderprojekte	y compris eventuelles participations aux microprojets de l'ED / inbegriffen eventuelle Beteiligungen des ED an Mikroprojekten	variable / variabel
Mikroprojekte	25 250	25.250 Aussi blen projets propres que projets subventionnés / sowohi Eigenprojekte als auch Förderprojekte	prévu : 50.000 € de projets financés par fonds FEDER; puis apport ED propre d'environ 25.000 € (frais de personnel et de fonctionnement / voraussichtlich 50.000 € finanziert über EFRE Gelder plus ca. 25.000 € Eigenkosten ED (Betriebs- und Personalkosten)	encore une fols en 2014 /

Total dépenses / Gesamtausgaben	1 230 250
Report potentiel sur 2014 / potentieller Übertrag auf 2014	310 884
TOTAL / INSGESAMT	1 541 134

\* = coûts repartis dans budget comptable sous divers chapitres (location de matériel, communication, reception, honoraires ou prestations de service, etc) / Kosten im Haushalt auf verschiedene Posten verteilt (Materialmiete, Kommunikation, Bewirtung, Honorare oder Dienstleistungen, etc)

Legende / Legende :

Projets propres & participations / eigene Projekte	& Projektbeteiligungen	Projets subventionnés / Förderprojekte	Aussi bien projets propres que projets	subventionnés / sowohl Eigenprojekte als auch	Förderprojekte

#### 3.1.4 COMPARAISON ANNEES PRECEDENTES / VERGLEICH VORJAHRE

··	2010	2011	2012	2013
	Budget final / Rechnungsergebnis	Budget final / Rechnungsergebnis	Budget final / Rechnungsergebnis	Budget primitif / Plan
Fonctionnement & séances institutionelles / Verwaltungshaushalt, Betrieb, institutionelle Sitzungen und Öffentlichkeitsarbeit	63 403,12 €	547 929,90 €	426 661,00 €	415 500,00 €
dont frais de personnel / davon Personal	0,00€	435 679,17 €	296 847,00 €	288 000,00 €
dont frais de fonctionnement / davon Betriebskosten	422,78 €	35 885,90 €	56 820,00 €	87 500,00 €
Séances des organes, traductions, honoraires, matériel, /Gremiensitzungen Übersetzungen, Materialmiete, Honorare,	9 198,97 €	56 895,29 €	44 525,00 €	25 000,00 €
Divers (RP & communication) / Sonstiges(RP & Kommunikation)	52 087,66 €	14 805,53 €	22 729,00 €	
Divers (Déplacements, frais, receptions,) / Sonstiges (Fahrtkosten, Spesen, Empfänge,)	1 693,71 €	4 294,78 €	5 740,00 €	
Dépenses imprévues ou exceptionnelles / unvorhergesehene & aussergew. Ausgaben	0,00€	369,23 €		
Communication et Relations Publiques (à partir de 2013) * / Kommunikation und Öffentlichkeitsarbeit (ab 2013) *				15 000,00 €
Investitissements / Investitionen	26 212,30 €	67 057,89 €	19 508,00 €	40 000,00 €
Projets et subventions * / Projekte und Projektförderungen *	0,00 €	233 621,00 €	474 474,00 €	774 750,00 €
dont projets propres et participations (à partir de 2013) * / davon eigene Projekte und Beteiligungen (ab 2013) *				399 000,00 €
dont projets subventionnées extérieurs (à partir de 2013) * / davon fremde Projekte (ab 2013) *				375 750,00 €
Total dépenses / Ausgaben gesamt	89 615,42 €	848 608,79 €	920 643,00 €	1 230 250,00 €
Recettes / Einnahmen	850 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €
Report de l'année précédente / Übertrag aus Vorjahr	0,00€	<u> </u>	761 775,79 €	691 132,79 €
Montant disponible dans l'année / im Jahr zur Verfügung stehende Mittel	850 000,00 €		1 611 775,79 €	1 541 132,79 €
Dépenses (rappel)/ Ausgaben (zur Erinnerung)	89 615,42 €	848 608,79 €	920 643,00 €	1 230 250,00 €
Report à la fin de l'année / Übertrag zu Jahresende	760 384,58 €	761 775,79 €	691 132,79 €	310 882,79 €

#### Information

<sup>\*</sup> les dépenses pour des projets propres avant 2013 n'ont pas été présentées séparément jusqu'ici, mais elles figurent dans certains groupes de dépense sous "Fonctionnement & séances institutionnelles". Ceci concerne également la communication et les relations publiques générales du GECT (hors projets). C'est pour cette raison que ces thèmes apparaissent une fois groupés avec d'autres dépenses et à partir de 2013 séparément. /

<sup>\*</sup> die Ausgaben für eigene Projekte vor 2013 wurden bislang nicht separat aufgeführt und sind teilweise unter "Betrieb und institutionelle Sitzungen" enthalten. Dies betrifft auch allgemeine (nicht projektbezogene) Öffentlichkeitsarbeit des EVTZ, weshalb dieser Punkt erst vermischt mit anderen Ausgaben unter "Sonstiges" auftaucht und dann ab 2013 getrennt.

# REPUBLIQUE FRANCAISE

# **GECT EURODISTRICT**

M 14

## **BUDGET PRIMITIF**

**ANNEE 2013** 

Budget primitif 2013

I - INFORMATIONS GENERALES		
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
   au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
   au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
   sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3
- sans vote formel sur chacun des chapitres.
- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération
- III Les provisions sont :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du

budget - primitif - de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

Budget primitif 2013

	II - PRES	ENTATION GENERALE DU BUDGET	li li
		VUE D'ENSEMBLE	· A1
		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 410 000,00	1 038 030,35
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	681 969,65
		-	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 410 000,00	1 720 000,00
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	110 000,00	100 836,03
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	9 163,97
	= = =	-	<b>H</b>
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	110 000,00	110 000,00
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET	1 520 000,00	1 830 000,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	II - PRESENT	ATION GENER	RALE DU BUDO	it I		
	SECTION DE	FONCTIONNEM	<b>ENT - CHAPITRE</b>	S		A2
	D	EPENSES DE FON	ICTIONNEMENT			
Chap.	Libellé	Pour mémoire BP précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011 012 014 65 656	Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Atténuations de produits Autres charges de gestion courante Secours	472 500,00 311 500,00 0,00 633 000,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	367 300,00 329 300,00 0,00 608 500,00 0,00	367 300,00 329 300,00 0,00 608 500,00 0,00	367 300,0 329 300,0 0,0 608 500,0
	Total des dépenses de gestion courante	1 417 000,00	0,00	1 305 100,00	1 305 100,00	1 305 100,0
66 67 68 022	Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux provisions Dépenses imprévues	0,00 0,00 0,00 23 057,89	0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 4 063,97	0,00 0,00 0,00 4 063,97	0,00 0,00 0,00 4,063,97
000	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 440 057,89	0,00	1 309 163,97	1 309 163,97	1 309 163,9
023 042 043	Virement à la section d'investissement Opé. d'ordre de transferts entre sections Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct.	101 942,11 70 000,00 0.00		50 836,03 50 000,00 0.00	50 836,03 50 000,00 0.00	50 836,0 50 000,0 0,0
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	171 942,11	177.00	100 836,03	100 836.03	100 836.0
	TOTAL	1 612 000,00	0,00	1 410 000,00	1 410 000,00	1 410 000,0
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00				+ 0.00
TOTA	L DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 612 000,00				1 410 000,00
	R	ECETTES DE FON	CTIONNEMENT			
Chap.	Libellé	Pour mémoire BP précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013 70 73 74 75	Atténuation de charges Produits des services, du domaine et ventes Impôts et taxes Dotations et participations Autres produits de gestion courante Total des recettes de gestion courante	0,00 0,00 0,00 0,00 850 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 1 036 750,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 1 036 750,00 0,00	0,00 0,00 . 0,00 1 036 750,00 0,00
76	Produits financiers	850 000,00 0,00	0,00	1 036 750,00	1 036 750,00	1 036 750,00
77 78	Produits exceptionnels Reprises sur amortissements et provisions	223,87 0,00	0,00	1 280,35 0,00	0,00 1 280,35 0,00	0,00 1 280,35 0.00
040	Total des recettes réelles de fonctionnement Opé, d'ordre de transferts entre sections	850 223,87	0,00	1 038 030,35	1 038 030,35	1 038 030,3
042 043	Opé, d'ordre à l'intérieur de la section fonct.	0,00		0,00	0,00	0,00 0,00
0.3000	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	IL CONTRACTOR	0,00	0,00	0,0
	TOTAL	850 223,87	0,00	1 038 030,35	1 038 030,35	1 038 030,3
	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	000 220,01	0,00		. 000 000,00	1 000 000100

1 612 000,00 T720 000,00
Pour information
100 836,03 # sigit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des receites réelles de fonctionnement aur les dépenses réelles de fonctionnement qui vennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

1 720 000,00

	010110	SENTATION GENERAL IN D'INVESTISSEMENT DEPENSES D'INVEST	SSEMENT			A3
Chap.	Libellé	Pour mémoire BP précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
20 204 21 22 23	Stock Immobilisations incorporelles (hors 204) Subventions d'áquipements versées Immobilisations corporelles Immobilisations engues en affectation	79 000.00	0.00 0.00 0.00 0.00	67 000,00	67 000:00	67 000
204	Subventions d'équipements versées	0.00	0.00	0.00	0.00	C
22	Immobilisations reçues en affectation	92 000,00 0,00 0,00	0.00	36 800,00	36 800,00	36 800
23	Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	171 000,00	0,00	103 800,00	103 800,00	103 800
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0.00	0,00	0.00	103 800
13 16 18 26 27 020	Subventions d'investissement Empruris et dettes assimilées Compte de listons : affectation Particip. créancés rattachées à des particip. Autres immobilisations financières	0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00	0.00	
18	Compte de liaison : affectation	0,00 0,00 0,00	0.00	0,00	0,00	•
26	Particip, créances rattachées à des particip.	0.00	0,00	0,00	0,00	(
020	Dépenses imprévues	0.00 0.00 942,11	0,00	6 200,00	6 200.00	6 200
	Total des dépenses financières	942,11	0,00	6 200,00	6 200.00	6 20
51	Total des opér. pour compte de tiers	0,00	0,00	00,00	0,00	
nan	Total des dépenses réelles d'investissement  Opé, d'ordre de transferts entre sections	171 942,11	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000
040 041	Operations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0.00	
	TOTAL	171 942,11	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000
001	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	57 057,89	The second second			+ 1
DTAL	DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	229 000,00				110 000
		RECETTES D'INVESTI	SSEMENT			110 000
hap.	Libellé	Pour mémoire BP précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote
110	Stocks Subventions d'investingement	0,00	0,00	0.00	0,00	
16	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	- 1
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	(
13 16 20 204 21 22 23	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	9
22	cripruits at detes assimilees immobilisations incorporelles (hors 204) Subventions of deuplements versées immobilisations corporelles immobilisations recues en affectation immobilisations et cours	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0.00	ì
40	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0.00	0,00	0,00	0,00	
068	Excédents de fonct. capitalisés	57 057.89	0,00	0,00	0,00	č
38 18 26 27	Autres subventions d'investissement non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	Ċ
26	Particip. creances rattachées à des particip.	2.00	0.00	0.00	חמים	(
24	Excedents de tonot. capitalises Autres subventions d'investissement non transf. Compté de ligison : affectation. Particle. réanipes rattachées à des particip. Autres immobilisations financie ples Froduits des cassions d'immobilisations	3.00	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	0,00 0,00 0,00 0,00	8.88	Ç
	Total des lecettes illidificielles	57 057,89	0,00	0,00	0,00	-
	Total des opér. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	(
52	Total des recettes réelles d'investissement  Virement de la section de fonctionnement	57 057,89	0,00	0,00	0,00	
	Opé, d'ordre de transferts entre sections	101 942,11 70 000,00		50 836,03 50 000.00	50 836,03 50 000.00	50 836 50 000
121	Opérations patrimoniales	0.00	ENTER POPUL	0.00	0,00	50 000
			The second second second	100 836,03	100 836,03	100 836
121	Total des recettes d'ordre d'investissement	171 942,11	0.00			
21 40 41	Total des recettes d'ordre d'investissement TOTAL	229 000,00	0,00	100 836,03	100 836,03	100 836
21 40 41	Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	100 836,03	100 836,03	100 836 ± 9 163

	TION GENERALE DU BUDO E GENERALE DU BUDGET		II B1
	S (du présent budget + restes à re	éaliser)	
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011 Charges à caractère général 012 Charges de personnel et frais assimilés 014 Atténuation de produits 06 Achats et variation des stocks 05 Autres charges de gestion courante 06 Charges financières 07 Charges exceptionnelles 08 Dotations aux amortissements et provisions 022 Dépenses imprévues 023 Virement à la section d'investissement 05 Charges exceptionnelles 06 Charges exceptionnelles 07 Charges exceptionnelles 08 Dotations aux amortissements et provisions 09 Dépenses imprévues 09 Virement à la section d'investissement	367 300,00 329 300,00 0,00 608 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 4 063,97	0,00 0,00 0,00 0,00 50 000,00 0,00 50 836,03	367 300 329 300 0 608 500 0 50 000 4 063 50 836
repenses de fonctionnement - Lotai	1 309 163,97	100 836,03	1 410 000
		AT REPORTE OU ANTICIPE	0
	TOTAL DES DEPENSES DE FON	CTIONNEMENT CUMULEES	1 410 000
INVESTISSEMENT	Opérations réeiles	Opérations d'ordre	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement 15 Provisions pour risques et charges 16 Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire) 17 Compte de liaison : affectation 18 Différences sur réalisations d'immobilisations Immobilisations incorporelles (sauf 204) 20 Subventions d'équipement versées 21 Immobilisations corporelles 22 Immobilisations reçues en affectation 23 Immobilisations en cours 24 Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00 0,00 0,00 0,00 67 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0 0 0 0 0 67 000 0 36 800 0 0 0

	I GENERALE DU BUDGE NERALE DU BUDGET			B2
	présent budget + Restes à réa	liser)		D2
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	
1013 Atténuation de charges 60 Achats et variation des stocks 70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses 71 Production stockée (ou déstockage) 72 Travaux en régie 73 Impôts et taxes 74 Dotations et participations 75 Autres produits de gestion courante 76 Produits financiers 77 Produits exceptionnels 78 Reprises sur amortissements et provisions 77 Transferts de charges	0,00 0,00 1 036 750,00 0,00 0,00 1 280,35 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	1 03	0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 1 280, 1 280,
ecettes de fonctionnement - Total	1 038 030,35	0,00	1 00	38 030,
	R 002 RESULT	AT REPORTE OU ANTICIPE	+ 61	31 969,6
	TOTAL DES RECETTES DE FON	CTIONNEMENT CUMULEES		0000
INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)  13 Subventions d'investissement 15 Provisions pour risques et charges 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.) 17 Compte de liaison : affectation 18 Différences sur réalisations d'immobilisations incorporelles (sauf 204) 18 Subventions d'équipement versées 18 Immobilisations corporelles 19 Immobilisations reçues en affectation immobilisations reçues en affectation immobilisations en cours 19 Partic. et créances rattachées à des partic. 19 Autres immobilisations financières 19 Autres immobilisations financières 19 Provisions pour dépréciation des immobilisations 10 Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours 10 Dérations pour compte de tiers 10 Dérations pour dépréciation des comptes de tiers 10 Provisions pour dépréciation des comptes de tiers 10 Provisions pour dépréciation des comptes financiers 10 Stocks 10 Virement de la section de fonctionnement 10 Vireme	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	Į.	0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0
contra a my paneadilicit - 10tal		the state of the s	+	
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSIT	IIF REPURIE OU ANTICIPE		9 163,
	AFFF	CTATION AU COMPTE 1068	- +	0,

# III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES A1

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire BP précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Groupement
011	Charges à caractère général	472 500,00	367 300,00	367 300,0
60612	Energie - Electricité	0,00	1 800,00	1 800,0
60623	AlimentationAlimentation	0,00	1 500,00	1 500,0
60632	Petit matériel et outillage	1 000,00	500,00	500,0
6064	Fournitures administratives	15 000,00	9 000,00	9 000,0
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	0,00	500,00	500,0
6132	Locations immobilières	25 000,00	27 000,00	27 000,0
6135	Locations mobilières	20 000,00	27 000,00	27 000,0
614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00	8 000,00	8 000,0
6156	Maintenance	1 500,00	4 000.00	4 000,0
616	Primes d'assurances	1 500,00	500,00	500.0
617	ETUDES ET RECHERCHES	80 000,00	50 000,00	50 000,0
6182	Documentation générale et technique	10 000,00	1 000,00	1 000,0
6184	Versement à des organismes de formation	15 000,00	4 000,00	4 000,0
6226	Honoraires	40 000,00	72 700,00	72 700,0
6228	Divers	30 000,00	2 000,00	2 000,0
6231	Annonces et insertions	40 000,00	10 500,00	10 500.0
6233	Foires et expositions	30 000,00	30 000,00	30 000,0
6236	Catalogues et imprimés	30 000,00	42 600,00	42 600,0
6238	DIVERS	20 000,00	35 000,00	35 000,0
6241	Transport de biens	500,00	1 000,00	1 000,0
6251	Voyages et déplacements	10 000,00	5 000,00	5 000,0
6256	Missions	10 000,00	1 000,00	1 000,0
6257	Frais de réceptions	15 000,00	17 500,00	17 500,0
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	1 000,00	1 000,0
6262	Frals de télécommunications	30 000,00	8 600,00	8 600,0
627	Services bancaires et assimilés	0,00	100.00	100,0
6281	Concours divers (cotisation)	1 000,00	5 500,00	5 500,0
6283	Frais de nettoyage des locaux	500,00	0,00	0,0
62878	Remboursements de frais à d'autres organismes	21 500,00	0,00	0,0

Budget primitif 2013

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art.	Libelié	Pour mémoire BP précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Groupement
012	Charges de personnel et frais assimilés	311 500,00	329 300,00	329 300,0
6218	Autres personnels extérieurs	10 000,00	0,00	0,0
6336	Cotisations au CNFPT et au Centre de Gestion	1 500,00	2 000,00	2 000,0
64111	Rémunération principale	0,00	28 000,00	28 000,0
64131	Rémunérations	180 000,00	160 700,00	160 700,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	90 000,00	105 300,00	105 300.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	30 000,00	33 000,00	33 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	300,00	300,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	633 000,00	608 500,00	608 500,00
6532	Frais de missions	5 000,00	500,00	500.00
6574	Subventions aux associations et autres pers. de droit privé	628 000,00		608 000,00
656	Secours	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	ENSES DE GESTION DES SERVICES +014+65+656)	1 417 000,00	1 305 100,00	1 305 100,00

Budget primitif 2013

	III - VOTE DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES		ENSES A1		

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire BP précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Groupement
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 66112 Montant des ICNE de l'exercice = Montant de l'exercice N-1 =	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d) (6)	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	23 057,89	4 063,97	4 063,97
TOTAL DES D	PEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)	1 440 057,89	1 309 163,97	1 309 163,97
023	Virement à la section d'investissement	101 942,11	50 836,03	50 836,03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00	50 000,00	50 000,00
6811	Dot. aux amortis, des immobilisations incorp. & corporelles	70 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES F	PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	171 942,11	100 836,03	100 836,03
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	0,00	0,00	0,00
	· ·	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES E	DEPENSES D'ORDRE	171 942,11	100 836,03	100 836,03
OTAL DES D éelles et d'or	PEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE ( = Total des opérations dre)	1 612 000,00	1 410 000,00	1 410 000,00
RESTES A R	EALISER N-1		Contract - Section	+ 0,00
D 002 RESU	LTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00		± 0,00
TOTAL DES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 612 000.00		1 410 000,00

Budget primitif 2013

III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				
Art.	Libellé	Pour mémoire BP précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Groupement
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,0
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	0,00	0,0
		0,00	0,00	0,0
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
		0,00	0.00	0.0
74	Dotations et participations	850 000,00	1 036 750.00	1 036 750,0
74758	Autres groupements	850 000,00	850 000.00	850 000,0
7477	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	186 750,00	186 750,0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,0
		0,00	0,00	0.0
	CETTES DE GESTION DES SERVICES 74+75+013)	850 000,00	1 036 750,00	1 036 750,00

Budget primitif 2013

	III - VOTE DU BUDO	ET		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DET	TAIL DES RECETTES	3	A2
Art.	Libellé	Pour mémoire BP précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Groupement
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
7621 7622	Intérêts encaissés à l'échéance Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 7622 Montant des ICNE de l'exercice = Montant de l'exercice N-1 =	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
77	Produits exceptionnels (c)	223,87	1 280,35	1 280,35
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	223.87	1 280,35	1 280,35
78	Reprises sur amortissements et provisions (d)	0.00	0.00	0,00
		0,00	0.00	0,00
79	Transferts de charges (e)	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECI	ETTES REELLES = A+B+C+D+E	850 223,87	1 038 030,35	1 038 030,35
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'Intérieur de la section de fonct.	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES	RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES réelles et d'o	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE ( = Total des opérations ordre)	850 223,87	1 038 030,35	1 038 030,35
RESTES A	REALISER N-1			+ 0,00
R 002 RESI	JLTAT REPORTE OU ANTICIPE	761 776,13		681 969,65
TOTAL DES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 612 000,00	A Street Company of the	720 000,00

Budget primitif 2013

	III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL I	I DEC DEDENCES		III B1
	SCOTION DINVESTISSEMENT - DETAIL I	DES DEPENSES		БІ
Chap/ art.	Libelié	Pour mémoire BP précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Groupemen
010	Stocks	0,00	0,00	0.
		0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	79 000,00	67 000,00	67 000
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marquesConcessions et droits similaires, brevets, licence	79 000,00		67 000
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,
		0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	92 000,00	36 800,00	36 800
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	92 000,00	35 000,00	35 000
2184	Mobilier	0,00	1 800,00	1 800
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0
23	In the billion of the state of	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0
	Opérations d'équipement n°	0,00	0,00	0
	Operations d'equipement n	0,00	0,00	0
	Total des dépenses d'égulpement	0,00 171 000.00	0,00 103 800.00	103 800
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	Q
4.0		0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0
16	Emmunto et dettes en la 115-	0,00	0,00	0
10	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison : affectation à	0,00	0,00	0
10	Comple de naison : anectation a	<b>0,00</b> 0.00	0,00	<b>0</b>
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	
20	raticipations et creances lattachees à des participations	0.00	0.00	0
27	Autres immobilisations financières	0.00	0,00	Ö
	Add of Hilliodilladifolis Hilliolists	0.00	0,00	0
020	Dépenses imprévues	942,11	6 200,00	6 200
	Total des dépenses financières	942.11	6 200,00	6 200
451	Opérations pour compte de tiers n°	0.42,111	0 200,00	0 200
4J I	Obergrious hone combre de gets u	0.00	0.00	^
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0
		0,00	0,00	0
AL DEPEN	ISES REELLES DE L'EXERCICE	171 942,11	110 000.00	110 000

Budget primitif 2013

III

art.	Libellé	Pour mémoire BP précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Groupement
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur  Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Onderstone matrice antales	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00
		0,00	0,00	0,00
OTAL DES D	DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
OTAL DES DE	PENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE ( = Total des dépenses réelles et d'ordre)	171 942,11	110 000,00	110 000,00
RESTES A R	REALISER N-1			+ 0,00
D 001 RESU	LTAT REPORTE OU ANTICIPE	57 057.89		0.00
TOTAL DEC	DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	229 000,00		110 000.00

III - VOTE DU BUDGET

45...2

Opérations pour compte de tiers n°

TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE

Total des recettes d'opérations pour compte de tiers

Budget primitif 2013

	III - VOTE DU B SECTION D'INVESTISSEMENT -	UDGET DETAIL DES RECETTES		III B2
Chap/	Libellé	Pour mémoire BP	Propositions nouvelles	Vote
art. 010	Stocks	précédent		
010	Stocks	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
13	Subventions a investissement	<b>0,00</b> 0.00		0,00
16	Formula at dather analysis a			0,00
10	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00
00	I	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	6.1	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
	1 10 0	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opération)	0,00		0,00
		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	57 057,89	0,00	0,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	57 057,89	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transf.	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation à	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	. 0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	57 057,89	0,00	0,00
452	Opérations pour compte de tiers n°			

GECT EURODISTRICT

0,00

0,00

0,00

57 057,89

0,00

0,00

Budget primitif 2013

	III - VOTE DU BUDGE				
	SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				
Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire BP précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Groupement	
021	Virement de la section de fonctionnement	101 942,11		50 836,03	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00	50 000,00	50 000,00	
2805	Concessions & dts simil., brevets, lic., dts & val. simil.	0,00	20 000,00	20 000,00	
28051	ne plus utiliser - Concessions & dts simil., brevets, licConcessions & dts simil., brevets, lic., dts & val. simil.	40 000,00	0,00	0,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00	10 000,00	10 000,00	
28184	Mobilier	10 000,00		10 000,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	10 000.00	
OTAL DES	PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	171 942.11	100 836,03	100 836,03	
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0,00	
		0,00	0,00	0,00	
OTAL DES	RECETTES D'ORDRE	171 942,11	100 836,03	100 836,03	
OTAL DES I	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE ( = Total des recettes réelles et	229 000,00	100 836,03	100 836,03	
RESTES A	REALISER N-1			+ 0,00	
R 001 RESU	LTAT REPORTE OU ANTICIPE	0.00		9 163,97	
	RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	229 000,00		110 000,00	

Budget primitif 2013

IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN	A6.1	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A0.1	

#### A6.1 - DETAIL DES DEPENSES

			Pour mér	noire		
Art. (1)		Libellé (1)	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote du Groupement	
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		942,11	0,00	I 6 200,00		
HORS CH.	ARGES TRANSFEREES II = A+B+	C	942,11	0,00	II 6 200,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	hors 16449 et 166 (A)	0,00	0,00	0,00	
Autres dé	penses financières (sous-total) (E	)	942,11	0,00	6 200,00	
020	Dépenses imprévues		942,11		6 200,00	
Transferts	s entre sections = C+D		0,00		0,00	
	Reprises sur autofinancement	antérieur : (C)	0,00		0,00	
	Charges transférées (D) = E+F	+G	0,00		0,00	
	Travaux en régle (E)		0,00		0,00	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)		0,00		0,00	
Stocks (G)		0,00		0,00		
		Op. de l'exercice	Solde d'exécution		CUMUL	
Dépenses 6 200,00				6 200.00		

Budget primitif 2013

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES  A6.2 - DETAIL DES RECETTES	

		Pour mé	moire	
Art.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote du Groupement
RECETTES	S (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d	171 942,11		III 100 836,03
Ressource	es propres externes (a)	0,00	0,00	0,00
Autres rec	ettes financières (b)	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
Transferts	entre sections (c)	70 000,00		50 000.00
2805 28051 28183 28184 28188	Concessions & dts simil., brevets, lic., dts & val. simil. ne plus utiliser - Concessions & dts simil., brevets, licConcessions & dts simil., breve Material de bureau et matériel informatique Mobilier Autres immobilisations corporelles	40 000,00 20 000,00 10 000,00		20 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00
021	Virement de la section de fonct. (d)	101 942,11		50 836,03

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	Affectation c/1068	CUMUL
Recettes	100 836,03	9 163,97		110 000,00

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II
Solde des op. financières		94 636,03	94 636,03
		Mo	ontant
Dépenses financières (IV)			6 200,00
Recettes financières (V)			110 000,00
Solde (recettes-dépenses)			103 800,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)			103 800,00

IV - ANNEXES	N N
ARRETE ET SIGNATURES	D2
D2 - ARRETE - SIGNATURES	
Présenté par le Président A. Mildtsbanner, le Juliu 2013 Le Président Délibéré par le groupement, réuni en session בור אלא מונה בי ווישי וו	Nombre de membres en exercice (Membre de membres présents 28 Nombre de suffrages exprimés 38 N
Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le	, et de la publication le A (X)(හරිසිතයාදෙය, le

**D**2 2 **ARRETE ET SIGNATURES** IV - ANNEXES

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres présents 29 Nombre de suffrages exprimés 28 VOTES : Pour 36 Nombre de membres en exercice

Abstentions

Date de convocation:

Les membres du comité syndical

Délibéré par le groupement, réuni en session.....有点点是玩工工工。 ACKIL社会的ASILAE., le Ju Tu Za 13

Présenté par le Président A. M. H. Bennes, le Jul (LL 2013

Le Président

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN -6 MAI 2013

Bureau du Contrôle de Légalité

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 6 MAI 2013 , et de la publication le 6 MAI 2013

A CX (1978) SOURCE, 16

Document de séance n°1 /3.2/2013 *Vorlage Nr. 1/*3.2/2013

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratsitzung des Eurodistrikts 1 / 2013

Date de la séance / Sitzungstag

14.03.2013

Dossier suivi par/ Projektbeauftragter
Cordula RIEDEL

Point n° 3.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 3.2 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Elargissement du périmètre / Erweiterung des Eurodistriktgebiets

#### I. Rapport / Sachverhalt:

Les Communautés de communes du Pays d'Erstein, du Rhin et de Benfeld et environs ont confirmé leur souhait d'adhérer au GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, par courrier reçu le 30 octobre 2012.

L'élargissement du périmètre de l'Eurodistrict par l'adhésion de nouvelles communes nécessite des aménagements institutionnels et statutaires.

Dans la perspective d'une modification des statuts et de la convention constitutive du GECT « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau », il convient maintenant de définir les conditions globales d'adhésion, notamment la représentativité dont bénéficieront les nouveaux membres au sein des instances de l'Eurodistrict ainsi que le montant de leurs contributions.

Il est proposé de valider les principes suivants :

- Maintien de la parité franco-allemande tant d'un point de vue institutionnel que financier.
- Maintien du nombre d'élus composant le Bureau (14) et le Conseil (48) du GECT.

La partie française serait de ce fait amenée à procéder à une nouvelle répartition en son sein. Die Gemeindeverbände Pays d'Erstein, Rhin sowie Benfeld und Umgebung bekräftigten mit Schreiben vom 30. Oktober 2012 ihren Wunsch, dem EVTZ Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau beizutreten.

Die Erweiterung des Eurodistriktgebiets durch den Beitritt neuer Gemeinden erfordert Anpassungen auf institutioneller Ebene sowie auf der Ebene der Satzung.

Hinsichtlich einer Änderung der Satzung und der Gründungsvereinbarung des EVTZ Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau gilt es nun, die allgemeinen Beitrittsbedingungen festzulegen, insbesondere die Frage der Vertretung der neuen Mitglieder innerhalb der Instanzen des Eurodistrikts sowie die Höhe ihrer Beiträge.

Es wird vorgeschlagen, folgende Grundsätze für gültig zu erklären :

- Beibehaltung der deutsch-französischen Parität sowohl auf institutioneller als auch auf finanzieller Ebene.
- Beibehaltung der Anzahl der gewählten Mitglieder des Vorstands (14) und des Rats (48) des EVTZ.

Der französische Teil sollte infolgedessen eine neue interne Aufteilung vornehmen.

Pour ce qui est du Conseil, sur les 24 sièges octroyés à la délégation française :

- 21 seraient attribués à la Communauté Urbaine de Strasbourg
- 3 seraient attribués aux communautés de communes adhérentes (respectivement 1 siège par communauté de communes)

Pour ce qui est du Bureau, sur les 7 sièges octroyés à la délégation française :

- 6 seraient attribués à la CUS
- 1 serait attribué aux communautés de communes adhérentes.
- Maintien du budget global annuel du GECT à hauteur de 850 000 Euros.

La contribution des communautés de communes adhérentes viendra en déduction de la contribution actuelle de la CUS (425 000 Euros).

Il est proposé que la ventilation entre la CUS et les communautés de communes se fasse au prorata de la population.

In Bezug auf den Rat gilt, dass von den 24 der französischen Delegation zugewiesenen Sitzen:

- 21 dem Stadtverband Straßburg zugesprochen werden
- 3 den beitretenden Gemeindeverbänden zugesprochen werden (jeweils 1 Sitz pro Gemeindeverband).

In Bezug auf den Vorstand gilt, dass von den 7 der französischen Delegation zugewiesenen Sitzen:

- 6 dem Stadtverband Straßburg zugesprochen werden
- 1 den beitretenden Gemeindeverbänden zugesprochen wird.
- Beibehaltung des jährlichen Gesamtbudgets des EVTZ in Höhe von 850.000 Euro.

Der Beitrag der beitretenden Gemeindeverbände wird dem von derzeitigen Beitrag des Stadtverbands Straßburg (425.000 Euro) abgezogen.

wird vorgeschlagen, die Umlage zwischen dem Stadtverband Straßburg und den Gemeindeverbänden in Abhängigkeit von der Bevölkerungszahl zu berechnen.

#### II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

l'adhésion au GECT des trois communautés folgenden drei Gemeindeverbände zum EVTZ: de communes suivantes :

- la Communauté de communes du Pays d'Erstein.
- la Communauté de communes du Rhin.
- la Communauté de communes de Benfeld et | Gemeindeverband Benfeld und Umgebung environs.

Le Conseil valide la nouvelle répartition institutionnelle et financière proposée et confie au Secrétariat Général le soin de préparer la modification des statuts et de la convention constitutive en ce sens.

Le Conseil de l'Eurodistrict se réjouit de Der Eurodistriktrat freut sich über den Beitritt der

- Gemeindeverband Pays d'Erstein
- Gemeindeverband Rhin

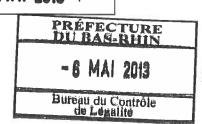
Der Rat genehmigt die vorgeschlagene neue institutionelle und finanzielle Aufteilung und vertraut dem Generalsekretariat die Vorbereitung der entsprechenden Änderung der Satzung und der Gründungsvereinbarung an.

#### III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

X Accord	X Zustimmung
□ Refus □ Résolution modifiée	□ Ablehnung
	□ Abweichender Beschluss
Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 14 mars 2013 r	par le Conseil de l'Europts Pet Montre y du pre après

Eurodistrict Strasbourg-Ortenau 1 Place de l'Etoile - 67076 Strasbourg www.eurodistrict.eu



Document de séance n° 1/3.3/2013 *Vorlage Nr. 1/3.3/2013* 

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 1/2013	Date de la séance / Sitzungstag 14.03.2013		
Dossier suivi par / Projektbeauftragter			

Point n°3.3 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 3.3 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Création d'une Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST) / Einrichtung einer Pilotregion für den Zugang zu grenzüberschreitenden medizinischen Leistungen (PZGML)

#### I. Rapport / Sachverhalt:

En tant que zone pilote transfrontalière, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau souhaite impulser des projets concrets de coopération sanitaire franco-allemande, qui permettront à l'ensemble de ses habitants de mieux accéder aux soins disponibles dans le pays voisin, qu'il s'agisse de soins hospitaliers ou ambulatoires.

A cette fin, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a mandaté par délibération du 5 décembre 2011 le Centre Européen Consommation pour qu'il réalise en 2012 une étude sur l'état actuel de l'offre de soins et les besoins de coopération médicale transfrontalière au sein du périmètre géographique de l'Eurodistrict. L'objectif de cette étude était d'élaborer un concept de création d'une ZOAST (Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers), en s'inspirant du modèle existant à la frontière franco-belge, particulièrement dynamique dans le secteur de la coopération sanitaire transfrontalière, tout en l'adaptant aux spécificités locales.

Als grenzüberschreitende Pilotzone möchte der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau konkrete deutsch-französische Kooperationsprojekte im Gesundheitsbereich anregen, welche allen Bewohnern einen verbesserten Zugang zu im Nachbarland verfügbaren Gesundheitsleistungen sowohl im stationären als auch im ambulanten Bereich ermöglichen.

Zu diesem Zweck beauftragte der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau per Beschluss vom 5. Dezember 2011 das Zentrum für Europäischen Verbraucherschutz e. V. mit der Durchführung einer Studie im Jahr 2012 zum aktuellen Angebot an Gesundheitsleistungen und zum Bedarf an grenzüberschreitender medizinischer Zusammenarbeit auf dem Gebiet Eurodistrikts. Ziel dieser Studie war die Ausarbeitung eines Konzepts zur Einrichtung Pilotregion einer für den Zugang grenzüberschreitenden medizinischen Leistungen (PZGML) nach dem innovativen Vorbild des an der Grenze zwischen Frankreich und Belgien existierenden Modells das die arenzüberschreitende Kooperation Gesundheitsbereich wobei regelt., dieses Modell den lokalen Gegebenheiten angepasst werden soll.

Dans le rapport final de l'étude présenté devant le Conseil de l'Eurodistrict en ce jour, plusieurs projets de coopérations sanitaires transfrontalières sont préconisés, par ordre de priorité.

Conscient de la difficulté à mettre en place des coopérations médicales franco-allemandes, en raison notamment des différences entre les systèmes de santé des deux pays, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a choisi de se concentrer sur un nombre restreint de projets de coopération proposés dans le rapport final de l'étude.

Les projets retenus sont ceux qui présentent les avantages suivants :

- flux de patients dans les deux sens (CUS/Ortenau),
- application des tarifs conventionnés,
- plus-value au niveau de la qualité de prise en charge des patients,
- économies budgétaires réalisables par la mutualisation d'achats et la co-utilisation d'équipements sanitaires.

#### 1. Priorités identifiées

Le rapport final de cette étude identifie et préconise un certain nombre de coopérations médiçales transfrontalières susceptibles d'être concrétisées rapidement, à condition que les démarches juridiques et administratives nécessaires soient effectués au cours des prochains mois.

Afin d'assurer leur mise en place pratique et de jeter ainsi les bases de la future ZOAST, le CEC préconise de concentrer les efforts sur les coopérations sanitaires transfrontalières suivantes :

- Coopération dans le domaine de l'imagerie médicale
- Coopération dans le secteur de la chirurgie ambulatoire
- Coopération dans le domaine de l'urgence (chirurgie de la main)
- Coopération dans le domaine de la cancérologie

Der am heutigen Tag dem Eurodistriktrat vorgelegte Abschlussbericht dieser Studie empfiehlt mehrere, nach Priorität geordnete, grenzüberschreitende Kooperationsprojekte im Gesundheitsbereich.

Der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau ist sich der Schwierigkeit bei der Einrichtung deutschfranzösischer medizinischer Kooperationen, die insbesondere auf Grund der Unterschiede zwischen den Gesundheitssystemen beider Länder besteht, bewusst. Daher wurde entschieden, sich auf eine beschränkte Anzahl der in dem Abschlussbericht der Studie vorgeschlagenen Kooperationsprojekte zu konzentrieren.

In Betracht kommen Projekte, die folgende Vorteile vereinen:

- Patientenfluss in beide Richtungen (Stadtverband Straßburg/Ortenau),
- Anwendung vertragsärztlicher Honorare,
- Mehrwert auf der Ebene der Qualität der Patientenbetreuung,
- Mögliche Budgeteinsparungen durch Einkaufsbündelung und gemeinsame Nutzung medizinischer Ausstattung.

#### 1. Prioritäten

Der Abschlussbericht der genannten Studie identifiziert und empfiehlt eine bestimmte Anzahl grenzüberschreitender Kooperationen im Gesundheitsbereich, die – unter der Bedingung, dass die nötigen juristischen und administrativen Schritte in den nächsten Monaten erfolgen – schnell umsetzbar sind.

Um deren praktische Umsetzung zu gewährleisten und damit die Grundlagen für die künftige PZGML zu legen, empfiehlt das Zentrum für Europäischen Verbraucherschutz e. V., sich auf folgende grenzüberschreitende Kooperationen im Gesundheitsbereich zu konzentrieren:

- Kooperation im Bereich bildgebende Verfahren in der Medizin
- Kooperationen im Bereich ambulante Chirurgie
- Kooperation in der Notfallmedizin (Handchirurgie)
- Kooperation im Bereich Krebsbehandlung

# 2. Proposition de feuille de route pour la mise en place effective d'une ZOAST

Afin de mettre en œuvre les 4 coopérations citées plus haut il convient de définir les principales actions à envisager:

a. Création de groupes de travail pour chaque projet de coopération avec les interlocuteurs concernés

Ces groupes de travail réuniront les personnes ou autorités qui peuvent conclure des conventions de coopération en vertu de l'Accord-cadre franco-allemand sur la coopération sanitaire transfrontalière. Il s'agira de l'Agence Régionale de Santé Alsace pour le côté français et le signataire concerné du côté allemand (en fonction du projet : Ministère des affaires sociales du Land Bade-Wurtemberg, Landratsamt Ortenaukreis, représentants d'hôpitaux/cliniques ou de cabinets libéraux)

# b. Réunions avec les autorités de tutelle respectives

Coordination des négociations, analyse des problématiques et recherche de solutions sur tous les aspects juridiques et financiers des coopérations.

# c. Elaboration de projets de convention bilingues

Ces conventions prévoiront les conditions et les modalités pour les établissements de soins, les organismes de sécurité sociale et l'intervention des professionnels de santé, ainsi que pour la prise en charge des patients. Ces conditions et modalités concerneront, notamment, en fonction de l'objet, les domaines suivants :

- La tarification des soins et leur prise en charge par les caisses maladie françaises et allemandes
- l'intervention transfrontalière des professionnels de santé
- l'organisation des secours d'urgence et du transport sanitaire des patients
- la garantie d'une continuité des

# 2. Vorschlag einer Roadmap für die Einrichtung einer funktionierenden PZGML

Zur Umsetzung der vier vorstehend genannten Kooperationen ist die Festlegung der wichtigsten, ins Auge zu fassenden Maßnahmen erforderlich:

a. Einrichtung von Arbeitsgruppen für jedes Projekt mit den betreffenden Ansprechpartnern Arbeitsgruppen diesen arbeiten Personen oder Behörden mit, die die Befugnis haben, aufgrund des deutsch-französischen Rahmenabkommens über die arenzüberschreitende Zusammenarbeit im Gesundheitsbereich Kooperationsvereinbarungen abzuschließen. Es handelt sich um die Agence Régionale de Santé Alsace für französische und den betreffenden Unterzeichner auf deutscher (entsprechend dem Proiekt: Sozialministerium des Landes Baden-Württemberg, Landratsamt Vertreter Ortenaukreis. Krankenhäusern/Kliniken oder von Arztpraxen).

### b. Treffen mit den entsprechenden Aufsichtsbehörden

Koordinierung der Verhandlungen, Analyse der Problemstellungen und Suche nach Lösungen für alle juristischen und finanziellen Aspekte der Kooperationen.

# c. Erarbeitung von Entwürfen zweisprachiger Vereinbarungen

Diese Vereinbarungen halten die Bedingungen und Modalitäten für die Gesundheitseinrichtungen, die Sozialversicherungsträger, den Einsatz des medizinischen Personals und die Patientenbetreuung fest. Diese Bedingungen und Modalitäten betreffen insbesondere, entsprechend dem Gegenstand, folgende Bereiche:

- die Preisfestsetzung für die Gesundheitsleistungen und die Kostenübernahme durch die französischen und deutschen Krankenkassen
- den grenzüberschreitenden Einsatz des medizinischen Personals
- die Organisation des Rettungsdienstes und des Patiententransports im Krankenwagen
- die Sicherstellung der Kontinuität der

soins incluant en particulier l'accueil et l'information des patients.

 les critères d'évaluation et de contrôle de la qualité et de la sécurité des soins

#### d. Mise en place des conventions

Le Groupe de Travail Santé de l'Eurodistrict accompagnera la démarche de concrétisation des projets jusqu'à la signature effective des conventions par les parties concernées.

# 3. Motion demandant la suppression de l'autorisation préalable pour l'ensemble des projets relatifs à la ZOAST

Par ailleurs l'une des conditions sine qua non à la mise en œuvre de la ZOAST est l'allègement des démarches administratives qui entravent actuellement la libre circulation des patients dans cette zone. La règle de l'autorisation préalable (délivrée par la caisse d'assurance maladie de l'assuré) constitue un frein pour l'accès aux soins transfrontaliers et devrait être levée. Le Conseil de l'Eurodistrict par la motion jointe en annexe demande aux administrations médicales locales concernées en Alsace et dans le Bade-Wurtemberg, ainsi caisses publiques au'aux régionales d'assurance maladie françaises et allemandes d'appliquer la suppression automatique de l'autorisation préalable dans le cadre de toutes les futures coopérations sanitaires transfrontalières de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau qui auront fait l'obiet d'une convention de partenariat.

#### La présente délibération:

- Renvoie au projet de mise en place d'une Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST) sur son territoire et aux conclusions du rapport final de l'étude réalisée en 2012 par le Centre Européen de la Consommation sur la « Mise en place d'une ZOAST dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau » (p. 48 dudit rapport).
- Renvoie à l'article 6 § 2 de l'accord-cadre

Gesundheitsleistungen einschließlich insbesondere der Aufnahme und der Information von Patienten

 die Kriterien für die Evaluation und Kontrolle der Qualität und Sicherheit der Gesundheitsleistungen

#### d. Umsetzung der Vereinbarungen

Die Arbeitsgruppe Gesundheit des Eurodistrikts wird die einzelnen Etappen der Umsetzung der Projekte bis zur endgültigen Unterzeichnung der Vereinbarungen durch die betroffenen Parteien begleiten.

# 3. Resolution mit Antrag auf Aufhebung der vorherigen Genehmigung für sämtliche Projekte im Rahmen der PZGML

Eine der unerlässlichen Bedingungen Umsetzung der PZGML ist die Erleichterung der Behördengänge, welche derzeit die Freizügigkeit der Patienten in dieser Zone erschweren. Die Regel der vorherigen Genehmigung (ausgestellt durch die Krankenkasse des Versicherten) stellt ein Hindernis für den Zugang zu grenzüberschreitenden Gesundheitsleistungen dar und sollte daher aufgehoben werden. Mit der Resolution im Anhang fordert der Eurodistriktrat die betroffenen lokalen Gesundheitsverwaltungen im Elsass und in Baden-Württemberg sowie die regionalen öffentlichen Krankenkassen auf deutscher und französischer Seite auf, die automatische Aufhebung der vorherigen Genehmigungspflicht Rahmen aller künftigen grenzüberschreitenden Kooperationen Gesundheitsbereich im Eurodistrikt Strasbourg-Gegenstand die Partnerschaftsvereinbarung sind, anzuwenden.

#### Der nachstehende Beschluss:

- verweist auf das Projekt der Einrichtung einer Pilotregion für den Zugang zu grenzüberschreitenden medizinischen Leistungen (PZGML) im Eurodistriktgebiet und die Schlussfolgerungen im Abschlussbericht der im Jahr 2012 durchgeführten Studie des Zentrums für Europäischen Verbraucherschutz e. V. über die "Einrichtung einer PZGML im Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau" (S. 48 des genannten Berichts).
- Verweist auf Artikel 6 § 2 des deutsch-

franco-allemand sur la coopération sanitaire transfrontalière et à l'article 8 de la directive européenne relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers französischen Rahmenabkommens über die grenzüberschreitende Zusammenarbeit im Gesundheitsbereich und Artikel 8 der EU-Richtlinie über die Ausübung der Patientenrechte in der grenzüberschreitenden Gesundheitsversorgung

#### II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag

Le Conseil de l'Eurodistrict félicite et remercie les membres Groupe de Travail Santé et le Centre Européen de la Consommation pour le travail effectué.

- 1. Le Conseil de l'Eurodistrict confirme la volonté de mettre en œuvre une ZOAST en s'appuyant sur l'étude « Mise en place d'une Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST) dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ».
- 2. Le Conseil de l'Eurodistrict décide la coopération dans le domaine de la cancérologie dans sa globalité, mentionnée parmi les priorités identifiées, comme prioritaire et il mandate le secrétariat général avec sa mise en œuvre.
- 3. Le Conseil de l'Eurodistrict charge le Groupe de Travail Santé d'étudier les autres propositions faites dans l'étude et la feuille de route proposée sous le point I.2. Il demande au groupe de travail de soumettre au vote lors de la prochaine séance un choix de projets concrets et rapidement réalisables, ainsi qu'une proposition concernant les responsabilités dans leur mise en œuvre. La sélection doit correspondre à une liste de priorités.
- 4. Le Conseil de l'Eurodistrict vote la motion (voir document joint) demandant la suppression de l'autorisation préalable pour l'ensemble des projets relatifs à la ZOAST.

Der Eurodistriktrat beglückwünscht die Mitglieder der Arbeitsgruppe Gesundheit und das Zentrum für Europäischen Verbraucherschutz e. V. für die geleistete Arbeit und dankt dafür.

- 1. Der Eurodistriktrat bestätigt die Absicht, unter Bezugnahme auf die "Studie über die Schaffung einer Pilotregion für den Zugang zu grenzüberschreitenden medizinischen Leistungen (PZGML) im Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau" eine PZGML einzurichten.
- 2. Der Eurodistriktrat beschließt die unter den Prioritäten erwähnte Kooperation im Bereich Krebsbehandlung als vorrangig und beauftragt das Generalsekretariat des EVTZ mit der Umsetzung.
- 3. Der Eurodistriktrat beauftragt die Arbeitsgruppe Gesundheit mit der Analyse der weiteren Vorschläge der Studie und der unter Punkt I.2 vorgeschlagenen Roadmap. Er bittet die Arbeitsgruppe für die nächste Sitzung eine Auswahl konkreter und zügig durchführbarer Projekte sowie einen Vorschlag bezüglich der Verantwortlichkeiten bei ihrer Umsetzung zur Beschlussfassung vorzulegen. Die Auswahl soll eine Prioritätenliste darstellen.
- 4. Der Eurodistriktrat beschließt die Resolution (siehe Anlage) mit dem Antrag auf Aufhebung der vorherigen Genehmigung für sämtliche Projekte der PZGML.

#### III. Résultat des délibérations | Beratungsergebnis:

□ Accord	□ Zustimmung			
□ Refus	□ Ablehnung			
X Résolution modifiée	X Abweichender Beschluss			
Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 14 mars 2013 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après				
ransmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le				

Eurodistrict Strasbourg-Ortenau 1 Place de l'Etoile – 67076 Strasbourg www.eurodistrict.eu





#### **MOTION**

en faveur de la suppression de l'exigence de l'autorisation préalable dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau pour l'ensemble des projets de coopération transfrontalière

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau souhaite créer sur son périmètre géographique une ZOAST (Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers), zone pilote qui se donne pour objectif d'améliorer et de simplifier les conditions d'accès aux soins transfrontaliers pour ses habitants.

L'une des conditions sine qua non pour poser les bases d'un tel projet est l'allègement des démarches administratives qui entravent actuellement la libre circulation des patients dans cette zone. La règle de l'autorisation préalable (délivrée par la caisse d'assurance maladie de l'assuré) constitue un frein pour l'accès aux soins transfrontaliers. En effet, selon la législation en vigueur, l'autorisation préalable doit être demandée en cas d'hospitalisation ou d'examens impliquant des équipements lourds (comme les IRM, PET-Scan).

S'agissant de l'accès transfrontalier aux équipements lourds, les législations françaises et allemandes, en vigueur actuellement entraînent une **discrimination entre les citoyens de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau**, en fonction du pays dans lequel ils sont affiliés. En effet, en France l'article R332-4 du code de sécurité sociale soumet à autorisation préalable les soins transfrontaliers nécessitant le recours aux équipements matériels lourds (comme par exemple le PET-Scan ou l'IRM), alors qu'en Allemagne les mêmes examens médicaux transfrontaliers ne sont pas soumis à autorisation préalable.

Le Conseil de l'Eurodistrict estime que tous les citoyens français et allemands de l'Eurodistrict devraient être soumis aux mêmes règles sur ce point. Il serait contraire à l'esprit de l'Eurodistrict et au principe même d'une ZOAST qu'un patient de la Communauté Urbaine de Strasbourg soit obligé de demander une autorisation préalable à sa caisse maladie pour passer un examen médical du côté allemand alors que dans l'autre sens, un patient de l'Ortenau pourrait faire le même examen à Strasbourg sans autorisation préalable.

Se référant à l'article 6 § 2 de l'accord-cadre franco-allemand sur la coopération sanitaire transfrontalière, et à l'article 8 de la directive européenne relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, le Conseil de

l'Eurodistrict est favorable à la levée automatique de l'autorisation préalable pour toutes les futures coopérations sanitaires transfrontalières validées sur son territoire dans le cadre du projet de mise en place d'une ZOAST. Il souhaite anticiper la transposition imminente (prévue en octobre 2013) de la **directive européenne sur les soins de santé en Europe**<sup>1</sup> en droit français et allemand, qui prévoit justement dans son article 8 (*a contrario*) que les Etats membres ne sont pas obligés d'instaurer un système d'autorisation préalable pour des soins transfrontaliers impliquant le recours à des équipements lourds.

Le Conseil de l'Eurodistrict demande aux administrations médicales locales concernées en Alsace et dans le Bade-Wurtemberg, ainsi qu'aux caisses publiques régionales d'assurance maladie françaises et allemandes d'appliquer la suppression automatique de l'autorisation préalable dans le cadre de toutes les futures coopérations sanitaires transfrontalières de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau qui auront fait l'objet d'une convention de partenariat.

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN - 6 MAI 2013 Bureau du Contrôle de Légalité

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Directive 2011/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers



#### MOTION

#### du 14 mars 2013

#### concernant l'imposition des titulaires d'une pension allemande résidant en France

Depuis 2005, les pensions de la sécurité sociale allemande qui sont versées aux titulaires vivant en France sont imposables en Allemagne. Cette règle d'imposition, qui découle d'une interaction entre la loi allemande sur les revenus des personnes âgées (Alterseinkünftegesetz) et la convention franco-allemande sur la double imposition (deutschfranzösischen Doppelbesteuerungsabkommen - DBA), concerne quelque 50 000 personnes en France, dont environ 30 000 en Alsace.

Depuis 2010, l'administration fiscale allemande somme les pensionnaires français percevant des prestations de retraite pour une activité antérieure exercée en Allemagne de lui remettre des déclarations fiscales et de se soumettre aux impôts allemands sur leurs retraites depuis 2005. Cette imposition rétroactive dépasse souvent les capacités financières des retraités. Lorsque les pensionnaires français ne fournissent aucune déclaration fiscale, généralement par ignorance, les autorités calculent l'impôt sur la base des revenus communiqués par les caisses de retraite sans se soucier de la situation personnelle des personnes concernées. On présume que, dans environ 30 à 40 % des cas, la situation réelle des personnes concernées est plus avantageuse du point de vue fiscal que ce que les autorités ont déterminé; ceci entraîne des difficultés sociales pour grand nombre d'assujettis.

Les personnes concernées n'ont souvent pas connaissance des moyens juridiques dont elles disposent, tels que les voies de droit et le fractionnement des paiements. Viennent s'ajouter à cela la complexité du droit fiscal allemand, les problèmes liés à la langue et les infirmités dues à l'âge.

Seuls quelques conseillers fiscaux sont spécialisés dans ces questions particulières de droit fiscal associées au contexte transfrontalier et n'ont du reste pas grand intérêt à traiter ce type d'affaires. En 2012, en vue d'interrompre les délais de prescription, les autorités fiscales allemandes ont envoyé directement aux retraités des avis d'imposition dans le cadre d'une procédure de saisie de masse. Par conséquent, de nombreux citoyens de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau cherchant de l'aide se sont adressés à l'INFOBEST Kehl/Strasbourg, l'une des quatre instances de service public d'information et de conseil sur les questions transfrontalières du Rhin supérieur. N'étant plus en mesure de gérer les besoins en matière de conseils, la Conférence du Rhin supérieur, l'INFOBEST Kehl/Strasbourg, la Région Alsace ainsi que les EURODISTRICTS REGIO PAMINA et Strasbourg-Ortenau ont décidé de financer à court terme une « Task Force Retraite » pour l'espace du Rhin supérieur. Ce projet vise à débloquer la situation actuellement tendue avec les INFOBESTs et de travailler sur des propositions de solutions durables, grâce au personnel temporairement mis à disposition.

À l'instar de toutes les autres institutions transfrontalières du Rhin supérieur, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau s'efforce d'éliminer les lourdeurs et les entraves du quotidien transfrontalier et de permettre à la population de profiter pleinement et de manière significative des avantages de la vie au sein de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

Cet objectif politique inclut notamment le marché du travail en tant qu'élément fondamental d'un espace économique commun et englobe aussi de ce fait les conditions-cadre en matière de droit fiscal.

C'est pourquoi le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau demande instamment à la Commission Européenne ainsi qu'aux ministères et autorités concernés des deux États de chercher sans plus attendre des solutions et d'adapter la convention franco-allemande sur la double imposition de 1959 aux réalités actuelles. En cette année marquée par le 50<sup>e</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée, les personnes concernées devraient pouvoir bénéficier des avantages de la solide amitié franco-allemande.

Le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau adresse cette motion à la Commission Européenne et aux autorités et ministères allemands et français ci-dessous :

Commission Européenne

Bundesministerium für Finanzen
Ministère de l'Économie et des Finances

Auswärtiges Amt Ministère des Affaires Étrangères et Européennes

Bundesministerium für Arbeit und Soziales

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Finanzministerium Mecklenburg-Vorpommern

Finanzamt Neubrandenburg

Direction Générale des Finances Publiques

Cette motion doit en outre être présentée aux organisations suivantes pour information et soutien :

Landesregierung Baden-Württemberg Région Alsace

Conférence du Rhin supérieur
Conseil Rhénan
Les quatre INFOBESTs du Rhin supérieur
Les trois autres Eurodistricts du Rhin supérieur

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN - 6 MAI 2013 Bureau du Contrôle de Légalité

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 14 mars 2013 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

Document de séance n°1 /4.1/2013 *Vorlage Nr. 1 /4.1/2013* 

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratsitzung des	Date de la séance / Sitzungstag
Eurodistrikts 1 / 2013	14.03.2013
	Projektbeauftragter
	FATH

Point n° 4.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.1 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Tramway Strasbourg-Kehl

#### I. Rapport / Sachverhalt:

La liaison tramway entre les villes de Strasbourg et de Kehl constitue l'aboutissement de plusieurs années de coopération, et le point de départ d'une nouvelle ère en matière de mobilité transfrontalière.

Au cœur de l'Eurodistrict, les systèmes de transports en communs français et allemands sont reliés par le prolongement du tramway D jusqu'à la mairie de Kehl.

L'Eurodistrict dans son ensemble bénéficiera de ce prolongement. La plus-value pour les habitants sera notamment de pouvoir se rendre plus facilement et plus efficacement chez le voisin et d'avoir accès aux réseaux de transports en communs et de pistes cyclables des deux pays.

Afin de permettre à tous les citoyens de se déplacer librement et sans assistance, une place importante devra être accordée à une signalétique bilingue et à la traduction des supports d'information. Par son accompagnement du projet, l'Eurodistrict souhaite montrer son engagement pour la mobilité sur son territoire transfrontalier et contribuer à la visibilité de ce projet.

Le projet de prolongement de la ligne D vers Für d Kehl représente pour le tronçon transfrontalier nach

Die Straßenbahnverbindung zwischen den Städten Straßburg und Kehl ist das Ergebnis mehrerer Jahre enger Zusammenarbeit und der Ausgangspunkt einer neuen Epoche grenzüberschreitender Mobilität.

Im Herzen des Eurodistrikts werden die öffentlichen Verkehrsnetze Deutschlands und Frankreichs durch die Verlängerung der Straßenbahnlinie D bis zum Rathaus der Stadt Kehl miteinander verbunden.

Diese Verlängerung kommt dem gesamten Eurodistrikt zu Gute. Der Mehrwert für die Bevölkerung besteht insbesondere in der Möglichkeit, sich einfacher und effizienter in das Nachbarland begeben zu können und Zugang zu den öffentlichen Verkehrsmitteln sowie den Radwegen beider Länder zu erhalten.

Damit alle Bürger sich frei fortbewegen können und ohne Unterstützung mobil sind, wird besonderer Wert auf eine zweisprachige Beschilderung und die Übersetzung der Informationsmaterialien gelegt. Der Eurodistrikt möchte durch seine Begleitung des Projekts seinen Einsatz in Bezug auf die grenzüberschreitende Mobilität zeigen und zur Sichtbarkeit dieses Projekts beitragen.

Für das Projekt der Verlängerung der Linie D bis nach Kehl werden für den

(entre la station « Port-du-Rhin » et « Gare de Kehl ») un montant de 39 millions d'euros, les coûts pour le projet entre la station « Aristide Briand » et « Mairie de Kehl » s'élèvent à 86 millions d'euros.

grenzüberschreitenden Streckenabschnitt (zwischen den Haltestellen "Port-du-Rhin" und "Bahnhof Kehl") Kosten in Höhe von 39 Millionen Euro veranschlagt. Die Projektkosten Streckenabschnitt zwischen den den Haltestellen "Aristide Briand" und "Rathaus Kehl" belaufen sich auf 86 Millionen Euro.

#### II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil se réjouit de l'arrivée du tramway strasbourgeois à Kehl et des nouvelles possibilités de connexions qui en découlent.

accompagnement de ce projet par le versement d'une subvention forfaitaire de 100 000 € à la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS) pour la prolongation de la ligne D vers Kehl. Cette subvention contribuera à assurer une signalétique bilingue et à renseigner les habitants de l'Eurodistrict dans les deux langues.

Cette subvention forfaitaire sera versée directement à la Compagnie des Transports Strasbourgeois chargée de mettre en œuvre les actions d'information sur le réseau tramway en général et, plus spécifiquement, dans le cadre de l'extension de la ligne D.

Par ailleurs, l'Eurodistrict sera intégré aux diverses actions de communication menées autour du projet et son logo apparaîtra sur tous les supports de communication.

Le Conseil de l'Eurodistrict autorise le Président à signer tout document afférent à cette subvention.

Der Rat bearüßt die Verlängerung Straßburger Straßenbahn bis nach Kehl und die Verbindungsmöglichkeiten. neuen daraus ergeben.

Le Conseil se prononce en faveur d'un Der Rat spricht sich für eine Begleitung dieses Projekts durch die Zahlung einer globalen Fördersumme in Höhe von 100.000 Euro an die Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS) für die Verlängerung der Linie D bis nach Kehl aus. Diese Förderung ist ein Beitrag zu den Kosten. die durch die zweisprachige Beschilderung und die zweisprachige Information der Bewohner des Eurodistrikts entstehen.

> Diese Förderung wird direkt an die Compagnie des Transports Strasbourgeois, die für die Umsetzung der Informationskampagnen des Straßenbahnnetzes im Allgemeinen und insbesondere im Zusammenhang der Verlängerung der Linie D verantwortlich ist, gezahlt.

> Der Eurodistrikt wird in die verschiedenen Kommunikationsmaßnahmen rund um Projekt einbezogen. Sein Logo ist auf allen Kommunikationsmitteln anzubringen.

> Der Eurodistriktrat ermächtigt den Präsidenten, jegliche Dokumente in Verbindung mit diesem Antrag zu unterzeichnen.

#### III. Résultat des délibérations | Beratungsergebnis:

X Accord	X Zustimmung
□ Refus	□ Ablehnung
□ Résolution modifiée	□ Abweichender Beschluss

Accord à la majorité (avec deux abstentions) des suffrages exprimés, adopté le 14 mars 2013 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affiliable 2013 au siège de l'Eurodistrict le

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN Burean du Controle de Lebalité

# Document de séance n°1/4.2/2013 *Vorlage Nr.1/4.2/2013*

Séance du Conseil de	Date de la séance /
l'Eurodistrict	Sitzungstag
Ratssitzung des	
Eurodistrikts	14.03.2013
1/2013	
Dossier suivi par / P	rojektbeauftragte
Chloe MAKS	

Point n° 4.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.2 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Festival de théâtre franco-allemand d'été / Deutsch-Französischer Theatersommer

#### I. Rapport / Sachverhalt:

Le Festival de théâtre franco-allemand d'été de BAAL novo doit représenter un événement culturel transfrontalier novateur et unique dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

En juillet et août, durant trois à quatre semaines, un chapiteau accueillera à Neuried près du pont Pfimlin entre quinze et vingt représentations ainsi que des ateliers, des lectures et des matinées musicales. Le festival viendra compléter la programmation habituelle de BAAL novo qui se concentre sur un travail pédagogique à destination du jeune public.

Le festival d'été représentera un événement culturel ayant pour but principal une rencontre conviviale entre Allemands et Français.

Les coûts totaux du projet s'élèvent à 115.000€ pour 2013 et 2014. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est sollicité à hauteur de 50.000€ pour les deux années.

Le festival ne répond pas aux critères d'éligibilité du fonds de soutien aux microprojets, notamment à cause de son caractère professionnel et des dépenses y afférentes (les cachets d'artiste n'étant pas éligibles au titre du fonds) et pourra donc seulement être soutenu par une subvention directe de l'Eurodistrict

Der "Deutsch-Französische Theatersommer" von BAAL novo soll ein innovatives und einmaliges grenzüberschreitendes kulturelles Highlight im Eurodistrikt Straßburg-Ortenau werden.

In den Monaten Juli und August finden für eine Zeit von drei bis vier Wochen in einem Zirkuszelt an der Pfimlinbrücke in Neuried zwischen fünfzehn und zwanzig Aufführungen statt, dazu Workshops, Lesungen und musikalische Matinees. Das Festival ergänzt das übliche Programm von BAAL novo, das auf eine pädagogische Arbeit mit einem jungen Publikum ausgerichtet ist.

Der Theatersommer soll ein Kulturereignis werden bei dem Unterhaltung und ein lockeres Zusammentreffen von Deutschen und Franzosen im Mittelpunkt stehen.

Die Gesamtkosten des Projekts belaufen sich auf 115.000 € für die Jahre 2013 und 2014. Beim Eurodistrikt Straßburg-Ortenau wird eine Förderung in Höhe von 50.000 € für beide Jahre beantragt.

Das Festival erfüllt insbesondere aufgrund seines professionellen Charakters und den damit verbundenen Kosten nicht die Auswahlkriterien des Mikroprojekte-Fonds (für die Gagen der Artisten kommt eine Unterstützung durch den Fonds nicht in Betracht). Somit kann es nur durch eine direkte Förderung des Eurodistrikts unterstützt werden.

#### 1. Partenariat transfrontalier

Depuis sa création en 2005, BAAL novo travaille sur un mode d'organisation parfaitement transfrontalier, avec l'existence d'une association allemande dont le siège est à Offenburg et d'une association française localisée à Strasbourg. Chaque année BAAL novo crée de trois à quatre productions, propose entre soixante-dix et cent représentations et accueille douze mille spectateurs.

Le théâtre transfrontalier s'est vu décerner plusieurs prix pour son travail de qualité.

#### 2. Plus-value transfrontalière

La plus-value transfrontalière du festival est double : d'une part le festival a pour but de fédérer les publics français et allemand, et d'autre part il doit participer à lutter contre les préjugés culturels mentaux et linguistiques dans l'Eurodistrict avec les armes de l'humour et de l'esprit.

#### 3. Impact positif sur le territoire et la population de l'Eurodistrict

L'offre d'événements culturels de l'Eurodistrict se voit agrémentée par un festival de théâtre ouvert à un large panel de citoyens. En effet, sa proximité à la frontière devrait lui permettre de fédérer les publics français et allemands. De plus, l'aspect festif impliqué par le chapiteau devrait attirer des spectateurs non avertis. L'attractivité culturelle de l'Eurodistrict est donc renforcée.

En outre, le festival d'été de Neuried devrait attirer des touristes et leur faire découvrir la richesse culturelle de notre région frontalière. Ainsi il devrait contribuer à la découverte et au développement de notre région.

#### 4. Esprit de la subvention

Conformément aux critères de sélection, les subventions pour des projets ne peuvent être accordées qu'une seule fois, comme fonds de démarrage. Dans des cas exceptionnels, des subventions peuvent être accordées pour un maximum de 5 ans.

Au cours des trois dernières années (2010 à 2012), BAAL novo a été soutenu financièrement par l'Eurodistrict à hauteur de 24.000€ en 2010 et de 30.000€ en 2011 et 2012.

#### 1. Grenzüberschreitende Partnerschaft

Seit seiner Gründung im Jahr 2005 arbeitet BAAL novo mit einer vollständig grenz- überschreitenden Organisationsform. Ein deutscher Verein hat seinen Sitz in Offenburg, ein französischer Verein ist in Straßburg ansässig. BAAL novo bringt jedes Jahr drei bis vier neue bilinguale Produktionen heraus auf die Bühne, spielt zwischen siebzig und einhundert Aufführungen mit Schauspielern aus Deutschland und Frankreich und unterhält damit ca. zwölftausend Zuschauer.

Aufgrund seiner hervorragenden Arbeit wurde das grenzüberschreitende Theater mehrfach mit Preisen ausgezeichnet.

#### 2. Grenzüberschreitender Mehrwert

Es entsteht ein doppelter grenzüberschreitender Mehrwert: Das Festival verfolgt zum einen das Ziel, das französische und deutsche Publikum zusammenzuführen, zum anderen trägt es dazu bei mittels Lachen und Unterhaltung kulturelle, mentale und sprachliche Vorurteile im Eurodistrikt abzubauen.

# 3. Positive Auswirkung auf das Gebiet und die Bevölkerung des Eurodistrikts

Das Angebot an kulturellen Veranstaltungen im Eurodistrikt wird durch ein Theaterfestival, das sich einem breiten Publikum öffnet, bereichert. Seine Nähe zur Grenze sollte ihm ermöglichen, Deutsche und Franzosen zusammenzuführen. Außerdem sollte der durch das Theaterzelt hervorgehobene festliche Aspekt Zuschauer anziehen, die das Theater gewöhnlich nicht besuchen Die kulturelle Attraktivität des Eurodistrikts nimmt damit zu.

Darüber hinaus möchte der Theatersommer in Neuried Touristen ansprechen und ihnen das kulturelle Reichtum unserer Grenzregion zeigen. So könnte er zur Bekanntheit und touristischen Weiterentwicklung unserer Gegend beitragen.

#### 4. Art und Weise der Förderung

Nach den Auswahlkriterien sind nur einmalige, bzw. Anschubfinanzierungen, für einzelne Projekte vorgesehen. In Ausnahmefällen können jedoch Förderungen bis zu 5 Jahre für Projekte gewährt werden.

In den letzten 3 Jahren (2010 bis 2012) wurde BAAL novo vom Eurodistrikt finanziell unterstützt und erhielt eine Finanzierung in Höhe von 24.000 € für 2010 und jeweils 30.000 € für 2011 und 2012.

En 2012 une subvention a été octroyée pour la création d'un nouveau festival annuel destiné au jeune public intitulé « Allez hop! ».

A l'heure actuelle, il apparait possible et pertinent d'envisager une subvention pour le festival d'été pour les années 2013 et 2014, tout d'abord puisque BAAL novo cherche chaque année à agrémenter son concept artistique d'un nouveau projet constitué d'éléments novateurs, et d'autre part puisque la limite de cinq ans de financement par projet permet l'octroi d'une telle subvention.

Le concept artistique du « festival de théâtre franco-allemand d'été » se distingue des concepts préexistants au travers des éléments suivants (voir l'annexe jointe) :

- Le festival doit attirer des touristes qui passent leurs vacances dans la région.
- L'intérêt particulier du festival réside également dans le ton humoristique avec lequel la vie commune des Allemands et des Français est traitée.
- Pour l'instant, BAAL novo ne se produit pas en été.

#### 5. Bilinguisme

Les pièces présentées par BAAL novo sont bilingues ou traitent de thèmes francoallemands de manière compréhensible par tous. Elles permettent ainsi aux spectateurs de se familiariser avec la langue du voisin et favorisent la création d'une identité régionale commune.

#### 6. Perspective

Le festival d'été doit également représenter un test pour le projet de construction d'un théâtre envisagé dans le même lieu.

Il est envisagé d'implanter, en coopération avec la Ville de Neuried et avec un investisseur privé, un pôle d'attraction et un lieu de rencontre sous forme d'une structure permanente pour les Allemands et les Français

Le test doit permettre de jauger le public potentiel d'une structure permanente.

2012 wurde die Förderung für die Realisierung eines neuen jährlich stattfindenden Festivals für junge Besucher mit dem Namen "Allez hop!" gewährt.

Zum jetzigen Zeitpunkt erscheint eine Förderung für den Theatersommer für die Jahre 2013 und 2014 möglich und sinnvoll, zum einem, weil BAAL novo stets bestrebt ist, jedes Jahr ein neues Projekt mit innovativen Elementen in sein künstlerisches Konzept einzubauen, und zum anderen, weil die fünfjährige Förderobergrenze pro Projekt noch nicht ausgeschöpft ist.

Das künstlerische Konzept des "Deutsch-Französischen Theatersommers" unterscheidet sich von den früheren Konzepten durch folgende Merkmale aus (siehe diesbezüglich auch Anlage):

- Es sollen Touristen, die in der Region Ferien machen, als Zuschauer gewonnen werden.
- Das Festival soll auch dadurch noch interessanter werden, als in den Aufführungen mit viel Humor das gemeinsame Leben von Deutschen und Franzosen thematisiert wird.
- Zurzeit tritt BAAL novo im Sommer nicht auf.

#### 5. Bilingualität

Die von BAAL novo vorgestellten Stücke sind zweisprachig oder behandeln deutschfranzösische Themen auf allgemeinverständliche Art. Die Besucher können sich so mit der Sprache des Nachbarn vertraut machen, zudem tragen die Stücke zur Entstehung einer gemeinsamen regionalen Identität bei.

#### 6. Ausblick

Ziel des Theatersommers ist es auch, einen Testlauf für das geplante Theaterbauprojekt am gleichen Ort durchzuführen, Dort ist geplant, mit der Gemeinde Neuried und mit einem privaten Investor, ein kultureller Anziehungspunkt und Begegnungsort in Form einer permanenten Theatereinrichtung für Deutsche und Franzosen anzusiedeln.

Der Testlauf soll helfen das Zuschauerpotential einer dauerhaften Einrichtung besser abzuschätzen.

#### II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict octroie une subvention de 50.000 € à l'association BAAL novo e.V. pour les années 2013 et 2014 pour le projet de « festival de théâtre franco-allemand d'été » et autorise le Président à signer la convention y afférente.

Le soutien financier assuré par l'Eurodistrict est lié à l'obligation de la part des porteurs du projet d'apposer le logo de l'Eurodistrict sur tous les supports de communication et d'évoquer dans le cadre de leurs relations publiques le soutien du projet transfrontalier par l'Eurodistrict.

Der Rat des Eurodistrikts bewilligt dem Verein BAAL novo e.V. eine Förderung in Höhe von 50.000 € für das Projekt "Deutsch-Französischer Theatersommer" für die Jahre 2013 und 2014. Er ermächtigt den Präsidenten, die entsprechende Vereinbarung zu unterzeichnen.

Die finanzielle Unterstützung durch den Eurodistrikt geht mit der Verpflichtung seitens der Projektträgers einher, das Logo des Eurodistrikts auf allen Werbemitteln anzubringen und im Rahmen seiner Öffentlichkeitsarbeit die Unterstützung des grenzüberschreitenden Projekts durch den Eurodistrikt zu erwähnen.

#### III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

X Accord	X Zustimmung
	□ Ablehnung
□ Résolution modifiée	□ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 14 mars 2013 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

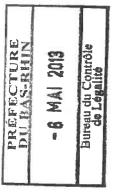
PRÉFECTURE DU BAS-RHIN -6 MAI 2013 Bureau du Contrôle de Légalité

# 4.2 Projet / Projekt: Festival de théâtre franco-allemand d'été / Deutsch-Französischer Theatersommer

Porteur de projet / Projektträger: Baal Novo e.V. Contact / Kontaktperson: Herr Edzard SCHOPPMANN, Theaterleiter

RECETTES / EINNAHMEN			
Participation des partenaires français / Beitrag der französischen Partnern			Ac
BAAL novo ass. France (à Strasbourg) / Verein BAAL novo ass. France (à Strasbourg)	20.000 €		Ша
Sponsors français / Französische Sponsoren	5.000 €		2
Participation des partenaires allemands / Beitrag der			Ĭ
deutschen Partnern			ပိ
BAAL novo e.V. (à Offenburg) / BAAL novo e.V. (in Offenburg)	25.000 €		Ğ
Commune de Neuried / Gemeinde Neuried	10.000 €		<u>ვ</u> ა
Sponsors allemands / Deutsche Sponsoren	5.000 €	<u> </u>	ے۔ م
Subvention Eurodistrict Strasbourg-Ortenau / Förderung Eurodistrict Strasbourg-Ortenau (max 50%)	50.000 €		7a
Total des recettes / Gesamteinnahmen	115.000 €		ို

DEPENSES/ AUSGABEN	
Achat chapiteau, sièges / Anschaffung Zelt, Bestuhlung	25.000€
Eau, électricité, toilettes / Wasser, Strom, Toiletten	4.600€
Matériel technique / Technisches Material	4.000€
Communication (publicité, flyers, affiches, banderolles) / Öffentlichkeitsarbeit(Werbung, Flyer, Plakate, Banner)	10.000€
Comédiens, administration, direction, technique, personnel, assistants / Schauspieler, Verwaltung, Leitung, Technik, Hilfskräfte, Assistenz	56.000€
Programme-cadre (Workshops), représentations, taxes droits d'auteurs (GEMA) / Rahmenprogramm (Workshops), Gastspiele, Tantiemen (GEMA)	15.400€
Total des dépenses / Gesamtausgaben	115.000€



#### **Eurodistrict Strasbourg-Ortenau**

#### Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

Annexe au point n°4.2 de l'ordre du jour / Anhang zu Punkt Nr.4.2 der Tagesordnung

#### Informations complémentaires sur le « festival de théâtre franco-allemand d'été » de BAAL Novo

Le festival « Festival de théâtre francoallemand d'été » se déroulera en 2013 et 2014, en juillet et en août, durant trois à quatre semaines.

Il se déroulera sous un chapiteau de 200 personnes, implanté sur un terrain à 100m du Rhin et à 150m du Pont Pflimlin.

Le festival sera constitué de 15 à 20 représentations, d'ateliers de théâtre bilingues pour les enfants, de lectures et de matinées musicales. Les horaires de chaque type d'événement seront adaptés aux publics ciblés. Ainsi par exemple :

- Des spectacles seront donnés en soirée du mercredi au samedi, afin de toucher le large public, notamment les touristes en vacance dans la région;
- Des spectacles et des animations auront lieu le dimanche après-midi pour être accessibles aux familles;

Toutes les pièces jouées seront bilingues ou aborderont avec humour les aspects communs de la vie des Français et des Allemands.

Les spectacles prévus pour 2013 sont les suivants :

- Zur Sache chérie, une comédie d'Alain-Xavier WURST. La pièce relate des histoires de flirte d'un Français avec des Allemandes;
- MarlenePiaf (théâtre musical), textes d'Edzard SCHOPPMANN. La pièce évoque la vie de deux divas;
- Trois spectacles pour enfants du répertoire de BAAL novo (à définir) ;
- Des lectures dont Petits crimes conjugaux d'Eric-Emmanuel SCHMITT.

#### Zusätzliche Informationen zum « Deutsch-Französischen Theatersommer » von BAAL Novo

Der « Deutsch-Französische Theatersommer » soll im Jahr 2013 und 2014, in den Monaten Juli und August, für eine Zeit von drei bis vier Wochen stattfinden.

Er wird in einem Zirkuszelt mit 200 Zuschauerplätzen stattfinden, auf einer Wiese in den Auen, etwa 100 Meter vom Rhein und 15 Meter von der Pierre-Pflimlin-Brücke entfernt.

Das Festival besteht aus 15 bis 20 Theatervorstellungen, aus Theater-Ferienworkshops für Kinder, aus Lesungen und aus musikalischen Matineen. Die Uhrzeiten der verschiedenen Veranstaltungen werden den verschiedenen Zielgruppen angepasst. Zum Beispiel:

- Abendvorstellungen sind mittwochs bis samstags geplant, um für ein breites Publikum attraktiv zu sein, besonders für die Touristen, die ihren Urlaub in der Region verbringen;
- Sonntagsnachmittagsvorstellungen und
   Animationen sollen Familien anziehen.

Alle gezeigten Stücke werden entweder bilingual sein oder sich auf unterhaltsame Weise mit deutsch-französischen Themen beschäftigen.

Die für 2013 geplanten Produktionen sind: :

- Zur Sache chérie, eine Theaterkomödie von Alain-Xavier WURST über die Flirt-Erlebnisse eines Franzosen mit deutschen Frauen;
- MarlenePiaf (Musiktheater), mit Texten von Edzard SCHOPPMANN. Das Stück erzählt die Geschichte von zwei Diven;
- Drei Kinderstücke aus dem Repertoire von BAAL novo (werden noch festgelegt)
- Lesungen wie z.B. *Kleine Eheverbrechen* von Eric-Emmanuel SCHMITT.

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN - 6 MAI 2013 Bureau du Contrôle de Légalité